



Rapport annuel 2019

175  BCV  
1845-2020

## L'année en bref

### En 2019...

#### **... la BCV a dégagé de très bons résultats dans un contexte toujours marqué par des taux d'intérêt négatifs**

- Les volumes d'affaires ont progressé dans les secteurs clés de la Banque et les revenus ont augmenté de 3% à CHF 1,0 milliard.
- La maîtrise continue des charges d'exploitation a permis également au résultat opérationnel d'augmenter de 4% à CHF 419 millions.
- Le bénéfice net s'est accru de 4% à CHF 363 millions. Une hausse d'un franc du dividende à CHF 36 sera proposée à la prochaine Assemblée générale.

#### **... la solidité financière de la Banque a été confirmée par les principales agences de notation**

- Standard & Poor's a renouvelé son AA et Moody's son Aa2; les deux notations sont assorties d'une perspective stable. La BCV fait partie du cercle restreint des banques les mieux notées au monde, sans garantie d'État explicite.

#### **... CHF 301 millions ont été distribués aux actionnaires**

- Conformément à la politique de distribution, renouvelée en 2018, la Banque a versé en mai 2019 à ses actionnaires un dividende ordinaire de CHF 35 par action, en augmentation de CHF 2 par rapport à la distribution précédente, représentant un montant total de CHF 301 millions. En ajoutant le dividende à la performance boursière de l'action durant l'année 2019, le rendement total s'est élevé à +11,3%.

#### **... la BCV a élaboré un nouveau plan stratégique, vista**

- Après avoir tiré un bilan positif de stratégie 2018, la BCV a identifié plusieurs axes de développement

qui vont lui permettre de répondre aux défis futurs, notamment en continuant à améliorer la qualité de service délivrée à la clientèle, en faisant évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée, en exploitant systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers, ou encore en renforçant son attractivité en tant qu'employeur.

- Les objectifs financiers ont été confirmés ou légèrement ajustés: l'objectif de ratio charges/produits est maintenu entre 57% et 59%, tout comme l'objectif minimal de fonds propres de 13%, pour un ROE, à cet objectif minimal de fonds propres, compris entre 13,5% et 14,5%.
- Le Conseil d'administration propose de diviser l'action BCV par un facteur dix dans l'intention d'améliorer sa négociabilité.

#### **... La BCV est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI)**

- Cette signature engage la Banque à travers six principes, qui vont de l'incorporation des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse d'investissement à un reporting annuel des activités en passant par la promotion de ces principes dans l'industrie financière. Plus importante charte au niveau mondial dans le domaine de l'investissement responsable, les UNPRI sont également une plateforme très importante d'échanges entre acteurs.

## Chiffres clés – Évolution sur 5 ans

Bilan (en millions de CHF)	2015	2016	2017	2018	2019
Total du bilan	43 418	44 085	45 415	47 863	48 352
Avances à la clientèle	29 457	29 849	30 233	31 756	32 768
Dépôts de la clientèle	28 877	29 245	30 512	31 375	33 048
Fonds propres	3 397	3 420	3 457	3 522	3 586
<b>Avoirs administrés (en millions de CHF)</b>					
Total des avoirs administrés	87 972	85 382	86 490	87 620	97 840
dans liquidités	24 900	26 009	26 977	28 062	29 837
dans fonds de placement	21 164	19 812	21 807	21 817	25 217
dans actions	22 891	21 588	19 871	18 485	20 934
dans obligations	13 156	11 029	9 764	9 413	9 746
dans autres	5 861	6 945	8 071	9 843	12 106
<b>Effectif du Groupe</b>					
en unités de travail à plein temps	1 947	1 943	1 922	1 896	1 921
<b>Compte de résultat (en millions de CHF)</b>					
Total des revenus	1 026	967	967	977	1 002
Charges d'exploitation	514	509	508	500	505
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	76	72	70	69	71
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	37	3	1	5	7
Résultat opérationnel	399	383	387	403	419
Bénéfice consolidé	336	310	320	350	363
<b>Ratios de liquidités et de fonds propres <sup>1)</sup></b>					
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	111%	113%	121%	113%	129%
Ratio de levier	6.7%	6.6%	6.5%	6.2%	6.3%
Ratio de fonds propres – Tier 1 <sup>2)</sup>	18.3%	17.5%	17.1%	17.1%	17.1%
Ratio de fonds propres – Capital total <sup>2)</sup>	18.4%	17.6%	17.3%	17.2%	17.3%
<b>Ratios sur le résultat</b>					
Résultat opérationnel / Fonds propres moyens	12.0%	11.4%	11.4%	11.6%	11.9%
Charges / Produits <sup>3)</sup>	57.2%	59.4%	58.3%	57.6%	57.7%
Résultat opérationnel par employé (en milliers de CHF)	205.5	197.1	201.6	211.8	219.3
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	10.1%	9.1%	9.4%	10.1%	10.4%

### Notations

#### Standard & Poor's

Long terme	AA / stable				
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
<b>Moody's</b>					
Long terme	Aa2 / stable				
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

<sup>1)</sup> Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, www.bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur ces ratios, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère

<sup>2)</sup> À des fins de comparaison, les ratios des années 2015 et 2016 ont été recalculés sans déduire le volant anticyclique des fonds propres réglementaires existants conformément à la Circ.-FINMA 2016/01 «Publication - banques»

<sup>3)</sup> Hors amortissement du goodwill

# Quelques exemples de nos engagements en matière de responsabilité sociale d'entreprise



1 Vaudois sur 2 est client



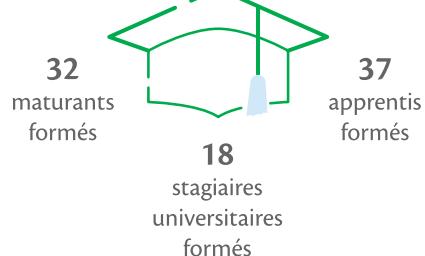
Plus de **60%** de la clientèle utilise l'offre digitale



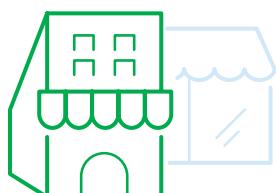
1 hypothèque sur 3 financée dans le canton



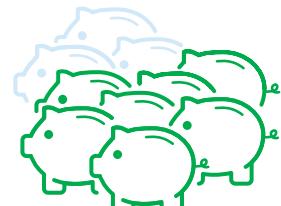
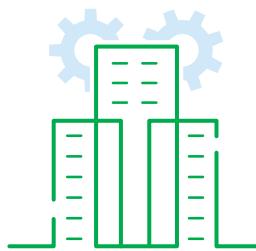
Conseillers clientèle



Collègues



1 PME sur 2 dans le canton est cliente



7 caisses de pensions sur 10 dans le canton sont clientes



-3%  
Réduction de l'utilisation de papier



Plus de **600** fournisseurs vaudois



**650** associations et événements soutenus

# Les rapports publiés par la BCV

## Rapport annuel 2019

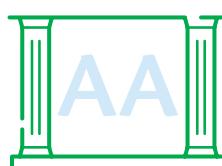
Outre les états financiers du Groupe et de la Maison mère, le présent rapport détaille l'activité de la Banque durant l'année écoulée, avec une revue par secteur d'activité, et présente également l'évolution de l'environnement économique. Il donne aussi de nombreuses informations clés, notamment dans les chapitres consacrés à la gestion des risques et à la gouvernance d'entreprise.

## Rapport RSE 2019

Les réalisations de la BCV en 2019 et ses orientations en matière de développement durable sont présentées de façon exhaustive dans son Rapport de responsabilité sociale d'entreprise (Rapport RSE). Ce document donne une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économiques, sociales et environnementales. Il est préparé conformément aux normes GRI (Global Reporting Initiative), qui constituent une référence mondiale pour l'établissement de rapports sur le développement durable ([www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org)).



Impôts et dividendes versés au canton et communes depuis 10 ans



Notation  
Standard & Poor's

La Fête des Vignerons est revenue à Vevey en 2019. Une douzième édition de tous les superlatifs: 20 représentations, 5500 figurants, 355 000 billets vendus et près d'un million de visiteurs! Du 18 juillet au 11 août, Vevey a donc remis ses habits de fête, vécu au rythme des spectacles, des cortèges, des animations de toutes sortes, festives, musicales et culturelles. Sa place du Marché s'est métamorphosée pour se parer d'une arène monumentale pouvant accueillir 20 000 spectateurs. Ils ont assisté à un spectacle onirique avec, comme point d'orgue, le couronnement des vignerons-tâcherons.

En dehors de cette arène, c'est une ville tout entière qui s'est mise en scène, qui est devenue scène ouverte, des premières heures du matin aux dernières heures de la nuit. Comme tous les 20 ans environ depuis 1797, date de la première Fête des Vignerons. Cet événement est devenu emblématique du canton de Vaud, bien au-delà des frontières, et fait

partie du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Pendant trois semaines, Veveysans et visiteurs ont côtoyé pléthore de personnages joyeusement maquillés, aux costumes chatoyants, d'animaux variés, dénormes insectes, déambulant ou attablés à l'un des quelque 50 stands ou restaurants.

Associée aux fêtes précédentes, la BCV a répondu présente, cette fois encore. Fidèle à son engagement pour soutenir la vie culturelle du canton et de grandes manifestations populaires, la Banque figurait parmi les partenaires principaux de cet hymne à la vigne et à ses artisans. De plus, de nombreux collaborateurs de la Banque se sont investis dans cet événement comme bénévoles ou figurants. Bannerets, effeuilleuses, bourgeons, ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour contribuer à la réussite de celle que l'on a surnommée FeVi.

# Sommaire

<b>Message des présidents</b>	6	<b>Données financières</b>	104
<b>Votre banque</b>	10	Commentaires des comptes du Groupe	106
Portrait	10	Comptes du Groupe	111
L'action BCV	14	Comptes de la Maison mère	164
La BCV et ses missions	18		
<b>Revue 2019</b>	30	<b>Organigramme</b>	194
Environnement économique	30		
La BCV dans l'année	42	<b>Organisation du réseau</b>	196
Les secteurs d'activité	48		
<b>Gestion intégrée des risques</b>	58	<b>Responsables régionaux</b>	197
Approche globale	58		
Risque de crédit	60	<b>Agences</b>	198
Risque de marché	62		
Risques opérationnels	65		
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	70		
Structure du Groupe et actionnariat	71		
Structure du capital	72		
Conseil d'administration	74		
Direction générale	85		
Rémunérations, participations et prêts	92		
Droit de participation des actionnaires	97		
Prises de contrôle et mesures de défense	99		
Organe de révision	99		
Politique d'information	100		
Adresses de contact	101		

# Message des présidents

## 2019, une très bonne année pour la BCV

L'année 2019 a été fructueuse pour la BCV à de nombreux égards. Dans un environnement marqué par un ralentissement de la croissance, ainsi que par des taux d'intérêt qui sont restés très bas ou négatifs, la Banque a augmenté ses volumes d'affaires et réalisé de très bons résultats. Elle a également défini un nouveau plan stratégique, *vista*, qui doit la guider durant les prochaines années. Elle a continué de développer son offre, via de nouveaux services en ligne, ainsi que dans l'investissement socialement responsable.

En ce qui concerne les résultats financiers, nous nous réjouissons d'une hausse à tous les niveaux. Les revenus de la Banque ont progressé à CHF 1,0 milliard (+3%). Comme durant les années précédentes, nous avons été très attentifs à la maîtrise des charges d'exploitation et le résultat opérationnel a augmenté de 4% à CHF 419 millions. La hausse du résultat opérationnel et la baisse du taux d'imposition liée à

l'entrée en vigueur de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III vaudoise) ont permis au bénéfice net de progresser de 4%, à CHF 363 millions.

## 175 ans au service des Vaudoises et Vaudois

L'année 2020 marque le 175<sup>e</sup> anniversaire de votre Banque. Diverses réjouissances ont été préparées (concours, offres spéciales, petites attentions, etc.) pour ses clients, le public et ses collaboratrices et ses collaborateurs. À l'heure d'écrire ces lignes, ces initiatives ont été suspendues en raison de la crise du coronavirus. Cet anniversaire est une occasion de rappeler les caractéristiques fondamentales de la BCV: sa proximité et son engagement dans la vie du canton dans l'esprit du développement durable, fondé sur des critères économiques, environnementaux et sociaux.

Dans le cadre du plan stratégique *vista*, la Banque a élargi son approche en matière de responsabilité sociale d'entreprise



Pascal Kiener  
Président de la Direction générale

Jacques de Watteville  
Président du Conseil d'administration

(RSE). Parmi les différentes initiatives, la BCV a adhéré à la charte des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et la gestion institutionnelle intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Plus de détails figurent dans le Rapport RSE 2019, dont la publication est prévue pour le deuxième trimestre 2020. Le rapport RSE paraîtra désormais tous les ans et sera conforme aux normes GRI (Global Reporting Initiative).

Plus largement, *vista* a pour ambition de maintenir la dynamique de développement des différents métiers et de permettre à la BCV de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années. La Banque continuera notamment à améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client. Les canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) poursuivront leur évolution pour offrir une expérience multicanal intégrée. Le modèle de banque universelle sera toujours exploité systématiquement pour générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers.

### Changements au Conseil d'administration

Reto Donatsch a atteint la limite d'âge fixée par la Loi organisant la BCV et quittera le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 30 avril 2020. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour le professionnalisme et l'implication dans la vie de la Banque dont il a fait preuve depuis 2011. Pour lui succéder, nous proposerons à l'Assemblée générale l'élection d'Eftychia Fischer. À cette occasion, nous allons aussi proposer de réélire Jack Clemons dont le mandat arrive à échéance cette année. Enfin, le Conseil d'Etat a nommé Jean-François Schwarz pour succéder à Reto Donatsch à la vice-présidence du Conseil d'administration de la Banque. Le Conseil d'Etat a également renouvelé pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le mandat de Peter Ochsner.

### Une solidité financière reconnue

En tant que banque cantonale avec l'une des bases de revenus les plus diversifiées et avec un ratio de fonds propres de base durs (CET1) de 17,1% et un ratio de levier de 6,3%, la BCV est une banque dont la solidité financière est reconnue. Les deux principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's, ont confirmé leur notation financière à respectivement AA et Aa2, soit juste deux crans en dessous de leur note maximale. Concernant la réserve de liquidité, le

ratio de liquidité à court terme (LCR) issu des accords Bâle III s'élevait à 129% à la fin de l'année 2019 par rapport à une exigence réglementaire, qui a atteint son niveau cible de 100%.

### Hausse d'un franc du dividende, à CHF 36 par action

La BCV poursuit la stratégie de distribution annoncée en 2018, qui tient compte de la réduction du taux d'imposition avec la RIE III vaudoise. Du fait également des très bons résultats réalisés par la Banque en 2019, le Conseil d'administration proposera une augmentation d'un franc du dividende, à CHF 36 par action. Rapportée au cours de clôture du 30 décembre 2019, cette distribution correspond à un rendement de 4,6%, soit l'un des plus élevés des sociétés suisses cotées en bourse.

### Division de l'action BCV par un facteur dix

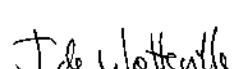
Le Conseil d'administration proposera une division de l'action par un facteur dix (une action avant division étant égale à dix actions après division). Cette mesure permettra d'améliorer la négociabilité des actions BCV et de les rendre plus accessibles aux investisseurs individuels. Sous réserve de l'approbation des actionnaires, l'opération est actuellement prévue pour le 28 mai 2020 (premier jour de cotation des actions divisées).

### Coronavirus

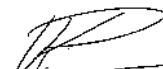
En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes, des mesures exceptionnelles ont été prises par les pouvoirs publics pour endiguer la pandémie de coronavirus, dont les conséquences sont difficiles à anticiper. La BCV a pris toutes les mesures pour protéger ses collaboratrices et ses collaborateurs ainsi que ses clients, tout en maintenant les services dont l'économie vaudoise a besoin pour traverser cette crise.

### Remerciements

En conclusion, nous tenons à remercier nos clients pour leur fidélité, ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs pour leur engagement durant cette période difficile. Nous voulons enfin remercier nos actionnaires pour la confiance qu'ils nous renouvellent année après année.



Jacques de Watteville



Pascal Kiener





# Votre banque

## Portrait

### Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'État de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place sur le plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, une garantie d'État limitée est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

### Métiers

Avec des revenus de CHF 1,0 milliard en 2019 et un bilan de CHF 48,4 milliards, la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de 63 agences et de plus de 220 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. Le Groupe BCV comptait 1921 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2019. À cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguet Galland & Cie SA, ainsi que

deux sociétés de direction de fonds de placement, Gérifonds SA et Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2019 est décrit à la page 133.

### Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «*dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques*». Elle «*contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton*». Enfin, elle se doit de «*porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux*». Plus largement, la BCV a pour missions de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

### Histoire

Depuis sa fondation à la fin de l'année 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui a plus que doublé entre 1990 et 2000. En 2001 et 2002, à la suite d'analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'État de Vaud a largement souscrit.

De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie afin de consolider sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions, dans le but d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a achevé le rachat de l'ensemble du capital-participation créé en 2003. L'année suivante, elle a pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital-actions de 66,95% à un niveau de 50,12%. La décision du Conseil d'Etat de ne pas vendre d'actions, prise une première fois le 25 novembre 2008, puis réitérée le 16 juillet 2010, n'a pas été modifiée depuis.

Depuis 2008, plusieurs plans stratégiques basés sur le modèle d'affaires d'une banque universelle à ancrage régional se sont succédé. Ils ont permis de redonner de l'élan à la BCV après son recentrage sur le canton entre 2002 et 2007, et d'initier de nouvelles pistes stratégiques, en particulier une différenciation par la qualité de service ainsi qu'un renforcement de la couverture des besoins des clients sur tous ses canaux (agences, centres de conseil, outils en ligne) et une poursuite du développement de l'offre digitale.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune domestique, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie dans un environnement financier et bancaire riche en défis. À cette occasion, les grandes orientations stratégiques de la Banque ont été confirmées et complétées par des améliorations ciblées.

## Stratégie

Le plan stratégique *vista*, défini en 2019 pour les prochaines années, s'inscrit dans la continuité de ceux mis en œuvre depuis plus de dix ans. Il a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, la persistance de l'environnement de taux d'intérêt bas, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins des clients.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du négoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement qui vont lui permettre de répondre aux défis futurs, notamment:

- en continuant à améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- en faisant évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- en exploitant systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- en mettant en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;

- en renforçant l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur et en promouvant l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- en intensifiant son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

À l'occasion de la revue de son cadre stratégique, la BCV a confirmé ou légèrement ajusté ses objectifs financiers clés. Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, elle a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. À terme, elle vise un ratio charges/produits (cost/income) de 57%-59%, un objectif minimal de ratio de fonds propres de base (CET1) de 13% et une rentabilité des fonds propres (ROE), à cet objectif minimal de fonds propres, compris entre 13,5% et 14,5%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon à long terme.

Dans la continuité des dix années précédentes, la Banque a décidé début 2018 de reconduire sa politique de distribution pour une nouvelle période de cinq ans à partir de l'exercice 2018. Tenant compte de la réduction de la charge fiscale effective depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III vaudoise), la Banque entend verser un dividende ordinaire par action compris entre CHF 34 et CHF 38, sauf changements significatifs de l'environnement économique ou réglementaire, ou de la situation de la Banque.

## Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

### Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, nos collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de leurs clients.

### Professionnalisme

Chaque collaborateur de la BCV s'engage à offrir à ses clients un service de qualité irréprochable. Il aspire à être la référence dans son domaine d'activité. Pour ce faire, il s'inspire des meilleures pratiques et développe ses compétences de manière continue.

### Performance

À la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

### Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaborateur BCV peut s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ces valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.



# Votre banque

## L'action BCV

Après la forte correction qui a touché la quasi-totalité des marchés boursiers à la fin de l'année 2018, plusieurs observateurs s'attendaient à une année 2019 placée sous le signe de la morosité. Cette perspective était d'autant plus plausible que la conjoncture mondiale s'est effectivement ralentie durant l'année 2019 sur fond de tensions commerciales sino-américaines. Au final, +26% pour le SMI et le CAC40, +25% pour le DAX, +23% pour le STOXX Europe 600, mais aussi outre-Atlantique où le Dow Jones a progressé de +22%, le Nasdaq de +38% et le S&P 500 de +29%. Ailleurs dans le monde, l'indice de la Bourse de Shanghai a gagné +22% et le MSCI Emerging affichait une hausse de +15%. Tous les principaux indices boursiers mondiaux, sans exception, ont donc fini l'année 2019 sur des progressions à deux chiffres, mettant en évidence une décorrélation manifeste entre les fondamentaux économiques et l'évolution des cours de bourse.

L'action BCV a, elle aussi, achevé l'année 2019 sur une nouvelle hausse de son cours de bourse, qui est passé de CHF 741 à fin 2018 à CHF 790 à la clôture de la dernière séance de bourse de l'année 2019. En ajoutant les CHF 35 de dividende versés en mai aux actionnaires, l'action BCV a dégagé un rendement total de +11,3% en 2019, dans les chiffres noirs pour la 8<sup>e</sup> année consécutive. Durant ces dix dernières années,

l'action BCV a connu une très forte progression de son cours de bourse, qui aujourd'hui se classe parmi les plus élevés du secteur bancaire suisse. À la prochaine Assemblée générale, une division de l'action BCV par un facteur dix sera proposée, afin entre autres d'en améliorer la négociabilité en la rendant plus accessible aux investisseurs individuels.

En 2019, plus d'un million d'actions BCV ont changé de mains, représentant en moyenne près de CHF 3,4 millions échangés quotidiennement, ce qui place l'action BCV parmi les six valeurs bancaires les plus liquides de la Bourse suisse.

Les deux principales agences de notation financière, Moody's et Standard & Poor's, ont confirmé leurs notations attribuées à la BCV, à respectivement Aa2 et AA, assorties dans les deux cas d'une perspective stable. La grande diversité de revenus comparée aux autres banques cantonales suisses et le niveau de fonds propres élevé en regard du profil de risque sont les deux principaux arguments mis en avant par les agences pour justifier les bonnes notations reçues par la Banque. La BCV fait ainsi partie du cercle très restreint des banques les mieux notées dans le monde, sans garantie d'État explicite.

### Évolution du rendement total pour l'actionnaire<sup>1)</sup>



<sup>1)</sup> Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

Cotation: SIX Swiss Exchange  
 Prix nominal de l'action: CHF 10  
 Numéro de valeur: 1 525 171  
 Numéro ISIN: CH0015251710  
 Symbole de cotation: Bloomberg: BCVN  
 Telekurs: BCVN  
 Reuters: BCV.N.S

Standard & Poor's  
 Notation à long terme: AA / stable  
 Notation à court terme: A-1+  
 Moody's  
 Notation long terme: Aa2 / stable  
 Notation court terme: Prime-1

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	8 606	8 606	8 606	8 606
Cours en fin de période (en CHF)	636,50	645,00	735,00	741,00	790,00
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)	– au plus haut 640,00	694,00	764,50	823,00	820,00
	– au plus bas 510,50	582,00	644,00	688,00	708,00
Bénéfice net publié par action <sup>1)</sup> (en CHF)	39,1	36,0	37,2	40,6	42,2
Bénéfice net ajusté par action <sup>2)</sup> (en CHF)	39,1	35,6	37,2	40,6	42,2
Dividende par action (en CHF)	23,0	23,0	23,0	35,0	36,0 <sup>3)</sup>
Rendement du dividende <sup>4)</sup> (en %)	3,6	3,6	3,1	4,7	4,6
Distribution totale <sup>5)</sup> (en CHF)	33,0	33,0	33,0	35,0	36,0 <sup>3)</sup>
Rendement de la distribution totale <sup>4)</sup> (en %)	5,2	5,1	4,5	4,7	4,6

<sup>1)</sup> Bénéfice net après minoritaire publié, divisé par le nombre total d'actions émises

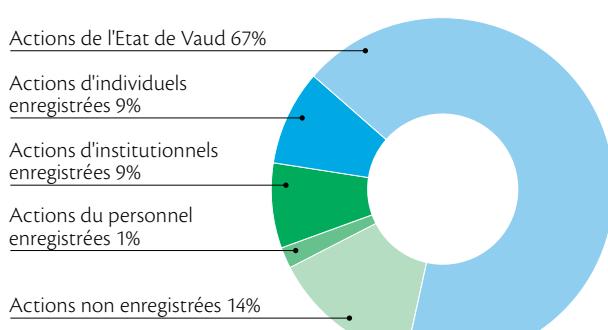
<sup>2)</sup> Bénéfice net après minoritaire publié, hors variation de la réserve bancaire pour risques généraux, divisé par le nombre total d'actions émises

<sup>3)</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale 2020

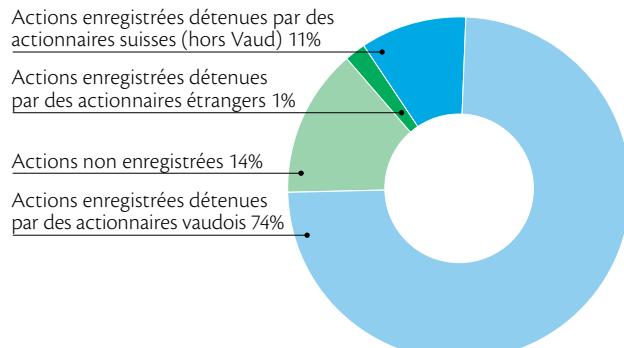
<sup>4)</sup> Selon le cours de clôture en fin de période

<sup>5)</sup> Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par un prélèvement sur la réserve légale issue d'apports en capital

### Types d'actionnaires



### Distribution géographique des actionnaires







# Votre banque

## La BCV et ses missions

Selon la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), le but de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de contribuer au développement de toutes les branches de l'économie privée, au financement des tâches des collectivités et corporations publiques et à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton. Et ceci, dans les différentes régions du canton et en étant attentive aux principes du développement durable, fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux. En tant que banque cantonale, le rôle de la BCV est ainsi d'être utile à toutes ses parties prenantes, ses clients, ses actionnaires et la société vaudoise. Afin d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

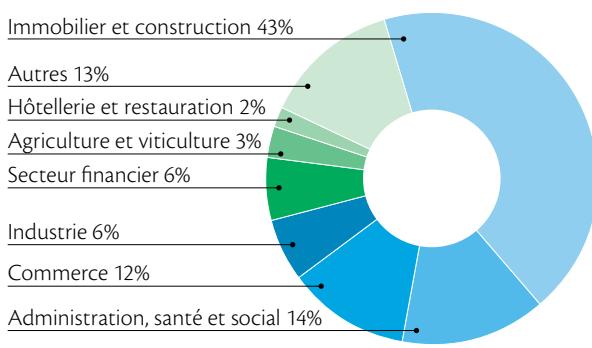
1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Être un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

### 1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer de manière continue la qualité des services et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds depuis la crise financière de 2008-2009 et le nombre de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leur relation en sont la preuve.

La position de la BCV dans le canton est due à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients – entreprises et particuliers –, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit «contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton».

#### Crédits aux entreprises par secteur d'activité



## 80% des crédits dans le canton de Vaud

Grâce à cette proximité, le portefeuille de crédits de la BCV couvre toutes les régions du canton de Vaud. Ce dernier représente même 80% de l'ensemble des créances clientèle. À fin 2019, 51% des créances clientèle concernaient des particuliers et 49% des entreprises de tous les secteurs ou des corporations publiques.

La BCV accompagne les sociétés durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. Ainsi, en 2019, elle a financé la création de 92 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total d'environ CHF 50 millions.



Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'État de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton. La Banque finance notamment la Fondation pour l'Innovation Technologique (FIT) à hauteur de CHF 500 000 par an pendant dix ans.

Afin de faire germer l'esprit d'entreprise dans le canton, la BCV a poursuivi, pour la septième année consécutive, l'opération Silicon Valley Startup Camp avec des partenaires tels que l'Université de Lausanne, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, les Hautes écoles spécialisées vaudoises, la CVCI et la FIT. Une dizaine d'étudiants issus des hautes écoles vaudoises ont été invités à se plonger durant une semaine dans le climat de la Silicon Valley. Ils ont suivi un programme de visites, de rencontres et d'ateliers intensifs, le tout organisé par Swissnex (un consulat scientifique suisse basé à San Francisco). Ils ont ainsi pu apprendre des notions de base et s'imprégner de l'esprit d'entreprise qui est si dense dans cette région.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. Dans ce cadre, la BCV a aussi publié en 2011, en collaboration avec la CVCI, des guides destinés aux créateurs d'entreprises et organisé avec d'autres partenaires, à nouveau la CVCI ainsi que le SAWI et Genilem, des cours destinés aux nouveaux entrepreneurs de tous âges.

## Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne activement et de manière individuelle les entreprises et les particuliers vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver un équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

## 2. Répondre aux besoins des clients

### Être proche des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de compétences régionaux et de 63 agences réparties sur le territoire (voir la carte et les adresses des agences aux pages 196-199).

La Banque estime que la configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins. De 2006 à 2013, la majorité des agences a été réaménagée ou transformée, afin de rendre les espaces dédiés à la clientèle plus confortables et conviviaux. Ce projet s'est achevé avec le réaménagement du siège social, situé place Saint-François

à Lausanne. Depuis, le réseau fait l'objet de rénovations ponctuelles. Ainsi, en 2019, les agences d'Avenches et de Bussigny ont déménagé dans de nouveaux locaux.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. Les clients sont accueillis dans les agences selon des horaires adaptés et peuvent fixer un rendez-vous avec leur conseiller du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 et le samedi une partie de la journée dans certaines agences situées dans des centres commerciaux. Les clients peuvent aussi contacter un conseiller à distance. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi, via les canaux traditionnels (téléphone, courriel et courrier postal) ou par messagerie instantanée. Il conduit des entretiens de conseil en gestion courante, placement ou financement par vidéoconférence ou rappelle les personnes qui en font la demande depuis le site public bcv.ch. En 2019, le Centre de conseil a ainsi pris en charge 620 000 contacts avec les clients. Quant aux entreprises du canton, elles peuvent s'adresser entre 08h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillers du Point Contact Entreprises pour toute question et besoin en gestion courante. Ce service a pris en charge quelque 90 000 demandes durant l'année sous revue.

En outre, la BCV propose un service de cash automatisé et de consultation de solde sur son réseau de bancomats, qui comprend plus de 220 appareils répartis sur plus de 120 emplacements. Pour une utilisation facile, ceux-ci disposent d'écrans tactiles, de la nouvelle interface commune des banques suisses (ATM Futura) et d'une interface pour malvoyants. En 2019, quelque 9 millions d'opérations ont été réalisées sur les bancomats de la Banque.

### Une offre complète de services bancaires sur internet

À cela s'ajoute la disponibilité 24 heures sur 24 des services bancaires sur internet, de plus en plus utilisés par les clients. Cela concerne aussi bien le site public bcv.ch que le service de banque en ligne de la BCV, accessible via BCV-net sur un ordinateur et BCV Mobile sur un téléphone mobile ou une tablette. Cette offre s'enrichit régulièrement de nouvelles fonctionnalités.

Ainsi, les services d'ouverture de compte en ligne sur le site public bcv.ch sont désormais accessibles aux jeunes dès 14 ans, ainsi qu'aux couples ou familles désirant ouvrir un compte joint. La page d'assistance et contacts du site a également été totalement revisitée afin de permettre à nos clients de trouver plus facilement des réponses à leurs questions.

Concernant l'offre de banque en ligne, elle est utilisée par plus de 60% des clients de la BCV et plus de huit ordres de paiement sur dix sont traités par ce canal. L'utilisation du mobile continue de se renforcer: trois connexions sur quatre au service de banque en ligne sont aujourd'hui réalisées via l'application BCV Mobile et un tiers des utilisateurs se connectent désormais exclusivement via leur téléphone portable.

Aussi bien sur le web que sur mobile, de nombreuses fonctions nouvelles sont venues s'adjointre aux opérations classiques de consultation (soldes et opérations) et de paiements. Ainsi, sur le web, BCV-net permet à la clientèle entreprises d'obtenir une vision consolidée de leurs avoirs et engagements sur une seule page entièrement repensée,

### Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	15%	17%	13%	11%	8%	8%	15%
Autres crédits	4%	7%	16%	15%	10%	11%	10%	11%	17%
Emplois	3%	5%	11%	10%	9%	9%	5%	6%	43%

Sources: BCV; Statistique Vaud

Prêts hypothécaires: y compris avances à terme fixe gagées par hypothèque

Emplois: Statistique structurelle des entreprises 2017

mais aussi de gérer de manière autonome les autorisations d'accès à BCV-net pour leurs collaborateurs. Pour la clientèle de la gestion de fortune, BCV-net permet désormais d'accéder facilement à l'état de son portefeuille et aux recommandations associées, dans le cadre des offres BCV Conseil lancées récemment.

Sur leurs appareils mobiles, l'ensemble des clients bénéficient également des nombreuses nouvelles fonctionnalités de l'application BCV Mobile: consultation et gestion des e-documents, modification de paiements enregistrés, virement de compte à compte express à toute heure et sept jours sur sept, nouvel outil de visualisation et de gestion des cartes de débit et de crédit, partage de coordonnées bancaires, estimation du temps d'attente en agence et au Centre de conseil par téléphone, etc. Avec ces nombreuses évolutions, la BCV répond aux demandes exprimées par ses clients à diverses occasions (ateliers, commentaires sur les magasins d'applications mobiles, etc.). Cela permet aujourd'hui à BCV Mobile de se placer parmi les applications bancaires les plus appréciées du public en Suisse.



**60%**  
de la clientèle  
utilise l'offre digitale

#### Paiement par téléphone mobile avec BCV TWINT

En parallèle, l'application BCV TWINT lancée avec succès en 2017 séduit un nombre grandissant d'utilisateurs. Sur le plan national, ce système de paiement par téléphone mobile proposé par le secteur bancaire suisse a franchi, début 2020, la barre des deux millions d'utilisateurs. TWINT permet de régler ses achats en magasin ou sur un site de commerce en ligne, de transférer de l'argent entre utilisateurs, d'acheter des titres de transport ou de payer son stationnement dans certaines localités. De nouvelles fonctions sont attendues en 2020 et la possibilité à terme d'utiliser TWINT à l'étranger se dessine, avec la création au niveau européen d'une alliance de systèmes de paiements par téléphone mobile, la European Mobile Payment Association (EMPSA), dont TWINT est membre.

Dans le courtage en ligne, le service TradeDirect de la BCV se place parmi les prestataires les plus compétitifs du marché grâce à une tarification attrayante. Le site internet tradedirect.ch donne un accès à 25 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. Une application pour téléphones mobiles est également disponible. En plus de la saisie d'ordres, elle permet la gestion du portefeuille, le suivi des titres favoris et de l'actualité, ainsi que la consultation des ratings et analyses de la société TheScreener.

Quant à la plateforme d'annonces immobilières gratuites sur internet newhome.ch, exploitée par la BCV et 17 autres banques cantonales, elle a vu entrer dans son actionnariat à hauteur de 50% la société Next Property, fondée par des entreprises du domaine de l'immobilier. Avec ce nouvel actionnaire, newhome.ch pourra ainsi poursuivre son développement, avec pour objectif de devenir un portail immobilier plus innovant et convivial.

Par ces multiples canaux, agences, centres de contact et canaux digitaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de ses clients.

#### Une palette étendue de prestations de qualité

La Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution des clients, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutionnels ou de corporations de droit public. Au travers de ses différents canaux, physiques et digitaux, elle leur fournit une palette étoffée de prestations bancaires et porte une attention particulière à la qualité de service et à l'amélioration continue de celle-ci. Ces efforts sont reconnus par les Vaudoises et les Vaudois, qui ont désigné la BCV comme la banque la plus recommandée du canton lors d'enquêtes menées en 2018 et en 2019 par l'institut Link auprès d'échantillons représentatifs de la population du canton.



Les clients bénéficient d'améliorations concrètes. Par exemple, lors de l'ouverture d'une nouvelle relation, ils sont avertis par SMS dès que leur compte est utilisable. Le temps nécessaire pour effectuer les travaux de contrôle a aussi été sensiblement réduit et porté, dans plus de 90% des cas, à 48 heures. Autre exemple, les clients sont avertis par une notification lorsqu'ils atteignent une limite d'utilisation des services, comme le nombre de retraits sur un compte e-epargne, évitant ainsi de mauvaises surprises lors de la réception du relevé de bouclage. La récolte des avis de clients a été renforcée, que ce soit à la sortie des agences, après certaines opérations ou, plus globalement, sur la qualité de la relation avec la BCV. Ces retours sont riches en enseignements qui permettent à la BCV de poursuivre l'amélioration de sa qualité de service.

En matière de prestations proprement dites, les clients de la BCV disposent dans la banque des particuliers d'une palette complète de produits et services. Quel que soit leur âge ou leur situation, les offres combinées leur permettent de choisir le bouquet de prestations qui correspond le mieux à leurs besoins pour réaliser leurs opérations courantes. Ces prestations peuvent être ouvertes en agence ou en ligne. De plus, les clients particuliers peuvent trouver à la Banque l'hypothèque qui leur convient le mieux pour financer l'achat de leur logement. Grâce aux fonds d'allocation d'actifs ou aux solutions de 3<sup>e</sup> pilier de la BCV, ils ont aussi la possibilité de placer leurs économies à long terme. En 2019 a été lancé un plan d'épargne en fonds permettant d'investir chaque mois et à moindres frais un montant régulier, même modeste, pour constituer un portefeuille de placements sur le long terme.

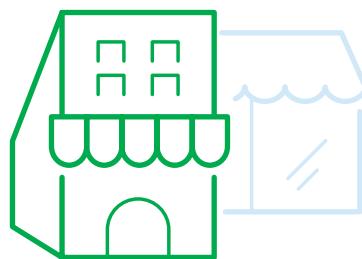


**1 hypothèque sur 3**  
financée dans le canton

Tous les clients particuliers peuvent également bénéficier d'un conseil et de services patrimoniaux globaux dans le domaine de la prévoyance. En matière de gestion de fortune proprement dite, la Banque propose un portefeuille

complet de prestations, de solutions d'investissement et de conseils. La disponibilité de nos conseillers dans toutes les régions du canton pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier est également très appréciée de nos clients. Durant l'année sous revue, notre offre de conseil s'est étoffée. La gamme de services BCV Conseil, qui combine les interactions avec un conseiller et une plateforme digitale, s'est enrichie de trois nouvelles offres: BCV Conseil Classique, BCV Conseil Premium et BCV Active Advisory. Avec BCV Conseil Plus, lancée en 2018, cette gamme est désormais complète et couvre l'entier des besoins de la clientèle en matière de gestion conseillée, qu'il s'agisse de conseils occasionnels ou fréquents pour des clients très actifs. Avec BCV Conseil, les clients disposent d'un conseiller dédié et peuvent, via la plateforme digitale, suivre depuis chez eux ou en déplacement l'évolution de leur portefeuille, s'informer et recevoir des propositions de placement. De plus, la Banque organise, quatre fois par an, des conférences-débats (les Rendez-vous de la Finance) auxquelles participent plusieurs centaines d'investisseurs privés intéressés par l'économie et les marchés.

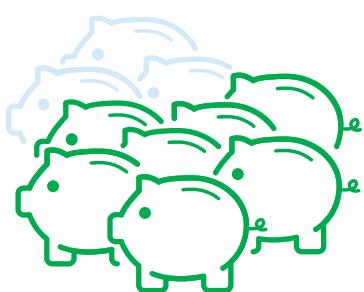
Dans la banque des entreprises, la BCV offre une palette complète de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de couverture des risques, de prévoyance et de conseils à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise, de la création à la transmission. Elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. Depuis 2016, elle a permis à plus de 2000 nouvelles entreprises de bénéficier d'une année de gratuité sur un bouquet de prestations combinées, afin de faciliter leur démarrage. Enfin, en 2019, la BCV a mis à disposition plusieurs dizaines de millions pour permettre la reprise de 63 PME et ainsi pérenniser plusieurs centaines d'emplois dans le canton. Son centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise s'appuie sur des experts en financement, en gestion de patrimoine et en prévoyance, ainsi que sur un réseau d'experts externes.



**1 PME sur 2**  
dans le canton est cliente

L'Asset Management et la salle des marchés proposent aux investisseurs une gamme complète de services, de conseils et de produits d'investissements leur permettant de bénéficier du savoir-faire de la BCV: des fonds de placement, des produits structurés et des solutions globales, telles que des mandats ou des fonds d'allocation d'actifs, sur des univers spécifiques ou globaux. Dans la gestion institutionnelle, domaine dans lequel la BCV est un acteur important, l'accompagnement des clients a notamment porté sur les solutions pour prendre en compte des critères d'investissement socialement responsables, au niveau environnemental, dans le domaine social et en matière de gouvernance (critères ESG), un domaine dans lequel la Banque joue un rôle actif. Des changements d'univers de gestion permettant d'améliorer le profil ESG ont notamment été appliqués aux portefeuilles actions, ceci sans effet sur la performance attendue et le niveau de risque, deux paramètres prioritaires de notre gestion de portefeuilles. Cette démarche ESG a été bien accueillie par la clientèle institutionnelle.

La demande de conseils a également porté sur la situation des marchés financiers, marquée par des incertitudes économiques, par une excellente performance des actions et par une poursuite de la baisse des taux d'intérêt, qui restent ainsi très bas ou négatifs en Suisse et en Europe. Dans ce contexte, les produits de la Banque ont, dans l'ensemble, réalisé de bonnes performances par rapport à leur indice de référence et à la concurrence.



## 7 caisses de pension sur 10 dans le canton sont clientes

Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, la Banque a pour objectif l'adaptation de son modèle de services et de sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à tous les clients, particuliers et entreprises, un haut standard d'information, de protection et de qualité de service, et ce à travers les différents canaux, y compris digitaux, à leur disposition.

### 3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable, dans les domaines économique, écologique et social, les missions de la Banque et son succès sur le marché sont intrinsèquement liés. La BCV voit ce lien comme l'opportunité de créer un cercle vertueux, lui permettant d'être compétitive tout en étant responsable. Ainsi, la BCV est utile à toutes ses parties prenantes: elle crée de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et la société vaudoise, et produit des bénéfices dans les domaines économique, social et environnemental. Depuis plus de dix ans, les résultats et les impacts de l'action de la Banque dans le canton sont présentés de manière détaillée dans un rapport de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), publié jusqu'ici tous les deux ans.

En 2019, dans le cadre de la définition d'un nouveau plan stratégique pour les prochaines années, nommé *vista* (cf. sections «Portrait» et «La BCV dans l'année»), la BCV a également élargi son approche en matière de durabilité. Une organisation et une gouvernance dédiées ont été mises en place. De plus, à partir de cette année, le Rapport RSE paraîtra sur une base annuelle et son contenu sera enrichi pour permettre une présentation conforme aux normes GRI (Global Reporting Initiative). La première édition du Rapport RSE sous ce nouveau format doit être présentée au cours du deuxième trimestre 2020. Elle pourra être téléchargée, comme les rapports précédents, sur le site internet de la BCV, depuis la page [www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise](http://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise).

L'évolution en matière de RSE porte non seulement sur l'existant, mais également sur le développement de nouvelles prestations. Par exemple, dans le domaine de la gestion des placements des clients, la BCV a déployé une solution permettant à ses clients – institutionnels et autres – d'investir dans des portefeuilles selon les principes de l'investissement socialement responsable (ISR) et de respecter des critères au niveau environnemental, dans le domaine social et en matière de gouvernance (critères ESG). Cette solution s'appuie sur une redélegation des titres des fonds en actions de la BCV en fonction de leur notation ESG, permettant d'améliorer le profil ESG global. La BCV se fonde sur les analyses de MSCI Research, selon une méthodologie éprouvée et documentée. De plus, une politique et un processus de vote lors des assemblées générales relatifs aux titres suisses détenus dans ses fonds de placement ont été définis. Les activités illégales et les pratiques controversées sont exclues. Afin de réduire l'empreinte écologique des portefeuilles, sont également exclues les sociétés dont les

revenus dépendent significativement du charbon. Enfin, la BCV a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI). Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la BCV, à l'adresse suivante: <https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/ESG>.

Des trois piliers du développement durable, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Les sections précédentes ont d'ailleurs déjà présenté comment la BCV contribue au développement de l'économie vaudoise et s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Pour continuer à remplir le cœur de sa mission, contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité stable. À cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. Cette vision profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi qu'en 2019 elle a versé au seul canton de Vaud – son actionnaire principal – et aux collectivités publiques vaudoises CHF 262 millions sous la forme de dividendes et d'impôts cantonaux et communaux.

Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaboratrices et des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise. Dans le domaine environnemental, la BCV a poursuivi le travail de fond visant à réduire sa consommation d'énergie et l'impact de ses activités sur l'environnement. Elle fait réaliser depuis plusieurs années un bilan environnemental pour quantifier cet impact et permettre de mieux cibler les mesures à prendre. Si la consommation de papier, de fournitures et l'infrastructure informatique font régulièrement l'objet de mesures ou d'investissements, les principales économies potentielles concernent les infrastructures, un domaine dans lequel la Banque agit de longue date. Ainsi, en cinq ans, la consommation de courant a pu être abaissée de 15% grâce au renouvellement des équipements électriques. Autre exemple: ces dernières années, plusieurs millions de francs ont été investis dans deux centres régionaux, à Aigle et Nyon, pour obtenir le label Minergie et réduire leur consommation énergétique de 60% ou plus. À cela peut s'ajouter l'exclusion des fonds en actions BCV des sociétés dont les revenus dépendent significativement du charbon, évoquée précédemment.

Dans l'enquête 2019 du Carbon Disclosure Project (CDP), qui comptabilise les émissions de gaz à effet de serre des entreprises et à laquelle elle participe depuis 2010, la BCV a reçu la

note de B, soit la 3<sup>e</sup> meilleure sur une échelle de huit notes allant de A à D-. La BCV participe tous les deux ans au CDP.

#### 4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Un total de CHF 3,5 milliards a été redistribué aux actionnaires de la Banque de 2008 à 2019. D'une part, la BCV a versé douze dividendes ordinaires, les trois premiers de CHF 14, CHF 20 et CHF 21, puis cinq fois de CHF 22 par action et trois fois de CHF 23 par action, et finalement de CHF 35 par action. D'autre part, sur la même période, la BCV a procédé à onze versements additionnels extraordinaires, libres d'impôts pour les actionnaires: un premier de CHF 32,50 et les suivants de CHF 10. Les trois premiers ont pris la forme de remboursements de capital nominal et les huit suivants de prélèvements sur la réserve issue d'apports en capital.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Standard & Poor's a confirmé sa note AA pour la huitième année consécutive et Moody's sa note à long terme Aa2 pour la cinquième année. Dans les deux cas, les notes sont assorties d'une perspective stable. Ceci reflète également le travail de fond entrepris par la Banque depuis plusieurs années aux niveaux stratégique et opérationnel. Toutes les notes d'opinion des agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV ([bcv.ch](https://www.bcv.ch)) ou via l'application gratuite pour iPad, BCV Investor Relations.

#### 5. Être un employeur de référence

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. En complément de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité

interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines. Au centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques et du «Code de conduite professionnelle» en vigueur dans le Groupe. Ce code, publié sur le site internet de la Banque, a été revu et élargi en 2013.

### Les collaboratrices et les collaborateurs

À fin 2019, le Groupe BCV comptait 1921 emplois en équivalent plein temps, un nombre en légère hausse par rapport à l'année précédente. La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1915 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1729 emplois en équivalent plein temps. En 2019, la Banque a repourvu 283 postes, dont 165 par des engagements externes, 87 par des transferts internes et 31 par l'engagement de collaboratrices et collaborateurs formés en interne. Le taux moyen de rotation en 2019 était de 8,5%.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 805 femmes (42% des effectifs) à fin 2019. Parmi elles, 277 étaient titulaires d'un rang (28% de l'encadrement) et 32 étaient membres de l'encadrement supérieur (10% de celui-ci). De plus, la BCV comptait 16 femmes responsables d'agence (38% du total), fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque, 516 travaillaient à temps partiel (27% de l'effectif).



Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise à intervalles réguliers un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme,

leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. En 2018, avec un taux de participation de 84%, ce sondage a de nouveau montré un niveau d'engagement élevé. Comme les années précédentes, les résultats ont été considérés comme très bons en comparaison de ceux mesurés dans d'autres entreprises. Cela concerne la quasi-totalité des dimensions analysées et, de manière particulièrement marquée, le degré d'adhésion à la stratégie de la Banque ainsi que la confiance dans la Direction générale et dans l'encadrement.

### La BCV, entreprise formatrice

À fin 2019, la BCV comptait 98 personnes en formation, dont 18 stagiaires universitaires, 32 maturants, 37 apprentis et 11 personnes dans le cursus «Rejoignez-nous».



La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuellement environ 260 animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2019, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillers de faire évoluer leur savoir-faire de manière permanente, afin de pouvoir répondre au développement constant des besoins des clients et de l'environnement réglementaire. Par ailleurs, après l'adoption par la BCV d'un système de certification des conseillers à la clientèle commun à plusieurs établissements, conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, plus de 180 conseillers étaient déjà certifiés à fin 2019.

Au mois de mars, la volée 2019-2020 du «MicroMBA BCV» a débuté la septième édition de ce programme de formation organisé en collaboration avec l'Université de Genève,

Faculté Économie et management – Entrepreneurial Leadership. Ces 24 personnes, dont 6 femmes, ont ainsi l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 14 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu en 2019 un diplôme de formation supérieure à l'externe. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de re-pourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

#### Conditions-cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite « enveloppante », avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

À fin 2019, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2051 assurés actifs, dont 1848 pour la Maison mère, et 1309 bénéficiaires de rentes, dont 1025 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

#### 6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement en faveur de son environnement direct. À côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

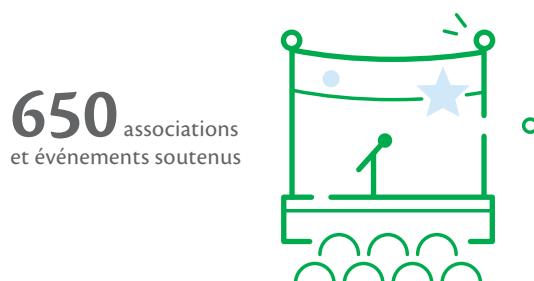
La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Cully Jazz Festival, Fête des Vignerons, Red Pigs Festival à Payerne, Paillote Festival à Morges, Festival Off du Septembre Musical, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Théâtre Benno Besson, Festival Images de Vevey, La Nuit des Musées, Maison d'Ailleurs, Fondation Vaudoise pour la Culture, Fondation du Conservatoire de Lausanne ou Fondation de soutien à la plateforme Pôle muséal (Musée cantonal des Beaux-Arts ou MCBA).

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Ma Vie Ton Sang, Association Cantonale Vaudoise des Samaritains, La Main Tendue (VD), ARFEC (Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer), Fondation Pro-XY ou Fondation Compétences Bénévoles.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: remise des prix aux écoles du canton (enseignement obligatoire, gymnase, hautes écoles spécialisées, université), Centre Sport-Études Lausanne.

Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: 20 km de Lausanne, FC Lausanne-Sport, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, Lausanne Hockey Club, Festival International de Ballons à Château-d'Œx, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Trophées du Muveran, Mérite Sportif Vaudois, Vevey Lavaux Up ou Tobogganing Park Leysin.

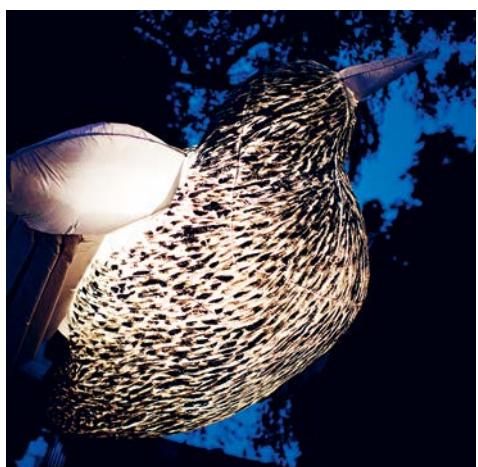
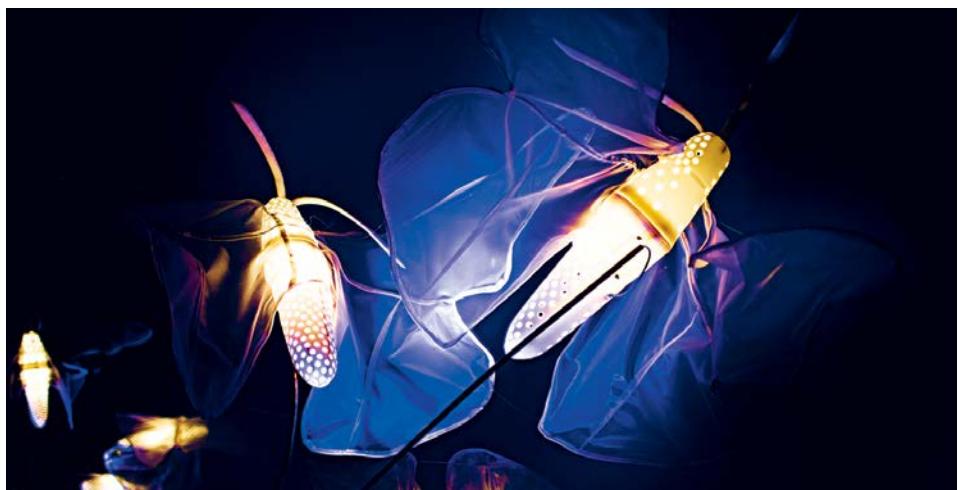
La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, Forum de l'économie du Nord Vaudois, Forum Ouest, Mérites de l'économie, Forum économique de la Côte, les Quais de Noël ou Numerik Games Festival à Yverdon-les-Bains.



La BCV s'associe depuis plus de dix ans à des actions citoyennes qui permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de participer à des actions humanitaires ou environnementales, menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2019, cela a concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes et le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge. Une autre opération mérite également d'être mentionnée. Mise en place en 2012, BCV Solidarité est

née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire est choisi par un groupe de travail constitué de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort. En 2019, BCV Solidarité a apporté son soutien à la reconstruction d'un bâtiment scolaire dans une région pauvre du Népal par l'association The Butterfly Help Project. Ce soutien permettra à des enfants d'être scolarisés dans un bâtiment disposant des équipements de base nécessaires (isolation, éclairage, etc.) et conforme aux normes parasismiques.

Par ailleurs, la BCV soutient l'engagement de ses collaboratrices et de ses collaborateurs dans la société civile, afin de contribuer à leur développement personnel. En 2019, plus de 200 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive. En revanche, la Banque a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit.





# Revue 2019

## Environnement économique

La croissance mondiale a poursuivi son ralentissement en 2019, sous l'effet des tensions commerciales entre les États-Unis et d'autres pays, en particulier la Chine, ou du fléchissement de la croissance aux États-Unis, dans la zone euro et en Chine. De +3,6% en 2018, elle est passée à +2,9% en 2019, son niveau le plus bas depuis la récession mondiale de 2009.

La Suisse et le canton de Vaud n'ont pas échappé à cette évolution, d'autant plus que les exportateurs ont aussi été confrontés au renforcement du franc par rapport à l'euro. Cependant, tant le pays que le canton ont bénéficié d'une demande intérieure toujours solide. Ainsi, leur croissance est passée de respectivement +2,3% et +2,9% en 2018 à +1,3% et +1,5% en 2019.

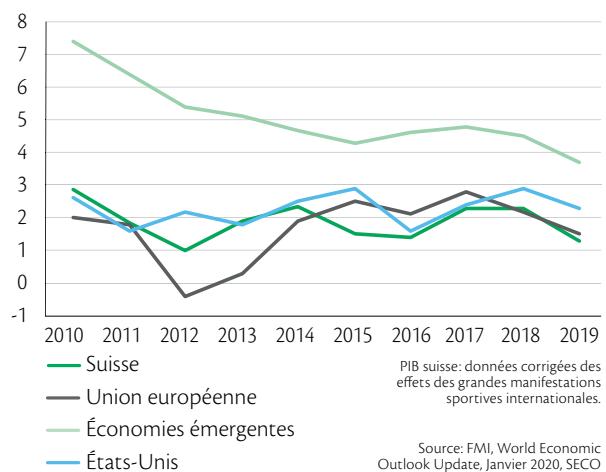
### La croissance mondiale s'essouffle

Si l'économie mondiale ne s'est jamais complètement remise de la crise financière malgré les stimuli monétaires des banques centrales, sa croissance n'avait pas été aussi faible en 2019 que depuis la récession de 2009. Dans le prolongement d'une année 2018 déjà marquée par une dégradation de la conjoncture et des perspectives, les économies émergentes ont été affectées par les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, l'économie européenne s'est affaiblie et la conjoncture américaine a manqué d'élan. La croissance mondiale est ainsi passée de +3,6% en 2018 à +2,9% en 2019. Dans cette situation, tant la Réserve fédérale américaine (Fed) que la Banque centrale européenne (BCE) ont assoupli leur politique monétaire. Sur les marchés obligataires, les taux d'intérêt ont baissé, avec un creux à l'été sur fond de crainte de récession – laquelle ne s'est pas réalisée. Les marchés des actions n'ont guère été perturbés et ont affiché d'excellentes performances.

Aux États-Unis, la croissance s'est tassée, passant de +2,9% en 2018 à +2,3% en 2019, sous l'effet notamment d'une baisse de l'activité industrielle. Bien que la première économie de la planète connaisse une situation de plein emploi après plusieurs années de forte croissance, la Fed a mis un terme au resserrement de sa politique monétaire et a procédé à trois baisses de ses taux en 2019. Dans la zone euro, la croissance du PIB a continué son repli, de +1,9% à +1,2%,

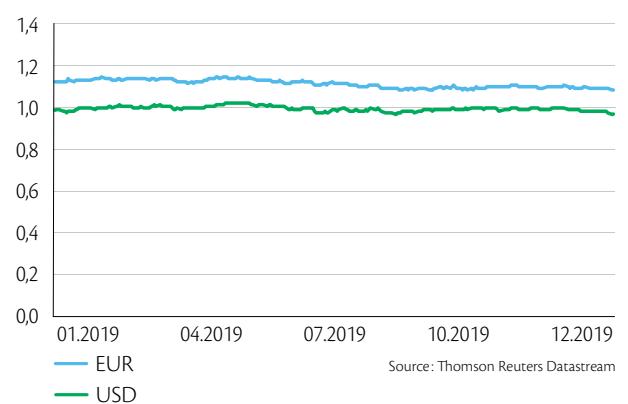
### Évolution du PIB dans le monde

En %



### Évolution des cours de change

En CHF



soit la moitié de la croissance en 2017, en raison d'une baisse de la dynamique dans les principales économies européennes. Au Royaume-Uni, en raison des incertitudes sur le Brexit, la conjoncture est restée morose, avec une stagnation de la croissance à +1,3%.

La croissance des pays émergents a également subi un coup de frein, passant de +4,5% en 2018 à +3,7% en 2019, sous l'effet notamment d'une perte de dynamique du commerce mondial. Elle est passée de +6,6% à +6,1% en Chine, de +6,8% à +4,8% en Inde, de +2,3% à +1,1% en Russie ou de +1,3% à +1,2% au Brésil.

### Environnement financier contrasté

Sur le plan boursier, l'année a été excellente. Après le plongeon de fin 2018, les principaux indices ont affiché des progressions régulières tout au long de 2019. Certes, l'environnement économique n'était guère encourageant, avec une croissance en baisse ainsi que des tensions commerciales et géopolitiques, mais la récession crainte par certains ne s'est pas produite. De plus, les politiques monétaires se sont assouplies aux États-Unis et dans l'Union européenne et les rendements obligataires sont restés très bas, voire négatifs.

Dans cet environnement, les actions sont restées une des classes d'actifs préférées des investisseurs et les principaux indices boursiers ont pour ainsi dire réalisé un tir groupé, avec des performances proches les uns des autres. Aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de 28,9%. En Suisse, l'in-

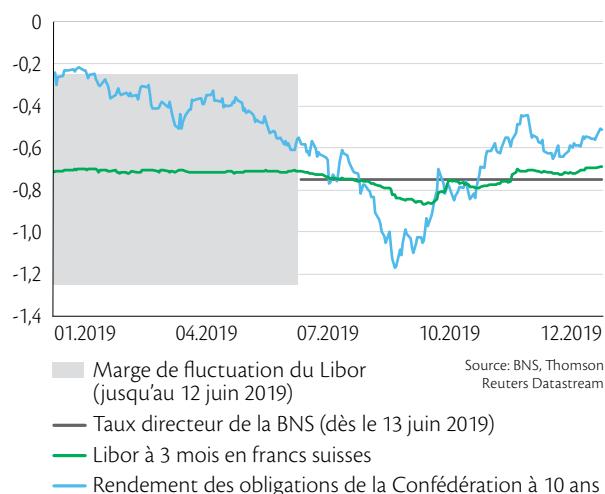
dice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, a gagné 26,0%. L'indice Euro Stoxx 50 des blue chips de la zone euro a quant à lui affiché une hausse de 24,8%. L'indice MSCI des marchés émergents (en USD) a progressé de 15,4%.

Au niveau des taux d'intérêt, la principale évolution a été une baisse généralisée des rendements, avec notamment un creux à l'été sur fond de crainte de récession et un assouplissement des politiques monétaires dans plusieurs pays. Au niveau des taux courts aux États-Unis, après neuf hausses entre 2015 et 2018, la Réserve fédérale américaine a procédé à trois baisses de la marge de fluctuation des fonds fédéraux, qui est passée de 2,25%-2,50% à 1,50%-1,75%. Du côté des taux longs, le rendement des bons du Trésor à dix ans est passé de 2,69% à 1,90%. De ce côté-ci de l'Atlantique, la Banque nationale suisse (BNS) a maintenu le taux négatif de -0,75% sur les avoirs déposés auprès d'elle en comptes de virement dépassant un montant exonéré, tandis que le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est passé sur l'année de -0,24% à -0,51% au cours d'une année volatile, marquée par une incursion en dessous de -1,10% en été. Dans la zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a pour sa part abaissé de -0,4% à -0,5% le taux d'intérêt de la facilité de dépôt; en Allemagne, le rendement du Bund a glissé en territoire négatif, passant sur l'année de 0,25% à -0,18%.

De plus, l'inflation au plan mondial est restée basse. En Suisse, elle s'est légèrement repliée, de +0,9% en 2018 à

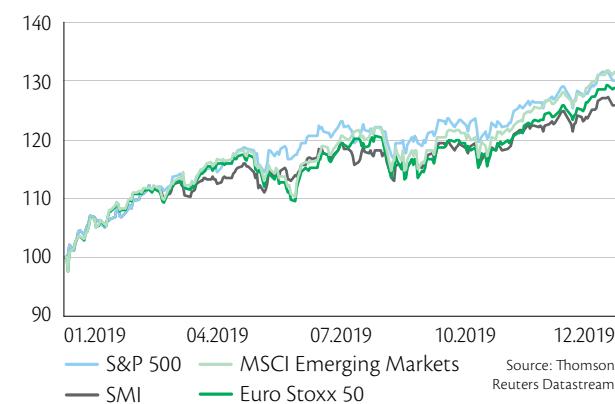
### Évolution des taux d'intérêt

En %



### Évolution des indices boursiers en monnaies locales

Base 100 = 31 décembre 2018



+0,4% en 2019, sous l'effet de la baisse des prix des produits pétroliers et des médicaments. Dans la zone euro, les prix ont augmenté de +1,2%, tandis qu'ils ont progressé de +2,3% aux États-Unis.

Sur le marché des métaux précieux, l'or s'est apprécié tant en dollars, avec un gain de 18,4% à USD 1515 l'once, qu'en francs suisses, avec une hausse de 16,4% à CHF 47 223 le kilo.

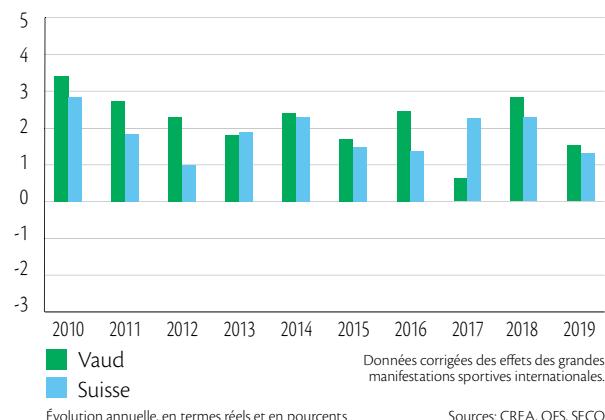
### Affaiblissement de la conjoncture en Suisse

L'environnement international peu porteur et la force du franc n'ont pas été sans effet sur l'économie suisse. Alors qu'elle avait repris des couleurs après trois ans, entre 2015 et 2017, marqués par les effets de l'abandon du cours plancher de l'euro, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a de nouveau décéléré, passant de 2,3% en 2018 à 1,3% en 2019 (données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales).

Malgré cela, le chômage a poursuivi sa baisse, s'inscrivant en moyenne sur l'année à 2,3%, contre 2,6% l'année précédente, soit son plus bas niveau en près de vingt ans. Les créations d'emplois se sont également poursuivies: au quatrième trimestre 2019, le pays comptait 4,0 millions d'emplois (en équivalent plein temps) dans les secteurs secondaire et tertiaire, un nombre en hausse de 1,1% par rapport à la même période une année auparavant. Le nombre d'emplois a progressé de 1,3% dans le secondaire (1,0 million) et de 1,0% dans le tertiaire (3,0 millions).

### Évolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud

En %



La situation différait toutefois entre les branches orientées vers les marchés d'exportation et celles qui sont tournées vers la demande intérieure. Pour les premières, les effets du manque de dynamisme de l'environnement mondial et de la force du franc ont notamment été perceptibles dans l'industrie des machines. Cependant, grâce au soutien de l'industrie pharmaceutique, les ventes de produits suisses à l'étranger ont progressé de 3,9% en termes nominaux à CHF 242,3 milliards, établissant ainsi un nouveau record. Quant aux activités tournées vers la demande domestique, elles ont bénéficié d'une demande toujours robuste.

### Ralentissement de la croissance vaudoise

L'économie vaudoise a suivi la même trajectoire que l'économie suisse, avec un repli de la croissance de 2,8% en 2018 à 1,5% en 2019 (données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales), selon les estimations de l'Institut CREA d'économie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (janvier 2020). À l'image de l'ensemble de l'économie suisse, les branches industrielles ont ressenti les effets du tassement de la conjoncture mondiale et de la force du franc. Le sondage conjoncturel d'automne de la CVCI montre d'ailleurs une légère détérioration de la marche des affaires des entreprises industrielles. Les exportations vaudoises se sont ainsi inscrites à CHF 13,6 milliards en termes nominaux (-1,9 %), un niveau proche de leur record historique. Elles ont bénéficié d'une hausse de la demande de machines, d'instruments de précision, de montres et de produits agroalimentaires. Les progressions des ventes les plus fortes concernent les États-Unis et la Chine. De plus, l'économie vaudoise a bénéficié de la robustesse de la demande intérieure. Selon le sondage de la CVCI, les entreprises de services ont aussi connu une amélioration de leurs affaires.

Le marché de l'emploi s'est également montré favorable. Grâce à une hausse de 2,7% dans le secondaire, le nombre d'emplois (en équivalent plein temps) dans le canton affichait au quatrième trimestre une augmentation de 2,1% sur un an. Dans le tertiaire, en revanche, la hausse a été légèrement moins marquée, à 1,9%. Comme sur le plan national, le taux de chômage a reculé à son plus bas niveau depuis près de vingt ans, passant de 3,8% en moyenne sur l'année 2018 à 3,5% en 2019. Les disparités régionales sont restées présentes, avec des taux de sans-emploi plus bas que la moyenne cantonale dans les districts du Gros-de-Vaud (2,4%), de Lavaux-Oron (2,6%), de Morges (2,7%), de Nyon

(2,9%) et de la Broye-Vully (3,2%). Le taux de chômage était proche de la moyenne dans le Jura-Nord vaudois (3,3%) et dans le district d'Aigle (3,6%). Il était au-dessus dans les districts de la Riviera-Pays-d'Enhaut (3,8%), de l'Ouest lausannois (4,1%) et de Lausanne (4,5%).

### **Marché immobilier toujours relativement dynamique**

L'environnement reste favorable pour le marché immobilier vaudois. En témoigne notamment la poursuite en 2019 du rebond des prix des logements en propriété qui a commencé début 2017. Ainsi, en moyenne cantonale, les prix des maisons familiales individuelles ont progressé de 2,8% sur un an et ceux des appartements en propriété par étages (PPE)



### **BCV Immobilier**

Après un lancement en 2017, deux nouveaux numéros de BCV Immobilier, une publication semestrielle consacrée au marché immobilier vaudois, ont été publiés en 2019. Leurs dossiers ont été consacrés à l'agglomération yverdonnoise et aux rénovations. Sans remplacer les conseils d'un professionnel, les 24 pages de cette publication donnent une base d'informations pour les candidats à l'achat, les propriétaires ou les particuliers et professionnels qui souhaitent se tenir au courant des conditions sur ce marché.

BCV Immobilier peut être téléchargé sur le site internet de la BCV, bcv.ch.

de 2,3%, selon les données du cabinet d'études de marché Wüest Partner. Du fait que les prix s'inscrivent à des niveaux record dans de nombreux districts, le marché n'affiche plus la même dynamique que durant les années 2006 à 2012. Leurs hausses de 2019 étaient aussi plus basses que celles de 2018, respectivement 4,6% et 2,5%.

Si le niveau des prix, les critères à satisfaire pour les candidats à la propriété ou le tassement de la dynamique démographique ont limité le nombre d'acheteurs potentiels, les taux d'intérêt bas ont cependant continué d'alimenter l'intérêt pour la propriété chez les ménages disposant des revenus et des fonds propres leur permettant d'envisager l'acquisition d'un logement. Toutefois, plusieurs signes indiquent que le marché de la propriété individuelle est en train de ralentir. De plus, la construction d'objets destinés à ce marché est tendanciellement en baisse. Alors que le nombre de nouveaux logements construits dans le canton oscille autour de la barre

### **Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres**

	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km <sup>2</sup>	41 285 km <sup>2</sup>
Population (fin 2019) <sup>1</sup>	806 088 résidents	8 600 557 résidents
Densité de la population	251 résidents/km <sup>2</sup>	208 résidents/km <sup>2</sup>
Population active (2018) <sup>2</sup>	412 725 personnes	4 577 875 personnes
Nombre d'établissements <sup>3</sup>	60 526	684 167
dont		
primaire	6,4%	7,9%
secondaire	13,4%	14,0%
tertiaire	80,2%	78,1%
Emplois	447 141	5 180 170
dont		
primaire	3,0%	3,1%
secondaire	16,3%	20,8%
tertiaire	80,7%	76,0%
Taux de chômage (moyenne 2019)	3,5%	2,3%
PIB (2019 estimé) <sup>4</sup>	CHF 56,1 mia	CHF 697,3 mia
PIB/habitant	CHF 69 560	CHF 81 074

<sup>1</sup> Vaud: source = Statistique Vaud; Suisse: source = estimation sur la base des données trimestrielles de l'Office fédéral de la statistique

<sup>2</sup> Population résidente permanente de 15 ans et plus

<sup>3</sup> Un établissement correspond à une entreprise ou à une partie d'entreprise (atelier, usine, etc.) située dans un endroit précis

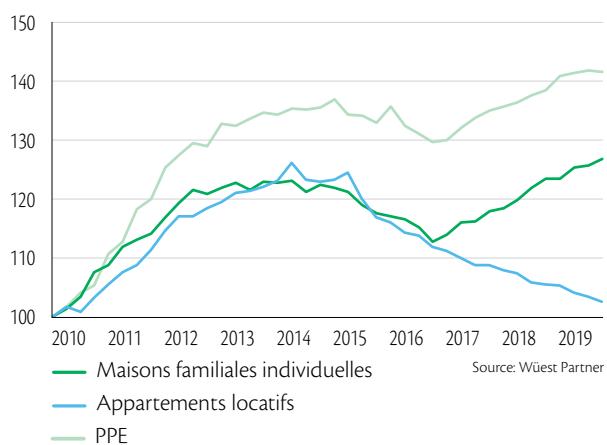
<sup>4</sup> Données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales

Sources: Office fédéral de la statistique, Statistique Vaud, SECO, CREA

des 5000 depuis 2013, la part des objets destinés à la propriété individuelle a reculé d'environ deux tiers en moyenne entre 2005 et 2015 à quelque 30% en 2019. En outre, le marché du logement donne des signes de détente. Le taux de vacance a augmenté depuis 2009, année où il était le plus bas (0,4%), pour s'inscrire à 1,1% en 2019. Depuis 2014, les loyers offerts sur le marché sont globalement en repli de près de 20,0% dans le canton.

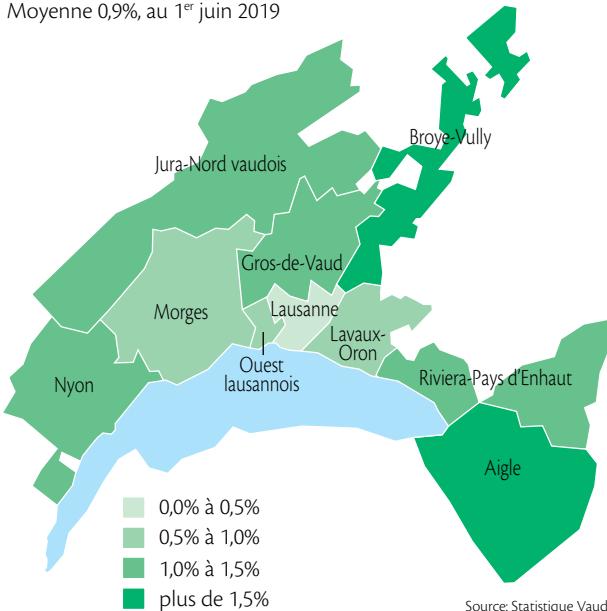
### *Évolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud*

Indices, base 100 = 1<sup>er</sup> trimestre 2010



### *Taux de logements vacants dans le canton de Vaud*

Moyenne 0,9%, au 1<sup>er</sup> juin 2019



Un segment reste cependant très animé: l'immobilier de rendement, qui intéresse des institutionnels et des particuliers à la recherche d'alternatives aux placements obligataires. Les prix ont grimpé et les investissements dans la construction de logements locatifs ont fortement augmenté, ce qui laisse présager une poursuite de la détente sur le marché de la location. Certains observateurs s'inquiètent cependant que la combinaison de plusieurs facteurs (prix élevés, activité de construction importante et ralentissement de la dynamique démographique) ne conduise à terme à une correction au niveau des prix des immeubles de rendement.

### *Perspectives*

Tandis que les facteurs de risque étaient déjà nombreux, avec notamment la sortie du Royaume-Uni de l'UE ou les multiples foyers de tensions géopolitiques dans le monde, les perspectives pour 2020 se sont très fortement dégradées au début de l'année, avec le développement à l'échelle mondiale de l'épidémie de coronavirus. Les gouvernements des pays frappés ont annoncé en mars des mesures de confinement pour freiner la propagation du virus, tout en mettant en œuvre des mesures d'aide aux entreprises qui en subissaient les effets. Du côté des banques centrales, la BCE a pris des mesures pour favoriser les prêts aux PME et a renforcé ses achats de dette. La Fed a pour sa part abaissé en deux temps la four-

### *Poursuite d'une dynamique démographique modérée*

Le ralentissement de la dynamique démographique observé depuis quelques années s'est poursuivi en 2019. Le canton a accueilli 5900 habitants supplémentaires, et sa population se montait à fin 2019 à environ 806 100 habitants. À 0,7%, la hausse de la population était similaire à celle enregistrée en 2018, mais sensiblement inférieure à celle de 2017 (+1,0% et +8249 personnes) et à la moyenne des dix dernières années (+1,7% ou +11 800 personnes).

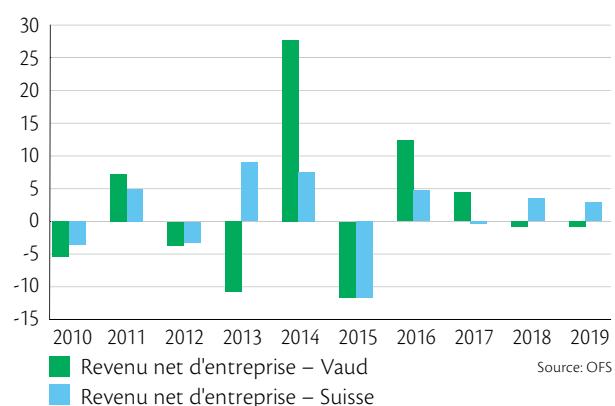
Le fléchissement de la dynamique démographique s'explique par un tassement du solde migratoire. De plus, alors que la population suisse a augmenté de 1,0% (+5525 personnes), la population étrangère n'a progressé que de 0,2% (401 personnes). Une partie de l'explication se trouve dans un nombre élevé d'acquisitions de la nationalité suisse, à la suite du changement de la Loi sur la nationalité suisse en 2018.

chette cible du taux des fonds fédéraux de 1,5%-1,75% à 0%-0,25%. La Suisse a également été concernée, avec des mesures limitant l'activité économique et les mouvements de la population, des programmes d'aide au niveau de la Confédération et des cantons portant sur plusieurs dizaines de milliards de francs, des mesures prises par plusieurs banques – dont la BCV qui a notamment suspendu les amortissements des crédits des PME vaudoises au premier semestre – et des interventions de la Banque nationale suisse pour éviter l'appréciation du franc.

À l'heure d'écrire ces lignes, l'ampleur du recul de la croissance dû à la pandémie dans le monde, en Suisse et dans le canton de Vaud étaient difficiles à anticiper. En mars, plutôt qu'une stagnation de la croissance à 1,3%, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) prévoyait un recul du produit intérieur brut (PIB) de 1,5% dans le pays. Pour le canton, si aucune nouvelle prévision n'était disponible au moment d'écrire ces lignes, une forte dégradation des perspectives était à l'ordre du jour. Parmi les autres facteurs de risque, en plus de la forte dégradation de l'environnement mondial et d'une pression haussière sur le franc, une certaine incertitude est présente au niveau suisse quant à l'évolution de ses relations avec l'UE. En ce qui concerne le canton, l'entrée en vigueur en 2019 de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III vaudoise) constitue une bonne nouvelle pour son économie, sur le long terme.

### *Évolution des revenus des exploitations agricoles*

En %



(+0,8%). En revanche, les cultures fruitières et maraîchères ainsi que la viticulture ont vu leurs revenus se replier de respectivement 1,2%, 4,0% et 4,2%.

Vaud est le deuxième contributeur à la production agricole suisse (11% en valeur), après Berne. Le canton est surtout le «grenier du pays» ou principal contributeur à sa production végétale (18%). En valeur, il est le premier producteur de céréales, de plantes industrielles, de pommes de terre et de produits maraîchers. Il est moins présent dans la production animale ou de plantes fourragères.

En ce qui concerne la vitiviniculture, les conditions météorologiques favorables ont permis à 2019 d'être une bonne année. Contrairement à 2018, des pluies localement abondantes et régulières ont globalement suffisamment arrosé la vigne, à l'exception de certains endroits où un arrosage a été nécessaire durant l'été. Tant les maladies fongiques que les attaques de parasites sont restées maîtrisées. Malgré une baisse de 5,3%, à 28,0 millions de litres de vin clair, la production est restée supérieure à la moyenne des dix dernières années. Les quantités encavées ont été inférieures aux estimations dans les rouges et proches des quotas de production pour le chasselas. Les vins en cuve sont bien équilibrés et expressifs, laissant présager un excellent millésime à relevé le Service de l'agriculture et de la viticulture. En revanche, la branche est confrontée à des conditions de marché plus difficiles, liées notamment à la tendance à la baisse de la consommation et à la concurrence des vins étrangers.

### Secteur secondaire

En comparaison avec l'année précédente, 2019 a été marquée par un renforcement des vents contraires: une dynamique mondiale plus faible et une remontée du cours du franc. Cependant, selon le sondage d'automne 2019 de la CVCI, la dégradation de la situation des affaires a été jugée modérée par les entreprises industrielles. La situation était toutefois différente d'une branche à l'autre. Quant aux entreprises du secondaire qui sont tournées vers le marché domestique, en particulier les différents secteurs de la construction, elles ont tendanciellement bénéficié de la robustesse de l'économie intérieure.

### Industrie

L'évolution conjoncturelle dans l'industrie vaudoise est fortement corrélée à l'évolution du cours du franc suisse par



The image shows the front cover of a report titled 'Commerce vaudois - Le point sur le "e-''. The cover features a photograph of a yellow van with a red 'A LOUER' (to rent) sign attached to its side. The BCV logo is in the bottom left corner, and the text 'Une étude de l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise' and 'Avril 2019' are in the bottom right corner.

«Commerce vaudois – Le point sur le «e-»» se penche sur les changements en cours dans le commerce. Notamment, le développement du e-commerce contribue à une mutation profonde du commerce de détail. Partis de pratiquement zéro il y a un quart de siècle, les achats en ligne représentent aujourd'hui un dixième des achats des ménages suisses. Les effets de cette évolution fondamentale se combinent à ceux du tourisme d'achat, qui s'est renforcé avec la baisse du cours de l'euro par rapport au franc, et de la recherche de productivité. Globalement, les prix et les ventes sont sous pression et l'une des conséquences de cette transformation est une perte de 3800 emplois (-11,2%) entre 2008 et 2018 dans le commerce de détail vaudois.

L'étude peut être téléchargée sur le site internet de la BCV, [bcv.ch](http://bcv.ch)

rapport à l'euro et l'optimisme de 2018 dans l'industrie vaudoise a cédé la place en 2019 à une appréciation beaucoup plus prudente de la situation des affaires. À l'occasion de son bilan de l'année écoulée, la Commission Conjoncture vaudoise a fait état d'une baisse des entrées de commandes pour nombre d'entreprises manufacturières et d'un plongeon en territoire négatif de l'indicateur synthétique de la marche des affaires au deuxième semestre. Cependant, les industriels étaient divisés quant à la situation de leurs affaires puisqu'ils étaient environ 20% à la juger bonne, 60% à la juger satisfaisante et 20% à la juger mauvaise.

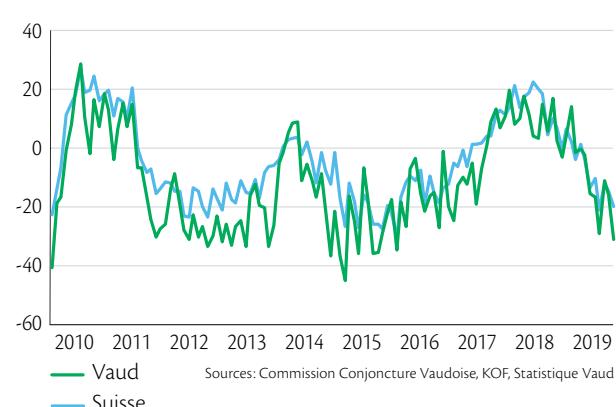
## Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (2019)	Croissance annuelle (2010-2019)	Nombre d'emplois (2017)	Part du total des emplois (2017)
<b>Primaire</b>	1,0%	-0,2%	13 442	3,0%
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	1,0%	-0,2%	13 442	3,0%
<b>Secondaire</b>	20,0%	2,9%	72 999	16,3%
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,5%	-0,2%	11 108	2,5%
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.	7,0%	9,0%	11 537	2,6%
Machines, instruments, horlogerie, etc.	4,3%	-0,5%	17 166	3,8%
Production et distribution d'électricité et d'eau	1,5%	-2,2%	4 090	0,9%
Construction	4,8%	1,5%	29 098	6,5%
<b>Tertiaire</b>	79,0%	1,9%	360 700	80,7%
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	13,9%	1,6%	54 141	12,1%
Hôtellerie et restauration	1,7%	0,3%	20 960	4,7%
Transports, postes et télécommunications, édition	5,8%	0,4%	23 635	5,3%
Activités financières et assurances	6,1%	1,5%	17 830	4,0%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	24,6%	2,0%	87 294	19,5%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	25,6%	2,6%	150 125	33,6%
Autres	1,2%	0,4%	6 715	1,5%
<b>PIB cantonal (après ajustements)</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,1%</b>	<b>447 141</b>	<b>100,0%</b>

Sources: CREA, SECO, Office fédéral de la statistique

## Évolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

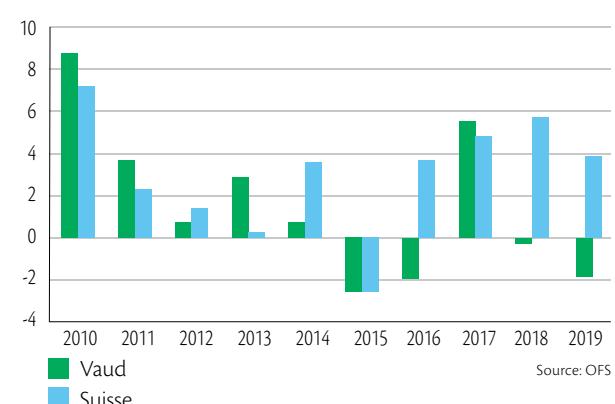
Solde de réponses



Sources: Commission Conjoncture Vaudoise, KOF, Statistique Vaud

## Variation annuelle des exportations

En %



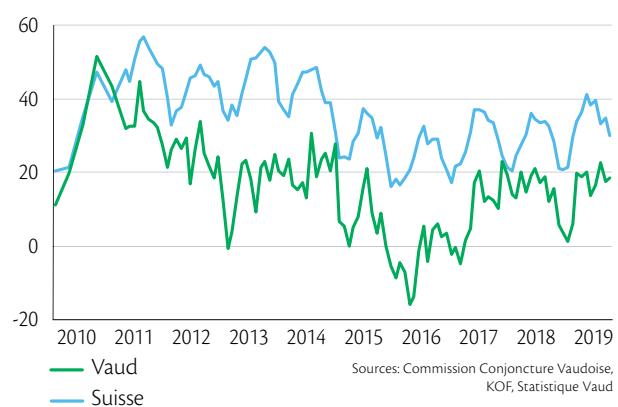
Source: OFS

## Construction

La construction a bénéficié du nombre important de chantiers dans le canton, notamment dans le domaine locatif. L'indicateur de la marche des affaires dans la branche publié par la Commission Conjoncture vaudoise a évolué globalement en zone positive, grâce à des carnets de commandes bien remplis dans le gros œuvre et le génie civil, de même que dans le second œuvre et les métiers techniques (installations). Globalement, la pression sur les prix est restée très présente. De plus, le nombre de personnes occupées dans la construction, en hausse de 4,0% sur un an à 29 214 personnes, n'avait plus été aussi élevé depuis dix ans.

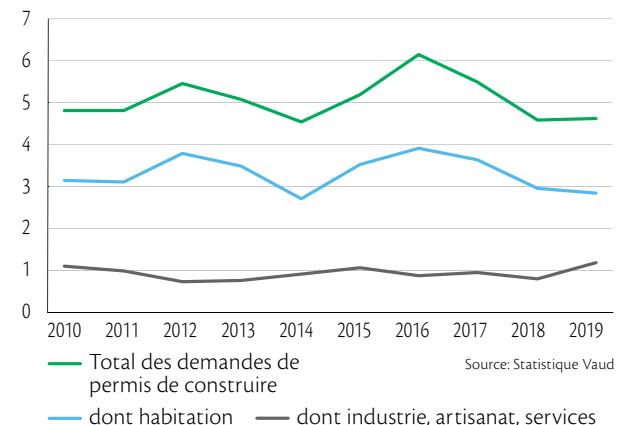
### *Évolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction*

Solde de réponses



### *Évolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud*

En milliards de francs



## Secteur tertiaire

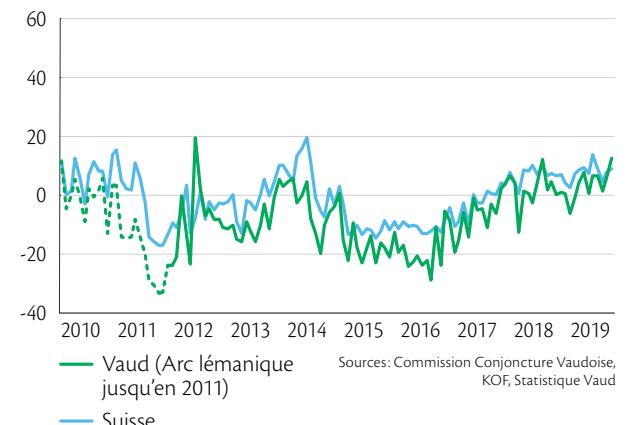
Le secteur tertiaire a aussi connu un tassement de la dynamique, avec un repli de sa croissance par rapport à 2018. Malgré cela, le moral des chefs d'entreprise est resté bon, 87% d'entre eux estimant que la situation de leurs affaires était au moins satisfaisante, selon le sondage d'automne 2019 de la CVCI.

## Commerce

Le commerce a vu sa situation se stabiliser en 2019. Par rapport aux années précédentes, les enjeux restent les mêmes: la montée de la concurrence du commerce en ligne, un tourisme d'achat toujours présent et des prix sous pression dans certains segments, notamment. Cependant, la branche s'est progressivement remise du choc de l'abandon en 2015 du cours plancher de l'euro, l'indicateur de la marche des affaires publiée par la Commission Conjoncture vaudoise a continué d'évoluer en territoire positif. L'appréciation de la situation a été relativement uniforme dans la branche, que ce soit par les petites, les moyennes et les grandes entreprises, ou alors par les magasins non spécialisés (supermarchés et autres). Sur le plan national, les chiffres d'affaires réels du commerce de détail se sont redressés, après quelques années difficiles. Entre les domaines alimentaire et non alimentaire, l'évolution est restée contrastée. Les ventes de produits alimentaires

### *Évolution de l'appréciation de la situation des affaires dans le commerce de détail*

Solde de réponses



ont progressé, tandis que celles d'articles de décoration, d'électroménager, de vêtements, de chaussures et de biens culturels ou de loisirs ont poursuivi leur repli.

#### Tourisme, hôtellerie et restauration

Dans l'hôtellerie, les très bonnes conditions météorologiques, avec des hivers 2018-2019 et 2019-2020 enneigés, un été 2019 chaud et sec et le public venu pour la Fête des vignerons, ont permis au nombre de nuitées de progresser de 1,6% dans le canton. La hausse est essentiellement due à la clientèle suisse et, dans une moindre mesure, à la fréquentation des hôtels vaudois par des hôtes provenant des États-Unis, de Chine, du Royaume-Uni et de Belgique. En revanche, les nuitées des hôtes provenant d'autres pays européens ont globalement baissé. Dans la restauration, la situation s'est détendue, permettant aux ventes et à la rentabilité de s'améliorer, selon l'enquête de la Commission Conjoncture vaudoise. L'embellie a plus concerné les grands établissements (plus de 9 collaborateurs) que les petits.

#### Services

Les services aux entreprises et aux personnes, qui réunissent des branches diverses et constituent une part importante de l'économie vaudoise, ont quant à eux bénéficié de la résistance de la demande intérieure. L'in-

dicateur de la marche des affaires a évolué en territoire positif en 2019, à des niveaux similaires à ceux des années précédentes. Dans le domaine des services, toutefois, les entreprises décrivent la difficulté à recruter comme l'un des principaux obstacles à leur activité.

#### Les faits marquants de 2019 dans les régions BCV

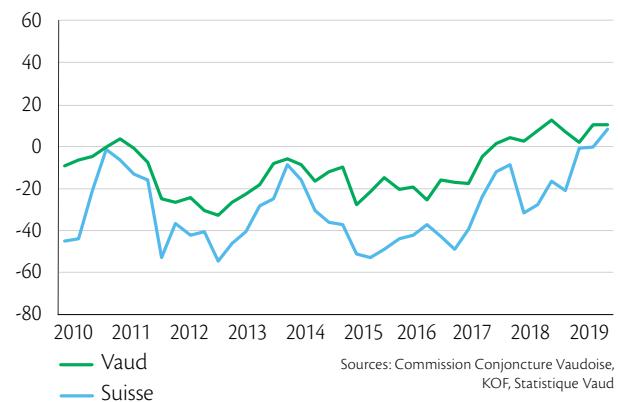
Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également sur le plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

#### Broye

La construction de logement a ralenti en 2019, en raison d'une baisse dans les logements locatifs et les maisons individuelles. Les chantiers d'appartements en propriété par étages ont pour leur part augmenté. Le district de la Broye se distingue par un taux de logements vacants sensiblement plus élevé qu'en moyenne cantonale. L'écart s'est même creusé, la part de logements disponibles passant de 2,1% en 2018 à 2,8% en 2019. En revanche, les prix des logements en propriété ont poursuivi leur hausse, +3,3% pour les maisons individuelles et +2,8% pour les PPE. Quant à l'agriculture, elle a dû composer avec les effets des conditions climatiques de 2019, notamment la sécheresse en été.

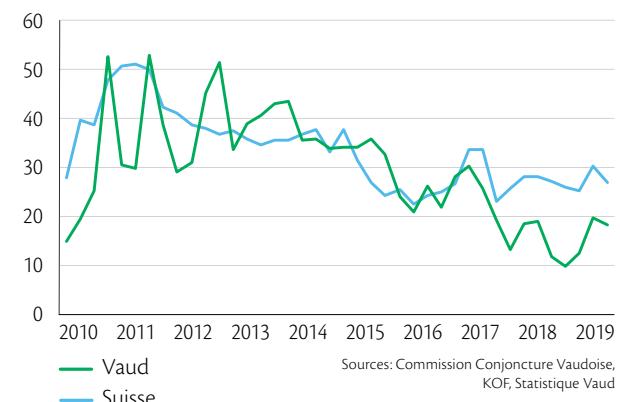
#### Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



#### Évolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans les services

Solde de réponses



## Chablais

Neige en hiver et soleil en été, succès du forfait multistations Magic Pass: comme en 2018, les conditions ont été idéales pour le tourisme et les stations de montagne. Sur le marché immobilier, le taux de logements vacants a baissé, passant de 2,4% en 2018 à 2,1% en 2019. Ceci, alors que l'activité de construction est restée robuste, un repli dans les chantiers de nouveaux logements locatifs étant compensé par un rebond dans les appartements en propriété par étages. Quant aux branches industrielles, elles ont connu un bon exercice 2019, malgré un léger ralentissement par rapport à 2018. Le secteur viticole a pour sa part ressenti les effets d'une suroffre sur le marché du vrac.

## Gros-de-Vaud

La marche des affaires a été globalement positive pour les entreprises de la région. L'activité de construction de logements a ralenti. Cependant, de nouveaux quartiers dédiés à l'habitation ont été ou vont être mis à l'enquête, avec la perspective de voir s'installer de nouveaux habitants. Cela se traduit par des investissements importants de certaines communes ou associations de communes pour développer leurs infrastructures. Comme ailleurs dans le canton, les prix dans la construction sont restés sous pression. En outre, la région manque de surfaces pour les activités artisanales et des mesures sont à l'étude. En ce qui concerne les activités industrielles, les entreprises de la région ont bien résisté dans un marché toujours concurrentiel.

## Lausanne

La hausse de 3,4% des nuitées hôtelières illustre l'attrait du chef-lieu du canton – élu «meilleure petite ville du monde» par un magazine britannique. Lausanne bénéficie notamment de la mise en service de plusieurs infrastructures: le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, le Centre sportif de Malley, l'Agora à côté du Centre hospitalier universitaire vaudois, dédié à la recherche sur le cancer, ou le nouveau siège du Comité International Olympique. Un nouvel hôtel urbain et de milieu de gamme d'une enseigne internationale a ouvert dans le quartier du Flon; dans l'hôtellerie, les prix se sont stabilisés. Dans la construction, malgré la pression sur les marges, la dynamique reste positive, grâce aux chantiers de nouveaux logements en location.

## Lavaux

Après deux ans de stabilisation, le marché immobilier a repris une croissance modérée. Les terrains sont rares et, à proximité de Lausanne, comme à Lutry ou à Pully, certains projets visent à remplacer d'anciens bâtiments par de nouveaux logements. Les prix restent élevés dans les grandes communes du bas de la région. Sur le haut de la région, à Oron et Mézières notamment, de nouveaux projets apparaissent. Le potentiel de construction est toutefois limité par les nouvelles contraintes introduites par la mise en œuvre de la Loi sur l'aménagement du territoire. Toutefois, d'importants projets d'infrastructures publiques sont en cours: nouveaux collèges à Oron, Carouge et Mézières, travaux routiers, ainsi que la réfection et l'aménagement des réseaux d'eau.

## Morges

D'importants projets de construction de logements en location sont sur le point d'être mis sur le marché et devraient avoir un effet bénéfique sur le taux de logements vacants, qui était toujours de 1,0% en 2019. Les logements en PPE restaient recherchés avec des prix stables. Dans ce contexte, les métiers du bâtiment ont connu une bonne année, malgré une forte pression sur les marges. Les activités industrielles ont réalisé de bons résultats, même si l'évolution du cours du franc a été suivie de près. En ce qui concerne la vitiviniculture, les belles récoltes des deux dernières années, tant en qualité qu'en quantité, couplées à une consommation qui fléchit, ont eu pour effet une augmentation des stocks qui inquiète la profession.

## Nord vaudois

Le secteur horloger a connu une évolution positive en 2019, malgré un fléchissement en fin d'année. Le bilan a également été favorable pour les activités manufacturières (mécanique, mécanique de précision, injection plastique, etc.), orientées vers l'exportation ou la sous-traitance. Le parc technologique Y-Parc a poursuivi son développement et plusieurs implantations importantes sont en phase de concrétisation. Quant au marché immobilier, il est resté relativement stable, tant au niveau des prix que de la demande, dans les localités de la région (Yverdon-les-Bains, Orbe, Chavornay, Grandson). Dans l'agriculture, les récoltes ont été bonnes au niveau des céréales et mauvaises en ce qui concerne les betteraves. Certaines cultures maraîchères ont été touchées par la grêle.

### Structure de l'économie dans les régions BCV

	Broye	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne	Lavaux	Morges	Nord vaudois	Nyon	Riviera
Nombre d'habitants à fin 2019	34 515	50 722	64 706	236 764	62 136	78 073	93 972	101 855	83 345
Croissance de la population en 2019	+1,8%	+0,6%	+0,8%	+0,5%	+1,1%	+1,0%	+0,7%	+1,1%	+0,2%
Part des habitants du canton	4,3%	6,3%	8,0%	29,4%	7,7%	9,7%	11,7%	12,6%	10,3%
Nombre d'emplois (2017)	15 046	22 348	24 219	192 205	21 035	40 063	48 173	44 430	39 622
Part des emplois dans le canton	3,4%	5,0%	5,4%	43,0%	4,7%	9,0%	10,8%	9,9%	8,9%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	9,1%	7,9%	6,5%	0,1%	6,4%	5,8%	5,3%	3,7%	1,5%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	25,2%	21,4%	31,1%	10,3%	16,6%	21,1%	29,7%	15,2%	10,2%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	65,7%	70,7%	62,4%	89,5%	77,0%	73,1%	65,0%	81,1%	88,3%
Taux de chômage moyen en 2019	3,0%	3,5%	2,6%	4,4%	2,6%	2,6%	3,2%	2,8%	3,7%
Évolution du taux de chômage en 2019	-0,4%	-0,3%	-0,1%	-0,3%	-0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,1%

Sources: Statistique Vaud, Office fédéral de la statistique, SECO

### Nyon

La mobilité et l'attrait de la région ont été renforcés par la mise en service du Léman-Express. Autre signe favorable: l'offre dans l'hôtellerie d'affaires est renforcée par la réalisation de deux projets importants à Nyon et à Founex. De plus, les investissements dans les sciences de la vie renforcent un pôle d'activité qui prend de l'importance. Le marché de l'immobilier est resté dynamique, la région est recherchée et les prix des objets en propriété ont légèrement augmenté. Dans la construction, les carnets de commande étaient bien remplis, alors que les prix sont restés sous pression. Dans la viticulture, les vendanges ont été bonnes, aussi bien en quantité qu'en qualité. Comme dans d'autres régions du canton, l'écoulement des stocks est problématique.

### Riviera

La validation du plan général d'affectation (PGA) de Montreux a permis à de nombreux projets de se concrétiser, dans une région où le marché immobilier reste attractif. Malgré les changements d'habitude de consommation, avec le développement des achats en ligne, l'activité commerciale s'est maintenue à un bon niveau, comme en témoigne la poursuite des créations d'entreprises et l'arrivée de nouvelles enseignes. L'hôtellerie a réalisé une bonne année, grâce à de nombreuses manifestations dans la région, telles que le Festival de Jazz, la Fête des Vignerons ou le Marché de Noël. Les discussions sur la rénovation du Montreux Music & Convention Centre constituent un enjeu important pour poursuivre cette dynamique au cours des prochaines années.

# Revue 2019

## La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a réalisé de très bons résultats en 2019, les meilleurs des dix dernières années. Dans un contexte de taux d'intérêt négatifs, les revenus ont progressé de 3%, à CHF 1,0 milliard. Grâce à la maîtrise des charges (+1% à CHF 504 millions), le résultat opérationnel a augmenté de 4% à CHF 419 millions. La hausse du résultat opérationnel et la baisse du taux d'imposition après l'entrée en vigueur de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III vaudoise) ont permis au bénéfice net d'augmenter de 4%, à CHF 363 millions.

L'année 2019 a aussi été marquée par la poursuite du déploiement des priorités stratégiques de la BCV. Dans le cadre du renforcement de l'offre digitale, visant à accompagner l'utilisation croissante par les clients des canaux digitaux et à leur permettre de réaliser la plupart de leurs opérations bancaires courantes depuis n'importe quel canal, la BCV a progressé dans le développement de ses services en ligne, utilisés par plus de 60% de ses clients. L'utilisation du mobile continue de se renforcer: trois connexions sur quatre au service de banque en ligne sont aujourd'hui réalisées via l'application BCV Mobile et un tiers des utilisateurs se connectent désormais exclusivement via leur téléphone portable.

### Contexte économique contrasté

Le contexte économique mondial s'est dégradé, avec un repli de la croissance mondiale à son plus bas niveau depuis dix ans. En cause, notamment, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, ainsi que le ralentissement de l'activité dans la zone euro et en Chine.

La Suisse et le canton de Vaud n'ont pas échappé au ralentissement: leur croissance s'est repliée de respectivement 2,3% et 2,9% en 2018 à 1,3% et 1,5% en 2019. Tous deux ont bénéficié du soutien d'une demande intérieure robuste.

Le marché immobilier est resté dynamique. Le rebond des prix des logements en propriété qui a commencé début 2017

s'est poursuivi en 2018 et 2019. En moyenne cantonale, les prix des maisons familiales individuelles ont progressé de 2,8% sur un an et ceux des appartements en propriété par étages (PPE) de 2,3%, selon les données de Wüest Partner. Leurs hausses de 2019 étaient plus basses que celles de 2018, respectivement de 4,6% et 2,5%. Le marché n'affiche plus la même dynamique que durant les années 2006 à 2012.

### Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont progressé de 4% (CHF 937 millions) à CHF 27,0 milliards. Les autres crédits ont augmenté de 1% (CHF 75 millions) à CHF 5,8 milliards. Au passif du bilan, les engagements envers la clientèle ont poursuivi leur progression, avec une hausse de 5% (CHF 1,7 milliard) à CHF 33,0 milliards. Globalement, le total du bilan a augmenté de 1%, à CHF 48,4 milliards.

Les avoirs administrés du Groupe ont progressé de 12% à CHF 97,8 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds s'est inscrit à CHF 3,8 milliards. Ce chiffre s'explique par des apports de CHF 1,5 milliard de clients privés et de PME vaudoises et de CHF 2,3 milliards de grandes entreprises et institutionnels.

### Évolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV ont augmenté de 3% par rapport à l'exercice 2018, à CHF 1,0 milliard. Dans un contexte de taux négatifs persistants, le résultat brut des opérations d'intérêts est resté stable, à CHF 497 millions. Une dissolution nette de provisions a permis au résultat net des opérations d'intérêts de progresser de 3% à CHF 507 millions. Le résultat des opérations de commissions a augmenté de 2% à CHF 323 millions. Les revenus des opérations de négoce, issus principalement des activités de la clientèle sur les devises, sont restés stables, à CHF 128 millions. Les autres résultats ordinaires du Groupe ont augmenté de 8%, à CHF 44 millions.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 1%, à CHF 504 millions. Les charges de personnel ont progressé de 2%, à CHF 339 millions, en raison notamment de l'internalisation de spécialistes informatiques. Les autres charges d'exploitation ont diminué de 1%, à CHF 165 millions. Quant aux amortissements, ils sont en hausse de 4%, à CHF 71 millions, en lien notamment avec les investissements dans le domaine du digital. Le résultat opérationnel a augmenté de 4%, à CHF 419 millions.

La hausse du résultat opérationnel et la baisse du taux d'imposition après l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise ont permis au bénéfice net d'augmenter de 4%, à CHF 363 millions.

Le ratio charges/produits est passé de 57,6% à 57,7%. Le contexte de taux négatifs a continué de peser sur la marge d'intérêts, qui s'est inscrite à 1,07%, soit légèrement en dessous de celle de 2018 (1,10%). Les fonds propres ont augmenté de 2%, à CHF 3,6 milliards. Le ratio de fonds propres de base durs (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2019 à 17,1% et le ratio de levier à 6,3%. Enfin, le rendement des fonds propres (ROE) s'est établi à 10,4%.

#### Au niveau des secteurs d'activité

##### Banque des particuliers

La banque des particuliers a connu un bon développement de ses affaires, dans le prolongement des années précédentes. Cette année encore, les clients ont continué de bénéficier de prêts hypothécaires à des taux historiquement bas, tout en ne subissant pas les taux d'intérêt négatifs sur leurs dépôts. Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 4% à CHF 8,3 milliards et les dépôts de 7% à CHF 9,1 milliards. À CHF 174 millions, les revenus de la banque des particuliers ont augmenté de 1%. La baisse des charges d'exploitation directes et indirectes a permis au résultat opérationnel de bondir de 28% à CHF 37 millions. Le Département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a délivré en 2019 plus de 30 nouveautés, tous supports digitaux confondus.

##### Banque des entreprises

La banque des entreprises a connu une dynamique globalement satisfaisante compte tenu du contexte économique. Cette année encore, les PME vaudoises ont enregistré un

fort développement de leurs affaires, les volumes d'affaires du Trade Finance, bien qu'en légère diminution par rapport à 2018, ont navigué à des niveaux relativement élevés, et dans les Grandes entreprises, l'activité est à nuancer avec une bonne croissance des volumes de crédit couplée à une baisse maîtrisée des engagements hors-bilan. Les crédits et engagements ont progressé de 1% à CHF 17,6 milliards, tandis que les dépôts ont atteint CHF 10,1 milliards, soit une hausse de 6%. Les revenus et le résultat opérationnel sont en légère diminution à respectivement CHF 265 millions (-1%) et CHF 154 millions (-1%). Le niveau des nouvelles provisions de la banque des entreprises est resté faible grâce à la qualité du portefeuille de crédits des entreprises, qui demeure sain.

##### Gestion de fortune

L'ensemble des métiers de la gestion de fortune a réalisé une bonne année 2019. La gestion de fortune privée domestique a progressé dans la continuité des années précédentes et la gestion institutionnelle a fortement développé ses affaires en Suisse romande et alémanique. Les activités de gestion de fortune transfrontalières se sont maintenues dans la tendance de l'an dernier. Les avoirs administrés ont augmenté de 13% pour s'établir à CHF 72,7 milliards, les apports de nouveaux fonds privés et institutionnels s'ajoutant à la bonne performance des marchés financiers. Le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 2% à CHF 7,8 milliards. Les revenus et le résultat opérationnel ont progressé à respectivement CHF 363 millions (+2%) et CHF 139 millions (+7%). La clientèle privée de la gestion de fortune domestique bénéficie d'une nouvelle gamme de gestion conseillée, BCV Conseil.

##### Trading

L'activité du secteur Trading s'est développée de manière différenciée selon les métiers. Le négoce sur devises, qui représente les deux tiers des revenus du secteur, est resté stable par rapport à 2018, tandis que les autres métiers de la salle des marchés ont bien progressé. Les revenus du Trading ont atteint CHF 50 millions (+10%) pour un résultat opérationnel qui s'est établi à CHF 22 millions (+36%). Le profil de risque est resté à un niveau bas, avec des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

## Faits et événements clés

### Dividende versé

En 2019, la Banque a poursuivi pour la onzième année consécutive sa politique de distribution, avec un dividende ordinaire de CHF 35 par action. Elle a ainsi versé en mai 2019 CHF 301 millions à ses actionnaires, dont CHF 202 millions sont revenus à l'État de Vaud. Au titre des exercices 2008 à 2018, ce sont près de CHF 3,1 milliards que la BCV a reversés à l'ensemble de ses actionnaires.

### Notation confirmée

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé sa notation AA, avec perspective stable, attribuée en 2011. Sa concurrente Moody's a également confirmé sa notation à long terme (Long Term Deposit Rating) Aa2, également assortie d'une perspective stable.

### Changements au niveau des organes

Nommé par le Conseil d'État vaudois en avril 2018, Jean-François Schwarz est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en qualité de membre du Conseil d'administration, succédant ainsi à Paul-André Sanglard, vice-président. Membre du Conseil depuis 2011, Reto Donatsch en est devenu le nouveau vice-président dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Projets principaux et investissements

Parmi les principales réalisations en 2019 figure notamment, dans la gestion de fortune, le développement de la nouvelle gamme de gestion conseillée, BCV Conseil. Elle est maintenant disponible en quatre déclinaisons: Classique, Plus, Premium et Active Advisory. Avec ces services, les clients peuvent interagir avec un conseiller ou via une plateforme digitale, suivre depuis chez eux ou en déplacement l'évolution de leur portefeuille, s'informer et recevoir des propositions de placement.

Tous les clients bénéficient de l'ajout en continu de nouvelles fonctionnalités aux outils digitaux de la BCV. En 2019, une trentaine de nouvelles fonctions sont ainsi venues s'ajouter, telles que de nouvelles options dans la gestion des paiements et des cartes ou un nouveau cockpit pour les PME. Ainsi, les services en ligne de la Banque permettent de réaliser la plupart des opérations bancaires courantes à

n'importe quelle heure et depuis n'importe où. Par exemple, la consultation du solde et la saisie de paiements, l'ouverture de comptes, la souscription ou le transfert d'un prêt hypothécaire ou le porte-monnaie digital BCV TWINT.

Dans la Banque des entreprises, un nouveau centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise d'entreprises a été mis en place. Ce service comprend l'accès à des experts en financement, en gestion de patrimoine et en prévoyance. De plus, la BCV s'appuie dans cette démarche sur un réseau d'experts externes.

### Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 50 et CHF 70 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques.

### Externalisation de services

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly, entre autres, les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, ainsi que l'exploitation de systèmes informatiques. Les postes de travail des collaboratrices et des collaborateurs sont fournis et maintenus par Swisscom depuis 2019. Les tâches d'impression et d'envoi de documents bancaires à destination de la clientèle sont assurées par Swiss Post Solutions SA. Cette gestion des systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). La BCV assure directement la maintenance et le développement de sa plateforme bancaire.

La BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat signé intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

### Orientation stratégique et perspectives

Durant l'année 2019, le Conseil d'administration et la Direction générale ont passé en revue le cadre stratégique en place depuis 2014 et défini un nouveau plan pour les années à venir. Ce dernier s'inscrit d'une part dans la continuité des plans stratégiques mis en œuvre depuis plus de dix

ans et d'autre part, vise à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années.

Le plan stratégique défini en 2019, appelé *vista*, a notamment pour ambition de maintenir la dynamique positive de développement qu'affichent les différents métiers de la Banque depuis plusieurs années. Il vise aussi à permettre à la Banque de s'adapter aux défis qui se profilent pour les prochaines années, notamment l'intensification de la concurrence, la persistance de l'environnement de taux d'intérêt bas, les avancées de la digitalisation et l'évolution des besoins des clients.

Au niveau de ses métiers, la BCV a pour ambitions:

- une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique, les PME et l'Asset Management;
- une croissance dans la banque des particuliers au minimum au rythme du marché;
- une focalisation sur la rentabilité dans le financement du nögoce de matières premières et les grandes entreprises;
- la poursuite du bon développement actuel dans les autres métiers de la Banque.

La BCV s'est fixé plusieurs axes de développement, notamment:

- en continuant à améliorer la qualité de service tout au long de la chaîne de valeur afin d'optimiser l'expérience client;
- en faisant évoluer ses canaux de distribution (agences, outils digitaux et centres de contact) pour offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée;
- en exploitant systématiquement son modèle de banque universelle afin de générer de nouvelles opportunités d'affaires pour tous les métiers;
- en mettant en œuvre des mesures d'amélioration opérationnelle au travers de projets ciblés;
- en renforçant l'attractivité de la BCV en tant qu'employeur et en promouvant l'évolution continue des compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;

- en intensifiant son approche en matière de Responsabilité sociale d'entreprise, notamment en étoffant son offre de produits financiers durables et d'investissements socialement responsables ainsi que dans le domaine hypothécaire.

Dans ce contexte, l'accent mis sur la qualité de service et les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

### Objectifs financiers

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de résultat opérationnel dans la continuité de ces dernières années. Les objectifs financiers ont été confirmés ou légèrement ajustés: l'objectif de ratio charges/produits est maintenu entre 57% et 59%, tout comme l'objectif minimal de fonds propres de 13%, pour un ROE, à cet objectif minimal de fonds propres, compris entre 13,5% et 14,5%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

### Évolution des affaires dans les filiales

#### Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA est une banque de gestion de fortune ayant son siège à Yverdon-les-Bains et quatre succursales en Suisse romande, dont la principale à Genève. Elle propose une approche patrimoniale et des solutions d'investissement personnalisées à des clients privés et institutionnels.

En 2019, Piguet Galland & Cie SA a réalisé un résultat net de CHF 2,8 millions. Les revenus de l'activité bancaire sont restés stables et les charges d'exploitation ont diminué de 1%. À fin 2019, les avoirs administrés se montaient à CHF 5,8 milliards.

#### Gérifonds SA

Gérifonds SA est la société de direction des fonds mobiliers de la BCV et de neuf autres promoteurs. Au 31 décembre 2019,

les fortunes des fonds avaient progressé de CHF 2,2 milliards (+17%), à CHF 15,5 milliards, par rapport au début de l'année. À fin 2019, la gamme comptait 119 fonds, 76 de droit suisse et 43 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérifonds ont augmenté de 7% à CHF 15,7 millions, tandis que le bénéfice net a progressé de 21%, à CHF 4,2 millions.

#### GEP SA

GEP SA est la société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR). Lancé en 1953, ce fonds de placement immobilier résidentiel de droit suisse ouvert au public et coté en bourse possédait à fin 2019 un portefeuille de 146 immeubles, comprenant 4000 logements, principalement situés près de l'Arc lémanique.

Au terme du dernier exercice, sa fortune s'élevait à CHF 1,3 milliard (+5%), pour un volume de loyers encaissés de CHF 69 millions. Face à un marché immobilier toujours plus exigeant, le FIR suit une stratégie de développement très sélective axée sur l'acquisition d'immeubles très bien situés et sur la réalisation de nouveaux projets. L'année 2019 a notamment été marquée par la mise en location de 169 nouveaux logements à Fribourg et à Lausanne, ainsi que par l'acquisition de deux immeubles dans la région lausannoise.



# Revue 2019

## Les secteurs d'activité

### Banque des particuliers

- La banque des particuliers a connu un bon développement de ses affaires, dans le prolongement des années précédentes. Cette année encore, les clients ont continué de bénéficier de prêts hypothécaires à des taux historiquement bas, tout en ne subissant pas les taux d'intérêt négatifs sur leurs dépôts.
- Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 4% à CHF 8,3 milliards et les dépôts de 7% à CHF 9,1 milliards.
- À CHF 174 millions, les revenus de la banque des particuliers ont augmenté de 1%. La baisse des charges d'exploitation directes et indirectes a permis au résultat opérationnel de bondir de 28% à CHF 37 millions.
- Le Département Multicanal, rattaché à la banque des particuliers, a délivré en 2019 plus de 30 nouveautés, tous supports digitaux confondus.

### Activités et stratégie

En 2019, la banque des particuliers employait 362 collaborateurs pour servir les besoins d'environ 370 000 clients disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de courtage en ligne (tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de 63 agences et un parc de plus de 220 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseil performant ainsi qu'une plateforme transactionnelle,

BCV-net, accessible via un ordinateur ou un appareil mobile comme un smartphone ou une tablette électronique. Au total, BCV-net est utilisée par 60% des clients et plus de huit ordres de paiement sur dix sont traités sous forme numérique. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. Elle est en mesure de conseiller ses clients à toutes les étapes de leur vie et de leur proposer une large gamme de prestations.

L'encadrement expérimenté et l'éventail complet de produits font de la banque des particuliers un acteur clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la Banque y ont démarqué leur carrière, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

### Commentaires sur l'année 2019

Le marché immobilier vaudois bénéficie toujours de conditions favorables. Les prix des logements en propriété ont poursuivi leur hausse après la déclaration des années 2013-2016. Le marché bénéficie du soutien de taux d'intérêt bas et d'un tassement de l'offre de biens en propriété au profit d'investissements dans le logement locatif. Néanmoins, la détente du marché se poursuit, comme l'illustre le taux de logements vacants qui a très légèrement augmenté, passant de 1,08% à fin 2018 à 1,11% en 2019.

Dans ce contexte, la banque des particuliers a développé ses volumes d'affaires avec des crédits hypothécaires en hausse de 4% à CHF 8,3 milliards, en ligne avec la croissance du marché vaudois. Les dépôts ont continué de progresser pour s'établir à CHF 9,1 milliards (+7%) à la fin de l'année 2019.

Les revenus de la banque des particuliers ont suivi la même dynamique en augmentant de 1% à CHF 174 millions, tandis que le résultat opérationnel a bondi de 28% pour s'établir à CHF 37 millions. Cette hausse du résultat opéra-

tionnel s'explique par une baisse des coûts d'exploitation directs et indirects.

Parmi les axes stratégiques de développement que s'est fixés la Banque, l'amélioration de la qualité de service à la clientèle figure en toute première place. Pour la banque des particuliers, cela s'est traduit en 2019 par l'amélioration de l'accueil dans le réseau d'agences avec, par exemple, le déménagement des agences d'Avenches et de Bussigny dans des nouveaux locaux. Toujours en 2019, le nouveau bouquet de prestations combinées spécifiquement destiné aux familles a rencontré un grand succès commercial grâce notamment à des tarifs attractifs, qui en font l'une des offres les plus intéressantes sur le marché. La banque des particuliers a également apporté plusieurs améliorations à son offre digitale avec des nouvelles fonctionnalités en particulier sur BCV Mobile, telles que la possibilité de modifier des ordres de paiement, mais aussi l'ajout de nouvelles fonctions de gestion des cartes de paiement, ou encore le multi-comptes sur BCV TWINT.

## Objectifs et perspectives

La banque des particuliers poursuivra dans les années à venir la mise en place de différentes initiatives visant à améliorer l'expérience client, à travers l'ensemble de ses canaux de distribution. Forte de sa proximité et de son professionnalisme, elle aura pour objectif de conserver sa position de partenaire naturel des Vaudoises et des Vaudois tout en s'adaptant continuellement à l'évolution des comportements de sa clientèle et aux tendances du marché. Ainsi, l'objectif est d'offrir à la clientèle une expérience multicanal intégrée et performante.

## Données financières 2015 – 2019

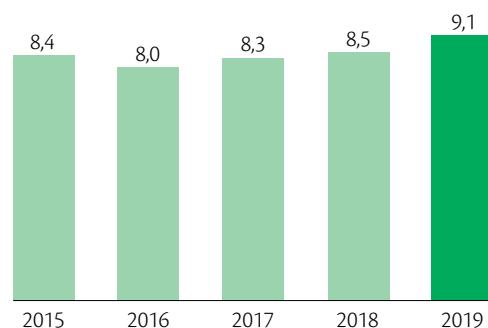
### *Crédits hypothécaires*

En milliards de CHF



### *Dépôts de la clientèle*

En milliards de CHF



### *Chiffres clés*

	2019	2018
Total des revenus (en millions de CHF)	173.7	171.8
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	37.1	29.0
Charges / Produits	77%	81%
ROE	11.6%	8.7%
Collaborateurs	362	359

Les chiffres 2018 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

## Banque des entreprises

- La banque des entreprises a connu une dynamique globalement satisfaisante compte tenu du contexte économique. Cette année encore, les PME vaudoises ont enregistré un fort développement de leurs affaires, les volumes d'affaires du Trade Finance, bien qu'en légère diminution par rapport à 2018, ont navigué à des niveaux relativement élevés, et dans les Grandes entreprises, l'activité est à nuancer avec une bonne croissance des volumes de crédit couplée à une baisse maîtrisée des engagements hors-bilan.
- Les crédits et engagements ont progressé de 1% à CHF 17,6 milliards, tandis que les dépôts ont atteint CHF 10,1 milliards, soit une hausse de 6%.
- Les revenus et le résultat opérationnel sont en légère diminution à respectivement CHF 265 millions (-1%) et CHF 154 millions (-1%).
- Le niveau des nouvelles provisions de la banque des entreprises est resté faible grâce à la qualité du portefeuille de crédits des entreprises, qui demeure sain.

## Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de trois métiers: les PME, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV est en relations d'affaires avec la plupart des sociétés du canton. Elle propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux, de l'agroalimentaire et de l'énergie. La Banque se concentre

sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions de marchandises financées.

## Commentaires sur l'année 2019

L'économie vaudoise a suivi la même trajectoire que l'économie suisse, à savoir un repli de sa croissance qui est passée de 2,8% en 2018 à 1,5% en 2019 (données corrigées des effets des grandes manifestations sportives internationales), selon les estimations de l'Institut CREA (janvier 2020). À l'image de l'ensemble de l'économie suisse, les branches industrielles ont ressenti les effets du tassement de la conjoncture mondiale et de la force du franc.

La Banque nationale suisse a maintenu le taux négatif de -0,75% sur les avoirs déposés auprès d'elle au-delà d'un montant d'exonération dont elle a relevé le seuil le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Les cours des matières premières ont connu une année volatile. Le prix du pétrole a ainsi été influencé par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le ralentissement de la croissance mondiale et le niveau de production soutenu aux États-Unis. Le prix des métaux industriels s'est inscrit en légère baisse sur l'année, également influencé par le ralentissement de l'activité, en particulier en Chine.

En 2019, la banque des entreprises a connu une progression de ses volumes d'affaires avec un total de crédits et engagements en hausse de 1% à CHF 17,6 milliards, et des dépôts en augmentation de 6% à CHF 10,1 milliards, malgré la persistance des taux d'intérêt négatifs.

Le volume des crédits et engagements octroyés aux PME vaudoises a continué de croître (+5%), tandis que le segment des Grandes entreprises a connu une baisse de ses engagements hors-bilan partiellement compensée par une augmentation des volumes de crédit, pour une diminution globale de 2% par rapport à 2018. Dans le Trade Finance, le niveau d'activité s'est également contracté avec un encours moyen des crédits et engagements en recul de 2% par rapport à 2018.

Les revenus et le résultat opérationnel de la banque des entreprises se sont inscrits en légère diminution pour s'établir respectivement à CHF 265 millions (-1%) et CHF 154 millions (-1%).

Les nouvelles provisions pour risque de crédit sont restées limitées en 2019, nettement en dessous du niveau attendu, grâce à la bonne qualité du portefeuille de crédits qui demeure sain.

### Objectifs et perspectives

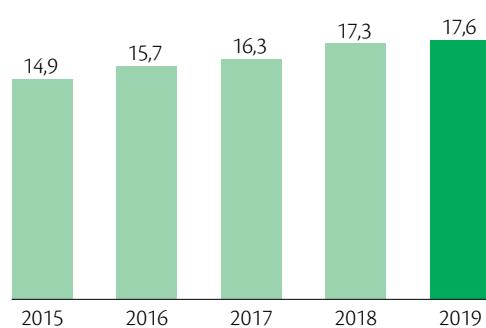
La banque des entreprises a pour volonté de développer sa présence auprès des petites et moyennes entreprises du canton, de les servir au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain tout au long de leur cycle de vie, y compris en cas de succession.

En parallèle, les activités du Trade Finance et de financement aux Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité des activités en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

### Données financières 2015 – 2019

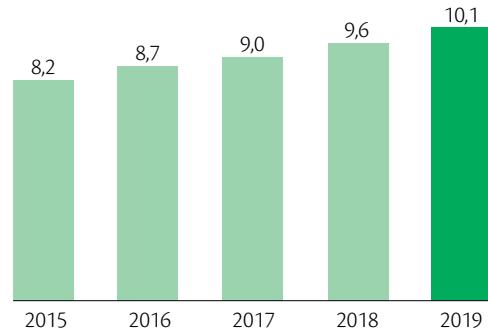
#### *Crédits et engagements hors bilan*

En milliards de CHF



#### *Dépôts de la clientèle*

En milliards de CHF



#### *Chiffres clés*

	2019	2018
Total des revenus (en millions de CHF)	264.7	266.9
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	154.1	156.4
Charges / Produits	35%	35%
ROE	10.1%	9.2%
Collaborateurs	188	188

Les chiffres 2018 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

## Gestion de fortune

- L'ensemble des métiers de la gestion de fortune a réalisé une bonne année 2019. La gestion de fortune privée domestique a progressé dans la continuité des années précédentes et la gestion institutionnelle a fortement développé ses affaires en Suisse romande et alémanique. Les activités de gestion de fortune transfrontalières se sont maintenues dans la tendance de l'an dernier.
- Les avoirs administrés ont augmenté de 13% pour s'établir à CHF 72,7 milliards, les apports de nouveaux fonds privés et institutionnels s'ajoutant à la bonne performance des marchés financiers. Le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 2% à CHF 7,8 milliards.
- Les revenus et le résultat opérationnel ont progressé à respectivement CHF 363 millions (+2%) et CHF 139 millions (+7%).
- La clientèle privée de la gestion de fortune domestique bénéficie d'une nouvelle gamme de gestion conseillée, BCV Conseil.

## Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA. À l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie entre deux divisions, la Division Private Banking, dédiée à la clientèle privée «aisée» et «fortunée», et la Division Asset Management & Trading, focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de près de 500 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée BCV poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le

tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et alémanique. À cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via la Fondation BCV deuxième pilier, AVENA, qui compte environ 550 entreprises affiliées. Focalisée initialement sur la Suisse romande, elle a su se développer en Suisse alémanique valorisant ses compétences de gestion ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,7% de la BCV, Piguet Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguet & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Neuchâtel, Piguet Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande avec un service exclusif haut de gamme.

Gérifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise et sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gérifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance.

Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère le Fonds Immobilier Romand (FIR), fonds immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit exclusivement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

## Commentaires sur l'année 2019

La gestion de fortune privée s'est développée dans la continuité des années précédentes. Afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle tout en s'adaptant aux exigences réglementaires et concurrentielles, la Banque s'est dotée d'une nouvelle gamme de gestion conseillée, BCV Conseil, qui permet à chaque client de trouver la formule la mieux adaptée à ses besoins et à son profil d'investissement.

Dans la logique de la signature des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), les équipes d'Asset Management ont intégré des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans leurs produits destinés à la clientèle institutionnelle.

L'équipe commerciale basée à Zurich, qui s'occupe de promouvoir la gestion institutionnelle de la Banque a continué de développer ses affaires en Suisse alémanique, où la BCV occupe une place reconnue d'acteur de niche.

Quant à l'activité de gestion de fortune transfrontalière, elle a maintenu son niveau d'affaires dans la tendance de l'an dernier.

Les avoirs administrés ont augmenté de 13% par rapport à fin 2018, pour s'établir à CHF 72,7 milliards, les apports de nouveaux fonds privés et institutionnels s'ajoutant à la bonne performance des marchés financiers. Les sorties de fonds transfrontaliers sont restées très limitées en 2019. Les prêts hypothécaires ont continué de croître, à un rythme modéré de 2%, à CHF 7,8 milliards.

Les revenus et le résultat opérationnel du secteur Gestion de fortune ont progressé à respectivement CHF 363 millions (+2%) et CHF 139 millions (+7%).

## Objectifs et perspectives

Dans la continuité des années précédentes, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune privée domestique avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

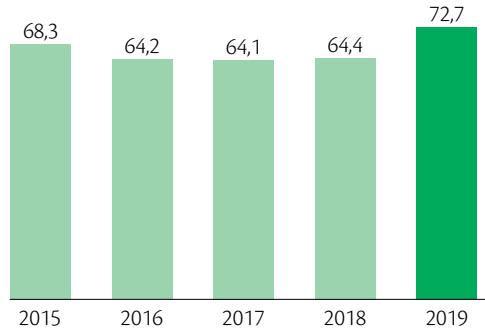
Dans la gestion institutionnelle, la Banque a pour objectif de continuer à se développer dans le canton, en Suisse romande et en Suisse alémanique grâce à son bureau de représentation à Zurich. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management poursuivra le développement de ses stratégies de gestion innovantes. La gamme de produits continuera d'évoluer en fonction de nouveaux styles d'investissements et des besoins des clients.

Au niveau de la filiale Piguet Galland & Cie SA, elle continuera de développer ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande et de dégager des synergies avec sa Maison mère.

## Données financières 2015 – 2019

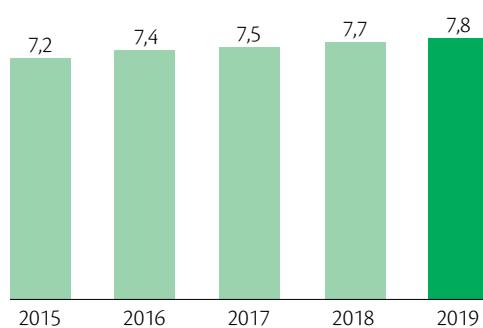
### Avoirs administrés

En milliards de CHF



### Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



### Chiffres clés

	2019	2018
Total des revenus (en millions de CHF)	362.6	354.3
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	138.7	129.9
Charges / Produits	60%	61%
ROE	33.3%	29.2%
Collaborateurs	499	498

Les chiffres 2018 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

## Trading

- L'activité du secteur Trading s'est développée de manière différenciée selon les métiers. Le négoce sur devises, qui représente les deux tiers des revenus du secteur, est resté stable par rapport à 2018, tandis que les autres métiers de la salle des marchés ont bien progressé.
- Les revenus du Trading ont atteint CHF 50 millions (+10%) pour un résultat opérationnel qui s'est établi à CHF 22 millions (+36%).
- Le profil de risque est resté à un niveau bas, avec des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

### Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur la Bourse électronique SIX Swiss Exchange. Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en francs suisses (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec un accès direct à la salle des marchés de la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un faible niveau de risque.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

## Commentaires sur l'année 2019

Sur le plan boursier, l'année a été excellente. Après le plongeon de fin 2018, les principaux indices ont affiché des progressions régulières tout au long de 2019. Certes, l'environnement économique n'était guère encourageant, avec une croissance en baisse, des tensions commerciales et géopolitiques, mais la récession crainte par certains ne s'est pas produite. De plus, les politiques monétaires se sont assouplies aux États-Unis et dans l'Union européenne, synonymes de rendements obligataires très bas, voire négatifs. Dans ce contexte, les actions sont restées une des classes d'actifs préférées des investisseurs et les principaux indices boursiers ont pour ainsi dire réalisé un tir groupé, avec des performances proches les uns des autres, supérieures à 20%.

Sur le marché des devises, le franc s'est à nouveau légèrement apprécié. Face à lui, l'euro a cédé 3,2%, passant de CHF 1,12 à CHF 1,09. Quant au dollar américain, il a perdu 1,4% sur douze mois, de CHF 0,98 à CHF 0,97.

Globallement, l'activité du secteur a progressé durant l'année 2019. Dans le détail, le négoce sur devises, qui représente les deux tiers des revenus du secteur Trading, est resté stable par rapport à 2018, tandis que les autres métiers de la salle des marchés (Actions, Obligations et Taux d'une part, et Produits structurés d'autre part) ont bien progressé.

Les revenus se sont établis à CHF 50 millions, en croissance de 10% par rapport à 2018, et le résultat opérationnel a bondi de 36% à CHF 22 millions.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une Value-at-Risk (1 jour, 99%) moyenne de l'ordre de CHF 0,2 million sur l'ensemble de l'année 2019.

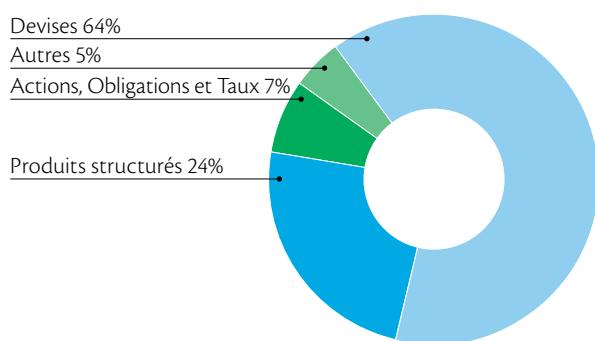
## Objectifs et perspectives

Au cours des prochaines années, les équipes de la salle des marchés poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

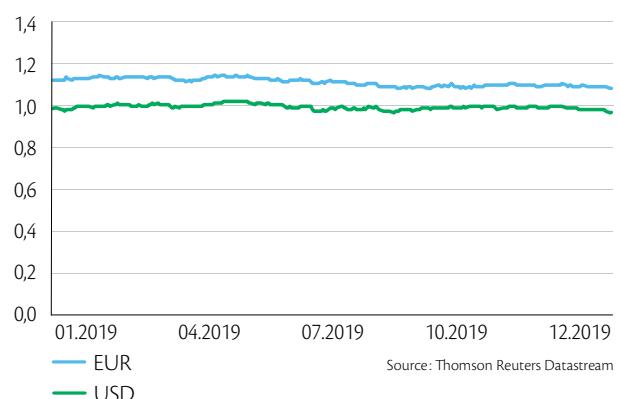
## Données financières 2019

### Répartition des revenus de négoce par métier



### Évolution des cours de change

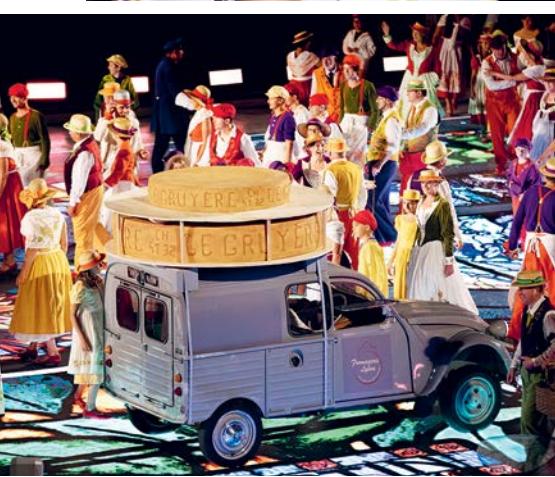
En CHF



### Chiffres clés

	2019	2018
Total des revenus (en millions de CHF)	50.1	45.3
Résultat opérationnel (en millions de CHF)	21.9	16.1
Charges / Produits	55%	62%
ROE	29.4%	15.0%
Collaborateurs	55	56

Les chiffres 2018 ont été retraités pour des raisons de comparabilité





# Gestion intégrée des risques

## 1. Approche globale

### 1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager du profit économique et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. À la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

### 1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, des risques de crédit et des risques de marché dans le but de générer du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels auxquels elle est exposée de par ses activités.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque et dans le profil de risque visé.
4. Le niveau de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec le niveau de fonds propres visé.
5. La Banque engage et maintient uniquement des positions dont elle sait et peut gérer les risques.
6. Tous les risques sont évalués et surveillés quant à leur impact financier (diminution du bénéfice et/ou des

fonds propres), leur impact régulatoire (pouvant entraîner une restriction du droit d'exercer) et leur impact sur la réputation de la Banque.

7. Dans toute la Banque, la gestion des risques applique les mêmes définitions, les mêmes fondements méthodologiques et les mêmes principes organisationnels.
8. La Banque améliore de façon continue ses méthodes et processus d'évaluation et de contrôle des risques en visant des approches de qualité appropriées par rapport aux risques pris.
9. La Banque vise une culture et des compétences élevées en matière de gestion des risques. Elle s'oriente sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque vise une maîtrise autonome des modèles et outils de gestion des risques qu'elle utilise.

### 1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre les prix des actifs et la liquidité de leur marché). Le risque de liquidité tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché.

- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe de la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact régulatoire**, c'est-à-dire une intervention des autorités de surveillance sous forme d'investigations, de sanctions, de surveillance accrue ou de restriction de l'activité bancaire.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

#### 1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le reporting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du Département Risk Management.
- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.

- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du Département Risk Management, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs. Avec le Département Compliance, il s'assure de l'application d'une diligence appropriée en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de surveillance des abus de marché et dans l'application des sanctions économiques.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.
- Le Département Risk Management est responsable de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de crédit, marché et opérationnels de la Banque, ainsi que son système de contrôle interne (SCI); de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il vérifie la mise en œuvre, l'adéquation du SCI et en assure le reporting aux organes de la Banque. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.
- Le Département Compliance est responsable d'établir un cadre de fonctionnement et un dispositif de contrôle dans les domaines de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de surveillance des abus de marché ainsi qu'en matière de respect des sanctions économiques. Il contribue activement à la sensibilisation des collaborateurs de la Banque aux exigences dans ses domaines de compétence et apprécie de manière indépendante l'adéquation du cadre de fonctionnement par rapport aux activités de la Banque.
- Le Département Sécurité est responsable de définir, mettre en place et contrôler l'appréciation d'un dispositif permettant d'assurer la sécurité du système d'information, des données et des opérations, d'assurer la sécurité et la sûreté des personnes, infrastructures et valeurs physiques ainsi que d'assurer la gestion de crise et la reprise des activités critiques. Il s'assure que les protections et mesures de gestion de crise et de reprise des activités critiques restent efficaces et appropriées dans le temps.

## 2. Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.
- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées ci-après plus en détail.

### 2.1 Décision de crédit

#### Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité. Le risque de crédit clientèle résulte du financement hypothécaire des particuliers et des entreprises ainsi que des autres créances de crédit sur les entreprises. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. Le risque de crédit sur les banques résulte des placements de la trésorerie, des activités de trading de dérivés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

#### Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs responsables de développer les relations avec les clients, de promouvoir les prestations de crédit et de déterminer leur prix sont rattachés à des départements «de front». Les relations et les demandes de limites de contreparties avec les

### Profil de risque de la Banque

		31.12.16	31.12.17	31.12.18	31.12.19
Fonds propres BCV Groupe <sup>1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actifs pondérés par le risque (en CHF milliards)</li> <li>Ratio de fonds propres – Capital total</li> <li>Ratio de fonds propres – Tiers 1</li> </ul>	17,6 17,6% 17,5%	18,2 17,3% 17,1%	18,4 17,2% 17,1%	18,8 17,3% 17,1%
Crédits non compromis Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits clientèle bilan et hors bilan<sup>2)</sup> (CHF milliards)</li> <li>Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation)</li> </ul>	31,2 14 bps	31,8 13 bps	33,3 13 bps	33,9 13 bps
Crédits compromis Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits compromis<sup>3)</sup> (CHF milliards)</li> <li>En % du total crédit clientèle et banques</li> <li>Taux de provisionnement spécifique</li> </ul>	0,2 0,6% 39%	0,2 0,6% 46%	0,2 0,6% 42%	0,2 0,5% 45%
Risque marché trading book Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>VaR<sup>4)</sup> département Trading (CHF millions, 1j, 99%)</li> <li>VaR<sup>4)</sup> nostro AM (CHF millions, 180j, 99%)</li> </ul>	0,3 0,9	0,2 0,7	0,2 0,1	0,2 0,1
Risque marché banking book Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilité de la valeur des fonds propres à une hausse de la courbe de taux de 100 bps (CHF millions)</li> </ul>	-353,9	-347,5	-390,4	-396,3
Risques opérationnels Maison mère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)<sup>5)</sup></li> </ul>	2,7	0,8	1,0	0,6

<sup>1)</sup> Selon Bâle III depuis 2013

<sup>2)</sup> Hors immobilisations financières (obligations)

<sup>3)</sup> Engagement net (Engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0)

<sup>4)</sup> Valeur moyenne de la VaR sur l'année

<sup>5)</sup> Avec prise en compte des variations de provisions et des gains

institutions financières sont de la responsabilité de la Division Finance et risques.

L'analyse, l'octroi et la surveillance de l'utilisation des limites de crédit sont du ressort de la Division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés selon des critères standardisés sans intervention de l'analyse, en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management.

Les compétences d'octroi des crédits sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

#### **Analyse du risque de défaut**

L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 16 sous-classes de risque clairement définies. La méthode d'évaluation du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. À part quelques exceptions, les modèles de rating répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III, sont sous la responsabilité du Département Risk Management et font l'objet d'une validation indépendante et d'une amélioration continue.

#### **Analyse des sûretés**

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait interve-

nir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). La valeur de marché des habitations individuelles est estimée à l'aide d'une méthode hédoniste. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

#### **Perte attendue et prix ajustés aux risques**

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement/replacement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier du montant d'exposition crédit et de la valeur des sûretés.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

#### **Collateral management**

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

#### **2.2 Surveillance des crédits**

##### **Surveillance du risque de crédit**

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler

des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

### Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, les actifs pondérés par le risque, les montants et taux de perte attendue, les engagements provisionnés et les correctifs de valeur et les indicateurs de concentration du risque sont analysés et comparés avec les observations sur les périodes précédentes. Ce suivi est complété par une analyse de l'évolution de l'exposition sur des portefeuilles spécifiques. Les résultats sont reportés au management. Annuellement, l'impact de scénarios économiques adverses est évalué dans le but d'apprécier l'adéquation des fonds propres de la Banque. L'analyse de l'impact des scénarios adverses sur les portefeuilles de crédits améliore la compréhension du profil de risque.

### 2.3 Gestion des crédits compromis

#### Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales crédits au sein de la Division Gestion crédit. Pour chaque dossier, une stratégie de gestion est mise en place. Celle-ci est définie sur la base de critères qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

#### Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote à la valeur vénale.

### 2.4 Exposition au risque de crédit

L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 36,1 milliards au 31 décembre 2019, soit une hausse de 0,7% par rapport à fin 2018. L'exposition aux banques représentait CHF 2,0 milliards, soit 5% de l'exposition totale.

L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 80% de l'exposition clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 43% de l'exposition de crédit aux entreprises.

La répartition des crédits par segment est globalement stable par rapport à 2018. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 51% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2019.

Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 13 points de base, 10 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était de CHF 183 millions, soit 0,5% du total des crédits.

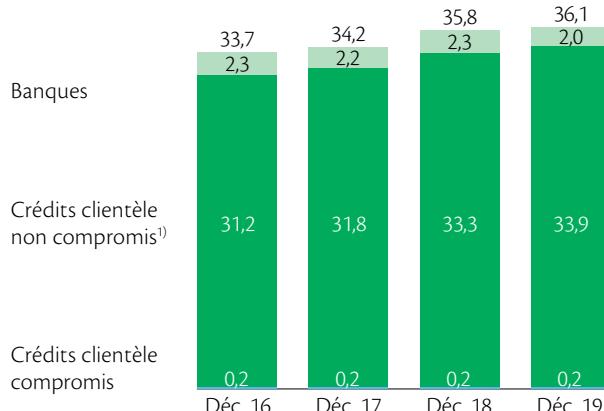
Le rapport Bâle III pilier 3, disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et le site internet, bcv.ch, contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

### 3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

## Évolution des crédits banques et clientèle

En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère<sup>1)</sup>



<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

## Crédits clientèle par zone géographique

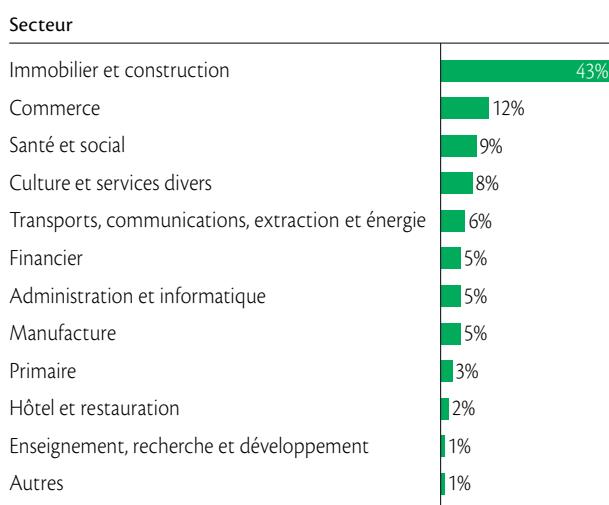
En % de l'exposition de crédit non compromis, au bilan et hors bilan, Maison mère<sup>1)</sup>

Domicile du client	31.12.2018	31.12.2019
Canton de Vaud	80%	80%
Suisse hors Vaud	13%	15%
Union européenne + Amérique du nord	2%	1%
Autres	5%	4%

<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

## Crédits aux entreprises par secteur économique

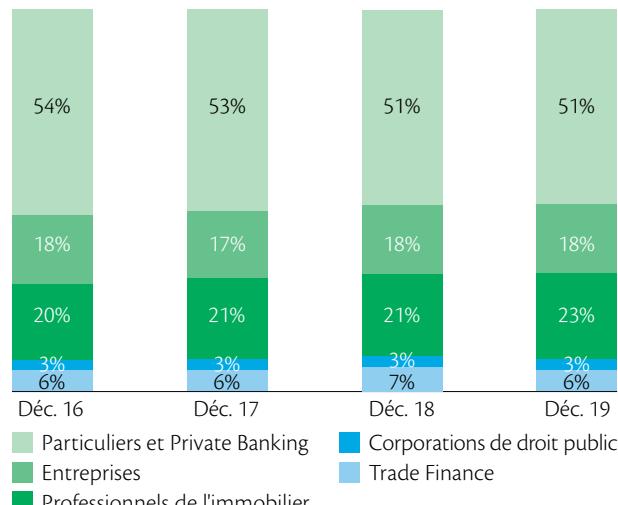
En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère<sup>1)</sup>, au 31.12.2019



<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

## Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère<sup>1)</sup>



<sup>1)</sup> Hors immobilisations financières

### 3.1 Risque de marché dans le trading book

Les activités de négociation sont gérées par le Département Salle des marchés de la Division Asset Management & Trading. Il intervient principalement sur les marchés actions, obligataires et devises (y compris les métaux précieux) à la demande de la clientèle. Il possède une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making).

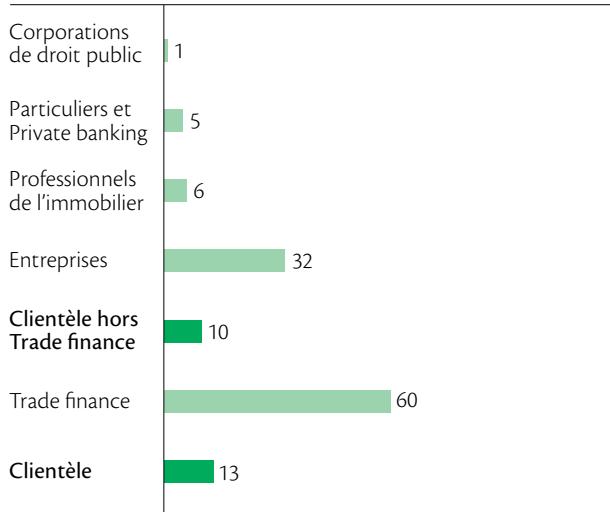
Tout nouveau produit ou instrument de la Division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables de départements de la DAMT, du responsable du Département Risk Management ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant le lancement d'un nouveau produit.

Pour l'ensemble des positions de négociation, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risques marché du Département Risk Management, rattaché à la Division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport

### Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2019

#### Groupe de segments-client



à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risques marché utilise notamment les mesures suivantes:

- La Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rhô.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risques marché.

Sur l'ensemble de l'année 2019, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée à un niveau faible, en moyenne de l'ordre de CHF 0,2 million.

### 3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

#### 3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances de taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque

qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO («Asset & Liabilities Committee») de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à piloter la marge d'intérêt et la sensibilité de la valeur présente des fonds propres au risque de taux.

L'exposition au risque de taux est mesurée en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en durée des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

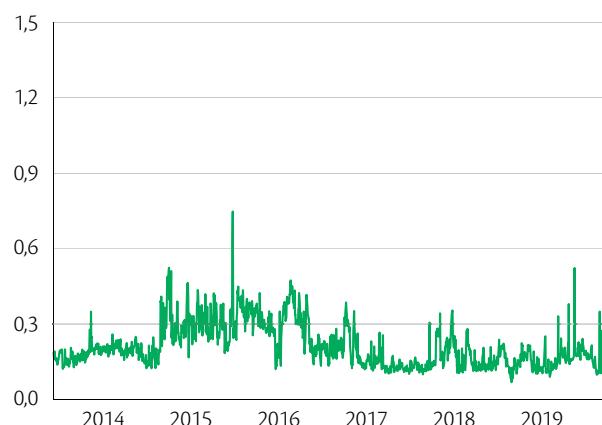
#### 3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'une crise de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

### VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

## 4. Risques opérationnels

La Banque a défini une approche globale pour la gestion des risques opérationnels et certaines déclinaisons spécifiques, notamment en matière de risque de Compliance et de risques de sécurité physique et informatiques.

### 4.1 Risques opérationnels globaux

Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s'inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2008/21 sur les risques opérationnels. La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les points à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial.

Les facteurs de risques opérationnels sont regroupés en catégories. Chacun des facteurs a le potentiel de nuire au bon fonctionnement de la Banque. Il s'agit des facteurs suivants:

- Des comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs.

- Des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information, de l'infrastructure, de l'organisation de la Banque.
- Des incidents externes regroupant le risque de catastrophes, de pandémies et de mouvements sociaux.

Des facteurs de risques opérationnels peuvent donner lieu à des événements de risque. La Banque distingue des catégories d'événements de risques potentiels qui sont:

- Des fraudes internes et externes qui incluent la cybercriminalité.
- Des incidents liés aux ressources humaines.
- Des incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales qui incluent le blanchiment d'argent/le financement du terrorisme, l'abus de marché et le cas d'un non-respect de sanctions économiques.
- Des pertes de moyens d'exploitation.
- Des défaillances des systèmes d'information.
- Des incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Afin d'identifier les risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d'analyses ad hoc, par exemple en cas d'apparition de nouvelles menaces potentielles, de demandes de la FINMA ou de la découverte d'un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par le management et les experts fonctionnels (entre autres, le Département Compliance et le Département Sécurité) avec le support de la fonction Risques opérationnels du Département Risk Management. Ces revues cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques, en particulier les contrôles opérationnels et managériaux.

En complément de cette approche d'identification des risques, la Banque collecte et analyse de manière exhaustive et systématique les principaux incidents de risques opérationnels survenus dans le cadre de ses activités. Ils sont recensés dans un applicatif dédié et sont analysés sur une base de reporting mensuel. Dans le but d'assurer le suivi de l'évolution du profil de risques opérationnels, une tolérance est exprimée par rapport aux incidents opérationnels pour l'ensemble et par catégorie de risques opérationnels.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

### 4.2 Risque de Compliance

La maîtrise des risques de Compliance consiste à assurer un dispositif approprié en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de surveillance des abus de marché et d'application des sanctions économiques.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme se base sur une surveillance de la qualité des relations clients de la Banque et des transactions réalisées avec ces derniers. Toute relation est classifiée en fonction de son importance et de critères de risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme sur la base d'un modèle expert. Cette classification détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Toute transaction est également surveillée selon son importance et en fonction de critères de risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme déterminés en application des exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA). Les métiers de front ont la responsabilité première dans la détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau de la relation et/ou de la transaction. Le Département Compliance leur apporte un support et les contrôle en continu.

La surveillance des abus de marché vise à identifier les opérations d'initiés et les manipulations de marché. Les opérations de marché des clients, y compris des collaborateurs, sont surveillées par rapport à des performances atypiques et le possible accès à des informations d'initié, en application de la circulaire FINMA 13/8. La Banque surveille les opérations de marché afin de détecter des comportements pouvant être assimilés à des manipulations de marché.

Le respect de l'application des sanctions économiques est une obligation première pour la Banque. Elle applique, à sa meilleure connaissance, les différents régimes de sanctions auxquels elle est assujettie de fait par ses activités, à savoir prioritairement les sanctions émises par la Suisse par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), les sanctions américaines de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) et les sanctions de l'Union européenne. Il s'agit notamment de sanctions à l'encontre de pays (embargos), de gel des avoirs de personnes physiques ou morales ou de sanctions visant certains secteurs spécifiques d'activités économiques.

### 4.3 Risques de sécurité physique et informatique

La maîtrise des risques de sécurité consiste à protéger le système d'information, les données et les opérations, les personnes (notamment les clients et collaborateurs), les infrastructures (les bâtiments et l'équipement) et les valeurs physiques (par exemple billets, métaux précieux, contrats ou cédules) de dégradations potentielles et de minimiser les impacts en cas de crise ou d'événement grave.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations est assurée par la mise en place d'un dispositif de sécurité basé sur l'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluent très rapidement, le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement testée. Pour ce faire, la Banque s'appuie sur des partenaires spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération en charge de la lutte contre la cybercriminalité comme le MELANI. Des tests de la continuité et de la reprise des activités en cas de crise sont également réalisés à intervalles réguliers.

La sécurité et la sûreté des personnes, des infrastructures et des valeurs physiques sont assurées par la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité basées sur l'analyse des menaces, comme la perte des moyens d'exploitation, le vol ou des accidents de personne. Ces mesures sont notamment la définition de zones de sécurité, en limitant l'accès aux personnes, et la surveillance continue des bâtiments. Afin de limiter le risque d'accident de personne, la Banque applique les directives de la Confédération pour les plans de sécurité et de protection de la santé au travail, ainsi que pour l'organisation de la prévention. Elle procède à des campagnes de sensibilisations des collaborateurs et forme des secouristes d'entreprise sur ses principaux sites. Enfin, la Banque dispose de plans de continuité des activités critiques, par exemple en cas de pandémie ou catastrophe.

Plus particulièrement en matière de lutte contre la fraude, des mesures ont été prises afin de prévenir les comportements frauduleux, de détecter les fraudes voire d'identifier les fraudeurs. Constatant que les fraudeurs visaient souvent les équipements informatiques des clients ainsi que leurs moyens de communication, la Banque réalise régulièrement des campagnes de sensibilisation de la clientèle sur des problématiques comme le piratage d'informations personnelles.

## Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application des circulaires FINMA 17/01 sur la gouvernance d'entreprise et 08/21 sur les risques opérationnels. La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

La BCV distingue le SCI global du SCI opérationnel.

Sur le plan conceptuel, le rôle du SCI global est de s'assurer que l'appétit de risque est défini de façon cohérente avec la capacité de prise de risque et que le cadrage global des risques est approprié par rapport aux risques identifiés. Dans les faits, le SCI global est constitué d'un ensemble d'éléments qui structurent l'orientation, le fonctionnement et la marche des affaires de la Banque. Il s'agit notamment des éléments tels que: une gouvernance saine, une organisation clairement définie et des objectifs cohérents visant la pérennité, un modus operandi défini entre la Direction générale, le Conseil d'administration et leurs comités respectifs, des revues périodiques de la stratégie globale de la Banque et de ses métiers, de la stratégie financière et de la politique de risques (y compris les grandes limites de prise de risque), et des reportings alignés sur l'organisation des activités de la Banque et le cadrage des risques.

L'appréciation du SCI global par les organes est aussi réalisée sur la base de deux analyses annuelles préparées par le Risk Management: l'analyse des stress globaux qui a pour objectif de vérifier l'adéquation des fonds propres et l'analyse des principaux risques qui vise à évaluer l'adéquation du dispositif mis en place pour gérer les risques en appréciant aussi bien l'impact financier, réputationnel et réglementaire.

À l'échelle des collaborateurs, la mise en application du cadrage global des risques se traduit en termes de tâches et responsabilités, de compétences de décision, de limites et délais à respecter, de procédures et de règles à appliquer ou encore de documentation et de formulaires à uti-

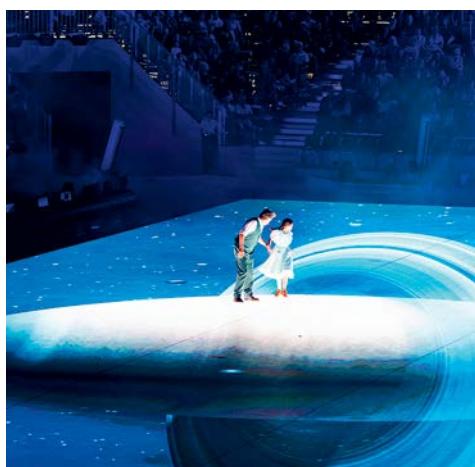
liser. Dans ce sens, le cadrage global a des implications sur l'ensemble du fonctionnement opérationnel.

Le rôle du SCI opérationnel est de s'assurer que les collaborateurs et managers respectent et appliquent cette déclinaison du cadrage global des risques. À cet effet, les contrôles opérationnels se réalisent à trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la responsabilité de la Direction générale; le troisième niveau de celle du Conseil d'administration:

- Le 1<sup>er</sup> niveau est constitué des contrôles opérationnels et managériaux réalisés respectivement par les collaborateurs et leur supérieur hiérarchique.
- Le 2<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne qui vérifient l'adéquation et l'efficacité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau.
- Le 3<sup>e</sup> niveau de contrôle est réalisé par l'Audit interne qui effectue des revues périodiques du bon fonctionnement des niveaux 1 et 2.

L'appréciation du SCI opérationnel par les organes est réalisée annuellement sur la base d'une revue pilotée par le Risk Management avec l'aide d'autres départements comme le Compliance. La revue a pour objectifs de vérifier l'adéquation du dispositif de contrôles opérationnels et l'application des contrôles. Elle se base sur:

- Des revues de l'adéquation des contrôles opérationnels et managériaux définis pour assurer le bon fonctionnement opérationnel. Ces revues sont réalisées sous forme d'ateliers par les chefs de département (niveau 1) avec le support de la fonction risques opérationnels du Département Risk Management (niveau 2).
- Un suivi de la réalisation des contrôles opérationnels par l'ensemble des managers de la Banque en se basant sur un applicatif informatique permettant aux managers de suivre l'exécution des contrôles managériaux de leurs subordonnés et d'exécuter leurs propres contrôles. Ces contrôles sont faits par tous les niveaux hiérarchiques et reportés intégralement dans l'applicatif.
- Des revues indépendantes (niveau 2) de l'exécution des contrôles. Ces revues des contrôles sont attribuées à des centres de compétence fonctionnels. Il s'agit notamment des Départements Risk Management, Compliance, Sécurité, Comptabilité financière et Ressources humaines. Complémentaires aux contrôles managériaux, elles permettent de vérifier la compréhension et la bonne application des exigences.





# Gouvernance d'entreprise

Principes généraux	70	<b>Principes généraux</b>
1. Structure du Groupe et actionnariat	71	Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:
2. Structure du capital	72	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives à la «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange<sup>1)</sup>.</li></ul>
3. Conseil d'administration	74	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise»<sup>2)</sup> chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.</li></ul>
4. Direction générale	85	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.</li></ul>
5. Rémunerations, participations et prêts	92	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son rapport annuel, des rapports Bâle III - pilier 3 et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, qui passe, à partir de cette année, à un rythme de publication annuel.</li></ul>
6. Droit de participation des actionnaires	97	
7. Prises de contrôle et mesures de défense	99	
8. Organe de révision	99	
9. Politique d'information	100	
10. Adresses de contact	101	

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts<sup>1</sup> et dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après «LBCV<sup>ii</sup>»), qui sont disponibles sur internet<sup>3</sup>.

<sup>1)</sup> Voir le lien [https://www.six-exchange-regulation.com/dam/downloads/regulation/admission-manual/directives/06\\_16-DCG\\_fr.pdf](https://www.six-exchange-regulation.com/dam/downloads/regulation/admission-manual/directives/06_16-DCG_fr.pdf)

<sup>2)</sup> Ce texte est disponible sur le site internet [economiesuisse.ch](http://economiesuisse.ch)

<sup>3)</sup> Voir en page 101 les liens exacts vers ces documents

En tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Par souci de bonne gouvernance et comme la Banque est cotée à la Bourse suisse, le Conseil d'administration a décidé d'introduire néanmoins dans les Statuts<sup>i</sup> les principes de l'ORAb dans toute la mesure compatible avec le statut particulier de la Banque et sans modifier la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>. Ces modifications ont été acceptées par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> mai 2014. Cela exclut les dispositions de l'ORAb sur l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat. En revanche ont notamment été repris les principes sur le Représentant indépendant (article 18bis des Statuts<sup>i</sup>), le vote électronique (article 18bis, alinéa 5, des Statuts<sup>i</sup>), le nombre maximum de mandats externes que peuvent exercer les membres du Conseil d'administration (article 23 des Statuts<sup>i</sup>) et de la Direction générale (article 29 des Statuts<sup>i</sup>), les tâches du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (article 30bis des Statuts<sup>i</sup>), la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale (article 28, alinéa 2, des Statuts<sup>i</sup>), la composition des rémunérations (article 30ter des Statuts<sup>i</sup>), le vote sur les rémunérations (article 30quater des Statuts<sup>i</sup>) et les indemnités non autorisées (article 30quinquies des Statuts<sup>i</sup>). Enfin, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts<sup>i</sup>).

## 1. Structure du Groupe et actionnariat

### 1.1 Structure du Groupe

#### 1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2019)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 10.7 «Participations consolidées» des comptes du Groupe (page 133). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

#### 1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise <sup>ii</sup> du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2019, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 10 était de CHF 6,8 milliards
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 0015251710

#### 1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2019)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 10.7 des comptes du Groupe (page 133).

## 1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2019, l'État de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 3% des droits de vote ou du capital. À ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'État de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 22,88% au 31 décembre 2019.

## 1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

## 2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

### 2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2017, 2018 et 2019 figurent aux points 3 et 5.12 des comptes de la Maison mère (pages 167 et 175). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 115 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2019, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 10.

## 2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

## 2.3 Modifications du capital (exercices 2017, 2018 et 2019)

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions au cours des trois derniers exercices.

### Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
Capital-actions (actions nominatives, entièrem ent libérées)	8 606 190	8 606 190	8 606 190

### Évolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019
Capital social (entièrem ent libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 670	2 735	2 799
Réserves pour risques bancaires généraux	701	701	701
Fonds propres, part des minoritaires	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 457</b>	<b>3 522</b>	<b>3 586</b>

## 2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2019

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende ordinaire	CHF 36
Valeur nominale	CHF 10
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

## 2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

## 2.6 Restrictions de transfert et inscription des «nominees»

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

### 2.6.1 Restrictions de transfert

*Début de citation des Statuts:*

#### Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.

b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

*Fin de citation des Statuts.*

### 2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

### 2.6.3 Inscriptions de «nominees»

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

### 2.6.4 Priviléges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>i)</sup>), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

## 2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2019, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

### 3. Conseil d'administration

#### 3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années, à l'exception de Jean-François Schwarz, entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les membres du Conseil d'administration entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, LBCV<sup>ii</sup>, et 21, alinéa 3, des Statuts<sup>i</sup>, le Conseil d'État nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'État nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit pour 2019 de Jacques de Watteville, Fabienne Freymond Cantone, Peter Ochsner et Jean-François Schwarz (entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2019). La lettre de mission a pour objets de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'État leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts<sup>i</sup>). Elle décrit également ce que le Conseil d'État attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par

la LBCV<sup>ii</sup> et les Statuts<sup>i</sup> (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts<sup>i</sup>). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat (Peter Ochsner, président, et Jean-François Schwarz) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (actuellement Jack Clemons). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Les sept membres du Conseil d'administration sont indépendants au sens de la Circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques». Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale et quatre membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Ces derniers sont certes nantis d'une lettre de mission, mais ils sont néanmoins indépendants car ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'Etat.

Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Jacques de Watteville, 1951, Suisse	Licence en sciences économiques et doctorat en droit de l'Université de Lausanne, brevet d'avocat vaudois.	Président du Conseil d'administration depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018. Après une licence HEC, un doctorat en droit et un brevet d'avocat, ainsi qu'un mandat de délégué du Comité international de la Croix-Rouge au Liban, Jacques de Watteville a entamé en 1982 sa carrière de diplomate avec son entrée au corps diplomatique du Département fédéral des affaires étrangères. Depuis lors, il y a représenté la Suisse dans plusieurs pays et auprès de l'Union européenne. Depuis la fin des années 1990, en tant que chef de la Division des affaires économiques et financières, il a traité de nombreux dossiers internationaux liés à la place financière suisse et participé à la résolution de plusieurs différends fiscaux. En 2013, il est devenu Secrétaire d'État aux questions financières internationales. Dès 2015 et jusqu'en juin 2017, il a en outre mené les négociations avec l'Union européenne, en particulier liées à la libre circulation, à la fiscalité et aux accords bilatéraux.
Reto Donatsch, 1950, Suisse	Licence en sciences économiques de l'Université de Genève.	Élu par l'Assemblée générale du 5 mai 2011, Reto Donatsch a été nommé vice-président du Conseil d'administration par le Conseil d'État au 1 <sup>er</sup> janvier 2019. Il est également président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après ses études et deux stages bancaires, il a débuté au Credit Suisse au Siège de Zurich en 1978 dans la gestion de fortune, où il est resté dix ans et a atteint le rang de directeur adjoint. Il est ensuite devenu responsable au Credit Suisse Genève du département financier de 1989 à 1993, avec le rang de directeur. En 1993, il a rejoint la Bank Leu AG à Zurich, dont il est devenu le président de la Direction générale en 1996. De 1997 à 2001, il était également membre de la Direction générale de Credit Suisse Private Banking représentant les «banques indépendantes» du groupe. De 2004 à 2007, il a été vice-président du Conseil d'administration de la Bank Leu AG. Depuis lors, il est membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation. Il quittera ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2020, en raison de l'atteinte de l'âge limite selon la LBCV <sup>ii</sup> (70 ans).
Jack G. N. Clemons, 1966, Suisse et britannique	Master à l'Université de Cambridge, GB MBA de l'INSEAD, France Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England & Wales (ICAEW), GB.	Jack Clemons, élu par l'Assemblée générale du 21 avril 2016, est entré en fonction à cette date. Il a commencé sa carrière en révision d'entreprise jusqu'à devenir associé chez Deloitte. Son parcours professionnel l'oriente ensuite vers la conduite financière et opérationnelle d'un distributeur digital européen. Dès 2006, il a rejoint, à Lausanne, le Groupe BATA, leader mondial du marché de la chaussure, d'abord comme directeur financier, puis comme PDG, fonction qu'il a quittée en 2015. Depuis lors, il est devenu membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.
Ingrid Deltenre, 1960, Suisse et néerlandaise	Licence en sciences humaines à l'Université de Zurich.	Ingrid Deltenre, élue par l'Assemblée générale du 1 <sup>er</sup> mai 2014, est entrée en fonction à cette date. Après avoir obtenu une licence en sciences humaines de l'Université de Zurich, elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la PDG de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. De 2010 à 2017, elle a été la Directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision), qui compte près de 400 employés et dont le siège se trouve à Genève.

<b>Fabienne Freymond Cantone, 1963, Suisse et italienne</b>	Master en Sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Nommée par le Conseil d'État et entrée en fonction le 26 avril 2018, Fabienne Freymond Cantone a débuté sa carrière chez Arthur Andersen, puis à la Banca della Svizzera Italiana. Elle a ensuite été successivement membre puis présidente de la Commission des Finances de la Ville de Nyon entre 1998 et 2006. Dès cette date, elle fait partie de la Municipalité de la Ville de Nyon, dont elle a été la Municipale des Finances entre 2006 et 2011. En parallèle, elle a été députée au Grand Conseil du canton de Vaud de 2002 à 2018. Elle a été membre de la Commission des Finances jusqu'en 2012 puis, dès 2017, présidente de la Commission de gestion du Grand Conseil.
<b>Peter Ochsner, 1956, Suisse</b>	Économiste d'entreprise de l'École Supérieure de Cadres pour l'Économie et l'Administration (ESCEA), Zurich Expert-comptable diplômé.	Nommé par le Conseil d'État, Peter Ochsner est entré en fonction le 1 <sup>er</sup> juillet 2016. Il est aussi président du Comité Audit et Risque dès cette date. Après avoir travaillé en tant que collaborateur du département Organisation et Révision interne à la Banque nationale suisse, Peter Ochsner a rejoint PricewaterhouseCoopers SA en 1982. En sa qualité de membre de la Direction de PwC, il a dirigé de 2006 à 2014 le secteur Audit de PwC en Suisse. Expert-comptable diplômé et ancien réviseur bancaire responsable, Peter Ochsner est au bénéfice d'une vaste expérience dans l'audit national et international couvrant les domaines de l'assurance et de la banque. Peter Ochsner a conclu sa carrière au sein de PwC en 2014.
<b>Jean-François Schwarz, 1955, Suisse</b>	Master en Sciences économiques, mention gestion d'entreprises de l'Université de Lausanne (HEC).	Nommé par le Conseil d'État et entré en fonction le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, Jean-François Schwarz dispose de plus de quarante ans d'expérience dans le domaine bancaire. Il a entamé sa carrière au sein de la BCV en 1976 dans le domaine des crédits commerciaux. De 1986 à 2003, il a travaillé pour le Credit Suisse entre Lausanne, New York, Zurich et Genève où il a assumé d'importantes fonctions dans le cadre des activités liées aux crédits et aux PME notamment. En 2003, il revient à la BCV en tant que directeur général, responsable de la Division Entreprises, et gère les Départements PME, Grandes Entreprises et Trade Finance jusqu'en juin 2017, date de sa retraite.

### 3.2 Autres activités et groupements d'intérêt (au 31.12.2019)

<b>Jacques de Watteville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV, à Lausanne</li> <li>Membre du Conseil de la Fondation Leenaards, à Lausanne</li> <li>Membre du Conseil exécutif et vice-président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, à Lausanne</li> <li>Membre du Conseil d'administration de la SI Le Schuss Villars SA, à Villars-sur-Ollon</li> </ul>
<b>Reto Donatsch</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach</li> <li>Membre du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne, à Berne</li> <li>Membre du Conseil de la Fondation humanitaire de la Croix-Rouge suisse, à Berne</li> <li>Member of the Adjunct Faculty du Swiss Finance Institute</li> </ul>
<b>Jack G. N. Clemons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fellow of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales</li> <li>Membre du Conseil d'administration international et président du Comité d'audit de World Wide Fund for Nature (WWF), à Gland</li> <li>Membre du Conseil d'administration de DKSH Holding AG, à Zurich</li> </ul>
<b>Ingrid Deltenre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier</li> <li>Membre du Conseil d'administration de Sunrise SA, à Glattpark (Opfikon)</li> <li>Membre du Conseil d'administration de Agence France-Presse, à Paris</li> <li>Présidente du Comité consultatif de l'Executive MBA de l'Université de Zurich</li> <li>Membre de l'Aufsichtsrat Deutsche Post/DHL, à Bonn</li> </ul>
<b>Fabienne Freymond Cantone</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipale à la Ville de Nyon</li> <li>Présidente du Conseil d'administration de TRN SA – Téléréseau de la région nyonnaise, à Nyon, et de Canal Saturne SA, à Nyon</li> <li>Membre du Comité de l'Association Pro-Jet, de l'Association des Amis des Musées de Nyon, de l'Association de la Fête de la Musique de Nyon, de Nyon Région Tourisme et de l'Association pour la Fête de la Vigne, toutes à Nyon</li> <li>Membre du Comité de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie, à Trélex</li> <li>Membre du Conseil de Fondation pour les Arts et la Culture, du Conservatoire de l'Ouest vaudois, de la Fondation pour le Musée du Léman, de la Fondation pour le développement du Musée romain, de la Fondation Abraham Hermanjat, de la Fondation du Midi et de la Fondation Guido Comba, toutes à Nyon</li> </ul>
<b>Peter Ochsner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil d'administration de Kieger SA, à Zurich</li> <li>Responsable Finances et comptabilité de la Fondation Festival de Zurich, à Zurich</li> <li>Membre du Conseil de la Fondation Prof. Dr. Max Cloëtta, à Zurich</li> </ul>
<b>Jean-François Schwarz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de la Fondation pour le Maintien du Patrimoine Aéronautique (FMPA), à Lausanne</li> </ul>

**Jacques de Watteville**  
Président du Conseil d'administration



**Reto Donatsch**  
Vice-président du Conseil d'administration



**Fabienne Freymond Cantone**  
Membre du Conseil d'administration



**Jack G. N. Clemons**  
Membre du Conseil d'administration



**Peter Ochsner**

Membre du Conseil d'administration



**Ingrid Deltenre**

Membre du Conseil d'administration



**Jean-François Schwarz**

Membre du Conseil d'administration

### 3.3 Élection et durée du mandat

#### 3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'État (l'article 12, alinéa 1, LBCV<sup>ii</sup> déroge sur ce point à l'ORAb). L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'État s'abstenant de voter.

Aux termes de l'article 12, alinéa 5, LBCV<sup>ii</sup>, qui déroge sur ce point à l'ORAb, le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

#### 3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

### 3.4 Organisation interne

#### 3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par Jacques de Watteville, nommé par le Conseil d'État, qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son vice-président est Reto Donatsch, précédemment déjà membre. Il a remplacé dans cette fonction Paul-André Sanglard, qui a quitté le Conseil

d'administration le 31 décembre 2018 en raison de l'atteinte de la limite de durée du mandat selon la LBCV<sup>ii</sup>. Les autres membres sont Ingrid Deltenre, Fabienne Freymond Cantone, Jack Clemons, Peter Ochsner et Jean-François Schwarz (qui a succédé à Paul-André Sanglard au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Les Statuts<sup>i</sup> et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

#### 3.4.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

##### Comité Audit et Risque

En 2019, le Comité Audit et Risque était formé de Peter Ochsner (président), Jack Clemons et Jean-François Schwarz.

Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Il appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée,

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Échéance ultime possible du mandat	Nommé par
Jacques de Watteville (président)	1951	1 <sup>er</sup> janvier 2018	2021	Conseil d'État
Reto Donatsch (vice-président)	1950	5 mai 2011	2020	Assemblée générale <sup>1)</sup>
Jack G. N. Clemons	1966	21 avril 2016	2032	Assemblée générale
Ingrid Deltenre	1960	1 <sup>er</sup> mai 2014	2030	Assemblée générale <sup>2)</sup>
Fabienne Freymond Cantone	1963	26 avril 2018	2033	Conseil d'État
Peter Ochsner	1956	1 <sup>er</sup> juillet 2016	2026	Conseil d'État
Jean-François Schwarz	1955	1 <sup>er</sup> janvier 2019	2025	Conseil d'État

<sup>1)</sup> Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2019 pour une année

<sup>2)</sup> Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2018 pour 4 ans

de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la «Politique et stratégie des risques», des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le comité examine trimestriellement le rapport du Risk Management, et semestriellement les éléments financiers, les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le responsable de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque<sup>iii</sup>, et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le responsable de l'Audit interne, les représentants de l'organe de révision externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management, le Chief Compliance Officer, le chef comptable et le responsable du Département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance

et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes. Ce Comité décide des plans d'audit annuel et à six ans de l'Audit interne et prend connaissance de la stratégie de l'audit prudentiel ainsi que financier de la Société d'audit.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le comité a, en 2019, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur plusieurs thèmes liés aux risques et aux évolutions réglementaires.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.6, page 84) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

### **Comité de Rémunération, de promotion et de nomination**

En 2019, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, expressément prévu dans les Statuts<sup>i</sup> (article 30bis), était composé de Reto Donatsch (président), Ingrid Deltenre et Fabienne Freymond Cantone. Le président du Conseil d'administration et le président de la Direction générale y assistent avec voix consultative.

Ce comité apporte un appui important au Conseil d'administration, notamment dans la définition de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris la gestion de la relève. Il contribue à l'élaboration des profils, aux sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavise les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavise également les décisions du Conseil d'administration, et par lui de l'Assemblée générale, sur la rémunération de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale et des membres de la Direction générale; il préavise aussi à l'atten-

tion du Conseil d'administration la rémunération du chef de l'Audit interne ainsi que la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Il prévise les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Il a pour missions supplémentaires de préparer et préaviser les décisions du Conseil d'administration en matière de règles de bonne gouvernance, y compris les mandats externes des organes, ainsi que de traiter les aspects de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

### **3.4.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités**

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à onze reprises. Les séances plénieress ordinaires se déroulent en général sur trois quarts de journée, sauf trois séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2019 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

En 2019, le taux moyen de participation des membres aux séances du Conseil d'administration a atteint 98%.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2019, le Comité Audit et Risque s'est réuni à six reprises (quatre journées complètes et deux séances de quelques heures) et a bénéficié d'une journée complète de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à six reprises (durée moyenne des séances d'environ trois heures).

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles

des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.4.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.6). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant au Conseil d'administration.

### **3.4.4 Évaluation de la performance du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se fixe annuellement des objectifs tenant compte notamment des buts statutaires, de la stratégie et de la politique de risque de la Banque. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En outre, annuellement, le Conseil d'administration évalue les activités de son président, en l'absence de l'intéressé.

## **3.5 Compétences**

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts<sup>i</sup> et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts<sup>i</sup> ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts<sup>i</sup>, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'État, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il propose à l'Assemblée générale sa propre rémunération, y compris celle de son président, ainsi que celle de la Direction générale (article 30quater nouveau des Statuts<sup>i</sup>). Il fixe l'enveloppe globale de rémunération de la Banque et celle du Chef de l'Audit interne. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur externe et les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.4.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts<sup>i</sup>, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la FINMA sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément à la directive de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le Règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs conformément aux compétences qui lui sont octroyées dans le Règlement d'organisation. Elle prévise à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

### 3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux

des comités du Conseil d'administration selon le «modus operandi» décrit au point 3.4.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du «modus operandi» susmentionné, outre l'approbation semestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM, l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur le compliance et le juridique. Le Conseil d'administration prend enfin connaissance des états financiers de la Maison Mère et du Groupe aux premier et troisième trimestres.

La partie «Gestion intégrée des risques» (pages 58-67) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 7 de la partie «Données financières» (pages 123-126) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique «Relations investisseurs» du site de la BCV ([www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs](http://www.bcv.ch/La-BCV/Relations-investisseurs)).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec

le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Ce dernier en reçoit par ailleurs semestriellement une synthèse.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter la réglementation bancaire.

### **Audit interne**

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts<sup>1</sup>. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec l'organe de révision externe sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne réalise annuellement un exercice de planification à six ans à l'occasion duquel il se coordonne avec l'organe de révision externe. Le plan d'audit annuel, respectivement pluriannuel qui en résulte est discuté avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du Groupe BCV, puis est arrêté par le Comité Audit et Risque et soumis pour information au Conseil d'administration. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

L'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des missions, puis de restitution des conclusions. À la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à l'organe de révision externe avec lequel il échange l'ensemble de ses conclusions. D'autre part, à un rythme semestriel, l'Audit interne établit un rapport d'activité qui intègre en outre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec l'organe de révision externe. De surcroît, tel que le prévoient les normes internationales, le Comité Audit et Risque fait procéder, au plus tard tous les 5 ans, à une évaluation externe neutre qui porte sur l'entier du dispositif et des activités de l'Audit interne, la dernière réalisée courant 2016 ayant conclu à la conformité par rapport aux normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors), d'une part, et par rapport à la circulaire FINMA 2017/01, d'autre part. Finalement, l'Audit interne est appelé à établir régulièrement puis à présenter, pour validation par le Comité Audit et Risque, une Stratégie métier à 5 ans de la fonction audit interne, la plus récente ayant été arrêtée courant 2019. Cette Stratégie métier fait l'objet d'une discussion en séances de Direction générale et du Conseil d'administration, et d'une information aux organes des sociétés du Groupe BCV.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

## **4. Direction générale**

### **4.1 Membres de la Direction générale**

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts<sup>1</sup>, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'État, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener, 1962, Suisse	CEO depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2008 et CFO du 1 <sup>er</sup> juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 <sup>er</sup> juin 2003 en tant que CFO et a été nommé CEO le 1 <sup>er</sup> mai 2008.
Stefan Bichsel, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2009.	1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia.	Après des études de droit à Lausanne et Berne, il a effectué ses débuts à l'UBS. Il a été admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel est devenu le premier CEO de Swissca Holding AG. De 1998 à 2001, il a été président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il a été responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il a présidé l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, à Bruxelles). Stefan Bichsel a rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group et a été membre du Group Management. Il a rejoint la BCV le 1 <sup>er</sup> mai 2009 en qualité de directeur général de la Division Asset Management & Trading.
Andreas Diemant, 1968, Suisse	Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2017.	Titulaire d'un Bachelor of Science en Économie d'entreprise de la Haute école spécialisée bernoise et d'un Executive MBA des Universités de Berne et de Rochester.	Il a débuté dans l'univers de l'assurance, d'abord chez Zurich Assurances puis à La Suisse Assurances à Lausanne. Il est entré à UBS en 1994 au service de la clientèle entreprises pour la région du Mittelland. Il a gravi ensuite de nombreux échelons dans tous les segments de la clientèle entreprises jusqu'à occuper le poste de responsable de la clientèle institutionnelle suisse et du Global Asset Servicing. Le 1 <sup>er</sup> septembre 2017, il a rejoint la BCV en tant que directeur général de la Division Entreprises.
Gérard Haeberli, 1961, Suisse	Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'École des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon-les-Bains puis à Zurich avant de partir aux États-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande. Il a rejoint la BCV le 1 <sup>er</sup> juillet 2009 où il occupe le poste de directeur général de la Division Private Banking.

<b>Christian Meixenberger, 1960, Suisse</b>	Directeur général de la Division Services depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017.	Licence en physique électronique de l'Université de Neuchâtel en 1987. MBA de l'Université de Lausanne en 1993.	De 1987 à 1993, il a occupé un poste d'ingénieur en développement de software au CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) à Neuchâtel avant de rejoindre, en 1993, le Credit Suisse à Genève où il a pris la responsabilité de l'organisation et de l'IT. En 1997, il est devenu le responsable IT de la Banque Cantonale de Fribourg avant d'accéder, dès 2000, à la Direction générale en tant que responsable de la Division Centre de Service. Il est directeur général de la Division Services de la BCV depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017.
<b>Thomas W. Paulsen, 1965, Suisse</b>	CFO, Directeur général de la Division Finance et Risques depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2009.	Licence en économie politique à l'École des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape dans le négoce d'énergie, il est entré en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il a été nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il a géré un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il a rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et Risques au 1 <sup>er</sup> janvier 2009.
<b>Bertrand Sager, 1966, Suisse</b>	CCO, Directeur général de la Division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il a évolué dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. À la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion Crédit au 15 février 2010.
<b>José François Sierdo, 1963, Suisse</b>	Directeur général de la Division Retail depuis le 3 mars 2014.	Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC), en 1992, et MBA de l'IMD Lausanne, en 2001.	Il a commencé sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la Division Retail de la BCV le 3 mars 2014.

**Pascal Kiener**

Président de la Direction générale



**Gérard Haeberli**

Directeur général,  
Division Private Banking



**Andreas Diemant**

Directeur général,  
Division Entreprises



**Stefan Bichsel**

Directeur général,  
Division Asset Management & Trading



**Thomas W. Paulsen**

Directeur général,  
Division Finance et Risques



**José F. Sierdo**

Directeur général,  
Division Retail



**Christian Meixenberger**

Directeur général,  
Division Services



**Bertrand Sager**

Directeur général,  
Division Gestion Crédit

## 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts (au 31.12.2019)

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

<b>Pascal Kiener</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB)</li> <li>• Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS)</li> <li>• Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)</li> <li>• Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière</li> <li>• Membre du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich</li> <li>• Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL</li> <li>• Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Paudex</li> </ul>
<b>Stefan Bichsel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne</li> <li>• Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy</li> <li>• Membre du SIX Strategic Advisory Board, Zurich</li> <li>• Membre du Comité d'Orientation International de l'EDHEC, Lille et Nice</li> <li>• Président de l'Association Pro Aventico, Avenches</li> </ul>
<b>Andreas Diemant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV)</li> </ul>
<b>Gérard Haeberli</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration de Piguet Galland &amp; Cie SA</li> <li>• Membre du Conseil de l'ISFB (Institut Supérieur de Formation Bancaire)</li> <li>• Membre du Business Advisory Board de la faculté des HEC de l'Université de Lausanne</li> </ul>
<b>Christian Meixenberger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque d'Aduno Holding SA</li> <li>• Membre de la Commission informatique du canton de Fribourg</li> <li>• Membre du SIX Strategic Advisory Board, Zurich</li> </ul>
<b>Thomas W. Paulsen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Piguet Galland &amp; Cie SA</li> <li>• Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise</li> <li>• Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation ISREC</li> </ul>
<b>Bertrand Sager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de GEP SA</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise</li> <li>• Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV</li> <li>• Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV</li> <li>• Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois</li> <li>• Membre du Comité de direction du Fonds cantonal de lutte contre la précarité</li> </ul>
<b>José F. Sierdo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'administration de newhome.ch AG</li> <li>• Membre du Conseil d'administration de TWINT AG et TWINT Acquiring AG</li> <li>• Membre du Comité et Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB)</li> <li>• Membre du Conseil et Trésorier de la Fondation Vaudoise pour la Formation Bancaire (FVFB)</li> </ul>

## Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

### 4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

#### Composition des comités (au 31.12.2019)

#### Rôles principaux

##### Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)  
Pascal Kiener  
Stefan Bichsel  
Andreas Diemant  
Bertrand Sager  
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

##### Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)  
Thomas W. Paulsen  
Gérard Haeberli  
Andreas Diemant  
José François Sierdo  
Christopher Cherdel  
Michel Aubry  
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

##### Comité de crédit

Bertrand Sager (président)  
Pascal Kiener  
Andreas Diemant  
José François Sierdo  
Christian Zünd

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

##### Comité informatique

Christian Meixenberger (président)  
Pascal Kiener  
Thomas W. Paulsen  
José François Sierdo  
Serge Messin  
Denys Papeil

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
- Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises

## 5. Rémunérations, participations et prêts

### 5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Le Conseil d'administration a adopté un «Règlement de rémunération» le 5 mars 2010. Ce dernier a été modifié le 7 novembre 2014 afin de tenir compte des changements apportés aux Statuts<sup>i</sup> de la Banque, acceptés par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> mai 2014. Il a également été adapté en 2016 suite à la décision de prolonger la durée de blocage minimale des actions de la rémunération liée à la performance annuelle de 3 à 5 ans. Ce règlement précise notamment les rôles et responsabilités en matière de rémunération de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, de la Direction générale et des Ressources humaines et décrit de manière détaillée les différentes composantes du système de rémunération ainsi que les règles d'application y relatives.

La Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par les instituts spécialisés Hostettler & Company et Willis Towers Watson. Sur cette base, ces deux instituts mettent à disposition des statistiques sur l'évolution des rémunérations dans la quasi-totalité des fonctions ban-

caires. En 2019, outre ces bases statistiques, la Banque n'a pas eu recours aux services d'autres consultants externes pour déterminer les montants versés pour chacun des niveaux de responsabilité dans la Banque, ou pour modifier son système de rémunération. La Banque n'a pas effectué d'études comparatives sur la rémunération de la Direction générale cette année.

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaborateurs afin d'assurer le succès à long terme de la Banque dans une logique de développement durable.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), le plan d'intéressement des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). La rémunération ne comprend aucun plan de «stock options».

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe aux comptes, pages 180-181.

	Salaire fixe	RPA Rémunération liée à la performance annuelle	RPLT Rémunération liée à la performance à long terme	Plan d'intéressement (facultatif)
Conseil d'administration	100% cash			
Direction générale <sup>1)</sup>	100% cash	Montant maximum 100% du salaire fixe	Attribution de 0 à 100% du total voté en AG	Maximum 100 actions BCV
		70% cash	30% actions BCV bloquées min. 5 ans	100% actions BCV bloquées 3 ans
Chefs de département <sup>1)</sup>	100% cash	70% cash	30% actions BCV bloquées min. 5 ans	100% actions BCV bloquées 3 ans
Tous les autres collaborateurs <sup>1)</sup>	100% cash	100% cash. Si RPA > CHF 21 000, possibilité de recevoir 30% du RPA en actions BCV bloquées 3 ans		100% actions BCV bloquées 3 ans

<sup>1)</sup> D'éventuels autres montants attribués (par ex. honoraires pour mandat de fonction) sont intégralement versés à la Banque

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration reçoit uniquement une rémunération fixe composée d'honoraires, d'une indemnité pour participation à ses comités et des frais de représentation. La Banque ne verse pas de contribution au 2<sup>e</sup> pilier pour les sept membres du Conseil d'administration. Aucun membre du Conseil d'administration ne perçoit de rémunération variable liée à la performance annuelle.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au plan d'intéressement.

La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est définie par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est définie par le Conseil d'administration, sans sa présence, sur proposition de son vice-président (voir également chiffre 3.4.4, page 82).

Les rémunérations fixes allant d'Assemblée générale en Assemblée générale sont soumises à l'approbation de cette dernière.

## Direction générale

La rémunération des membres de la Direction générale est décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le président de la Direction générale, et pour ce dernier par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est défini par le Conseil d'administration

sur proposition du Comité de rémunération. La rémunération fixe (salaire fixe, frais de représentation fiscalisés, primes d'ancienneté et plan d'intéressement) allant d'Assemblée générale en Assemblée générale ainsi que la rémunération liée à la performance annuelle pour l'année écoulée sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. De plus, cette dernière approuve chaque année le nombre d'actions maximal pouvant être attribué dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme du plan débutant dans l'année en cours.

Le détail des rémunérations est présenté en page 181.

### Salaire fixe

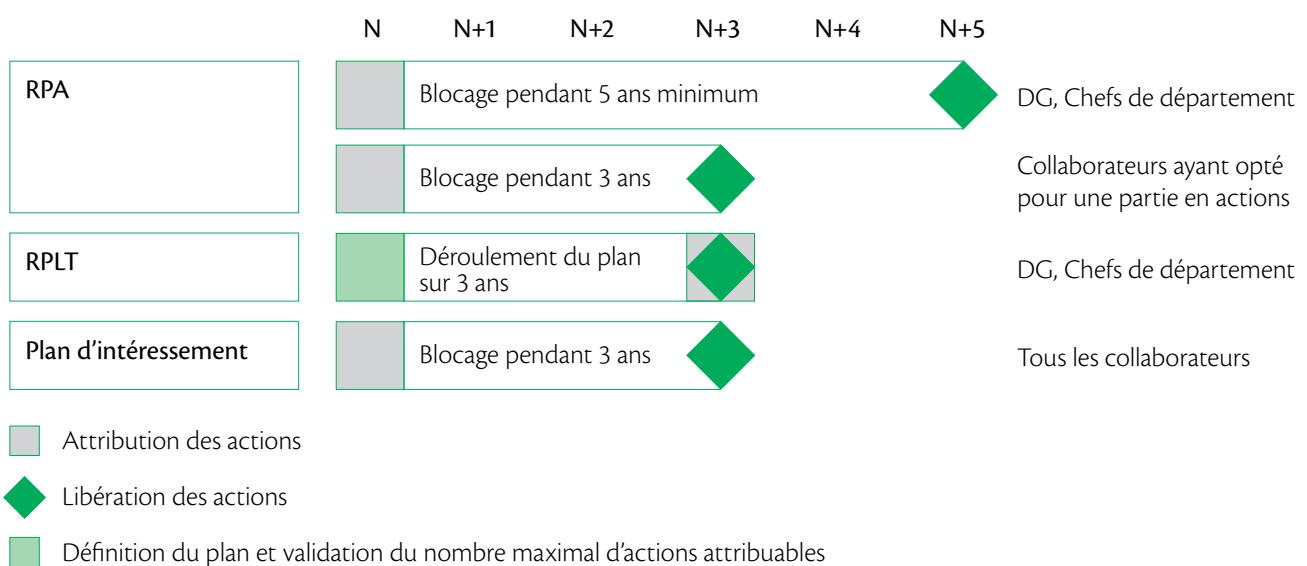
Le salaire fixe est déterminé pour chaque membre de la Direction générale sur une base individuelle par le Conseil d'administration en tenant compte du niveau d'expérience de la personne, de la fonction occupée et de son périmètre de responsabilité, ainsi qu'en intégrant les valeurs de marché pour une fonction équivalente.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en douze mensualités.

### Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)

Tous les membres de la Direction générale sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA). Une enveloppe globale est définie pour la Banque et l'attribution individuelle s'effectue en tenant compte de la performance de chacun.

### Attribution, périodes de blocage et libération des actions BCV



L'enveloppe globale de la RPA est déterminée sur la base de la performance financière de la Banque, ajustée en fonction du niveau d'atteinte des objectifs de la stratégie de la Banque, de la mise en œuvre des projets clés, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle.

La performance financière est mesurée par le ROE (return on equity) calculé sur la base de fonds propres à l'objectif minimal (voir page 12). Le montant de l'enveloppe globale de la RPA est calibré autour d'une enveloppe de référence. Ce montant varie linéairement à l'intérieur d'un intervalle de +/- 40% autour de l'enveloppe de référence, en fonction du niveau d'atteinte du ROE compris entre un minimum de 10% et un maximum de 21%.

Le Conseil d'administration procède ensuite à une évaluation holistique de l'atteinte des objectifs stratégiques de la Banque et de la réalisation de projets clés, qui lui permet d'ajuster l'enveloppe globale de la RPA dans une limite de +/- 20%.

Une fois définie, l'enveloppe globale est répartie par division, par le président de la Direction générale, en fonction des résultats spécifiques de chacune d'entre elles.

L'évaluation individuelle de chaque membre de la Direction générale est fondée sur le degré d'atteinte d'objectifs fixés en début de période, qui découlent de la stratégie de la Banque à long terme, ainsi que des objectifs à court terme.

Les évaluations des membres de la Direction générale sont effectuées par le président de la Direction générale, puis elles sont préavisées par le Comité de rémunération, pour enfin être approuvées par le Conseil d'administration. L'évaluation du président de la Direction générale est réalisée par le président du Conseil d'administration, puis elle est préavisée par le Comité de rémunération, et finalement approuvée par le Conseil d'administration.

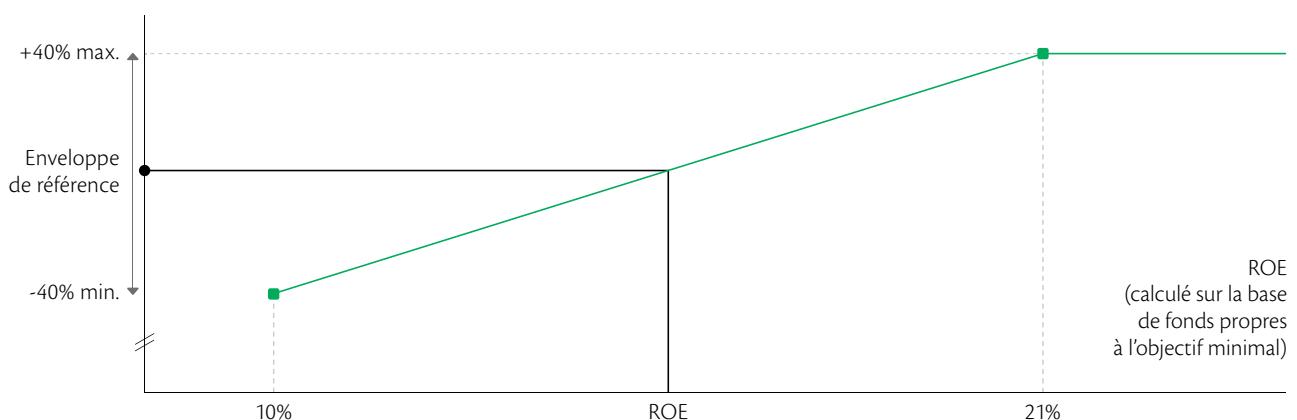
Les évaluations notées sur une échelle à 5 niveaux permettent de déterminer le niveau de RPA, dont le montant pour la Direction générale ne peut pas dépasser 100% des salaires fixes.

30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV, bloquées entre 5 et 10 ans selon le choix individuel de chaque membre de la Direction générale.

Au titre de l'exercice 2019, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de Bourse du 11 mai 2020, après l'approbation des rémunérations par l'Assemblée générale des actionnaires. Sur la base du montant soumis au vote de l'Assemblée générale, le rapport entre la rémunération liée à la performance annuelle et le salaire fixe s'élève à 77,25% au titre de l'exercice 2019.

#### Rémunération liée à la performance annuelle - Performance financière

Enveloppe RPA



*Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)*  
Le but de cette rémunération est d'encourager le développement stratégique de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire. La RPLT est payée exclusivement en actions BCV.

Des objectifs, formulés dans les dimensions financière, stratégique et qualitative, sont définis pour chaque plan d'une durée de 3 ans, un nouveau plan débutant chaque année.

Au lancement de chaque plan, le nombre maximal d'actions à octroyer à la Direction générale, qui ne peut pas excéder une valeur totale de CHF 1,2 million (à l'arrondi près), est validé par l'Assemblée générale.

La dimension financière est mesurée par le profit économique, calculé sur la base du résultat généré après déduction du coût des fonds propres selon une approche qui intègre le niveau de risque de la Banque. L'exécution à 100% du plan financier à 3 ans de la Banque permet de générer le profit économique cible auquel correspond 100% du pool d'actions approuvé par l'Assemblée générale. En revanche, si le profit économique est inférieur à 60% de la cible, le pool d'actions issu de la performance financière est réduit à zéro.

Le pool d'actions issu de la performance financière est ensuite ajusté en fonction de l'atteinte des objectifs stratégiques et qualitatifs. Il s'agit d'objectifs définis avec le Conseil d'administration en matière de développement de la stratégie d'affaires, de transformation et d'amélioration du fonctionnement opérationnel de la Banque. Chaque objectif est noté sur une échelle à 5 niveaux, dont la moyenne détermine le facteur d'ajustement du pool issu de la performance financière. Le pool d'actions à distribuer est finalement obtenu en appliquant les pourcentages du tableau suivant, sans jamais pouvoir dépasser 100% du pool d'actions voté en Assemblée générale.

Moyenne des notes liées aux objectifs stratégiques et qualitatifs	Facteur d'ajustement du pool d'actions issu de la performance financière
1	-40%
2	-20%
3	0%
4	+20%
5	+40%

Chaque évaluation, à travers les dimensions financières, stratégiques et qualitatives, est présentée et discutée au sein de la Direction générale, dont le président soumet la proposition de la Direction générale au Comité de rémunération pour préavis, puis au Conseil d'administration pour approbation.

La comptabilisation du coût du plan est réalisée sur la durée. Le coût est réévalué en fonction de l'atteinte des objectifs et du nombre de participants restants et ajusté en conséquence. La charge des plans est répartie sur les exercices concernés.

Tous les revenus et dividendes provenant des titres acquis dans le cadre des plans, avant leur attribution, reviennent à la Banque.

Le plan 2017-2019, arrivé à échéance le 31 décembre 2019, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Croissance clientèle légèrement supérieure à la croissance de la population vaudoise.
- Offre Digitale / Multicanal BCV en pleine adéquation avec son positionnement de «quick smart follower».
- Smile – qualité de service clientèle mesurée et en progression continue.
- Nouvelles offres de gestion de fortune déployées dans le cadre de BCV Conseil.
- Stratégie IT validée et décision de sourcing prise.

Le profit économique a atteint 114% de l'objectif. Les objectifs stratégiques et qualitatifs étaient globalement atteints selon l'évaluation du Conseil d'administration.

Pour le plan arrivé à échéance au 31 décembre 2019, 1738 actions étaient prévues pour les membres de la Direction générale, correspondant à un montant total de CHF 1200 089 le jour de la décision prise par le Conseil d'administration. Suite à l'évaluation des objectifs, le nombre total d'actions distribué est de 1519, soit 87,4% du total validé par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en 2017. L'écart avec le nombre d'actions prévu au début du plan s'explique par le départ à la retraite d'un directeur général.

Un nouveau plan sur 3 ans, avec une enveloppe de 1504 actions, a débuté en 2019.

*Historique des plans de rémunération liée à la performance à long terme de la Direction générale*

Année début	Période de performance	Année attribution	Nombre d'actions prévu au début du plan	Coût d'achat unitaire moyen	Coût initial du plan pour la Banque	Nombre d'actions distribuées	Valeur boursière unitaire	Valeur de marché des actions distribuées
2013	2013 à 2015	2016	3 554	464,00	1 649 056	2 125	654,00	1 389 750
2014	2014 à 2016	2017	3 612	521,00	1 881 852	2 372	690,50	1 637 866
2015	2015 à 2017	2018	2 735	548,50	1 500 148	1 786	796,00	1 421 656
2016	2016 à 2018	2019	1 832	654,00	1 198 128	1 374	797,00	1 095 078
2017	2017 à 2019	2020	1 738	690,50	1 200 089	1 519	810,00	1 230 390

*Plan d'intéressement*

Les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire un maximum de 100 actions à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

*Autres rémunérations*

La rémunération comprend également la partie fiscalisée des frais de représentation. Enfin, 20 jours de congé sont octroyés lors des jubilés de 10, 20, 30 et 40 ans de service.

*Collaborateurs*

La rémunération des collaborateurs suit la même logique que celle des membres de la Direction générale et comprend les éléments suivants:

- Le salaire fixe
- La rémunération liée à la performance annuelle (RPA)
- La rémunération liée à la performance à long terme (RPLT, uniquement pour les chefs de département)
- Le plan d'intéressement

*Salaire fixe*

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Le salaire fixe est versé exclusivement en numéraire, en treize mensualités.

*Rémunération liée à la performance annuelle (RPA)*

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération liée à la performance annuelle (RPA), pour autant qu'ils ne soient pas en rupture de contrat. L'enveloppe globale est répartie par division et par département, puis chaque collaborateur reçoit une attribution individuelle déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance directement issus de la stratégie de la Banque.

L'attribution de la RPA suit un processus d'évaluation individualisé pour chacun des collaborateurs de la Banque. En début d'année, chaque collaborateur fixe, avec son responsable hiérarchique, ses objectifs de performance annuels. Ceux-ci sont directement déclinés à partir de la stratégie et des plans d'action de la Banque. En fin de période, l'évaluation finale se fonde sur le degré d'atteinte de ces objectifs, qui va permettre de déterminer le montant versé au titre de la RPA.

Pour les chefs de département, 30% de la RPA sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans. À partir d'une RPA de CHF 21 000, les autres collaborateurs ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part actions de 30%. Au titre de l'exercice 2019, ces actions seront attribuées au cours de clôture de la séance de Bourse du 19 mars 2020. Pour tous les autres collaborateurs, la RPA est versée à 100% en espèces.

*Rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)*

Les chefs de département bénéficient de la RPLT selon les mêmes principes que la Direction générale.

### *Plan d'intéressement*

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée (variant de 10 à 100 actions), à un prix réduit. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans le but de favoriser une vision à moyen terme, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans.

### *Autres rémunérations*

Les chefs de département perçoivent des frais de représentation défiscalisés.

Une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, le collaborateur peut choisir de bénéficier de jours de congé, soit 20 jours pour un temps plein, ou une combinaison pour moitié sous forme de prime et l'autre moitié en jours de congé.

### *Contrats*

Les membres de la Direction générale ainsi que le CEO sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

### **Application de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse**

Comme déjà relevé, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la BCV n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mais a décidé d'introduire néanmoins dans ses Statuts<sup>i</sup> les principes de cette dernière dans la mesure compatible avec la LBCV<sup>ii</sup> (voir articles 30bis et suivants des Statuts<sup>i</sup> de la BCV pour les rémunérations). C'est ainsi que lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2020 interviendra un vote sur la rémunération fixe du Conseil d'administration et de la Direction générale entre l'Assemblée générale 2020 et celle de 2021, les rémunérations liées à la performance annuelle 2019 de la Direction générale, ainsi que le nombre d'actions du plan de rémunération liée à la performance à long terme débutant en 2020. Il faut en outre rappeler ici que, n'étant pas soumise à l'ORAb, la Banque est tenue de maintenir le rapport de

rémunération dans l'annexe au Rapport de gestion (article 30sexies des Statuts<sup>i</sup> – voir chiffre 5.17, page 178).

### **5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger**

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

## **6. Droit de participation des actionnaires**

### *Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote*

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

#### **6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote**

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-après:

### *Article 12 – Registre des actions*

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

### *Article 13 – Transfert d'actions nominatives*

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) Pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'État de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise.
- b) Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.
- c) Dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts<sup>i</sup> de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise<sup>ii</sup>), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

#### 6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2019, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

#### 6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

##### *Article 19 – Quorum, décisions*

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statuts<sup>i</sup>, intervient sans que les actions appartenant à l'État ne participent au vote.

#### 6.3 Convocation de l'Assemblée générale

##### *Article 16 – Convocation*

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

#### 6.4 Inscription à l'ordre du jour

##### *Article 16 (extrait) – Convocation*

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

## 6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts<sup>i</sup> précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Pour rappel, l'Assemblée générale du 2 mai 2019 a élu M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale du 30 avril 2020. Conformément à l'article 18bis, alinéa 5, de ses Statuts<sup>i</sup>, la Banque mettra à disposition des actionnaires pour cette assemblée un système électronique leur permettant de transmettre par internet leurs instructions au Représentant indépendant.

## 7. Prises de contrôle et mesures de défense

### 7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 125 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

### 7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

## 8. Organe de révision

### 8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné KPMG SA, à Genève, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2019. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2019 a également décidé de confier à KPMG SA, à

Genève, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2019. Ces deux mandats sont assumés par KPMG SA depuis 2016. Le responsable du mandat est, également depuis 2016, M. Olivier Gauderon, expert-réviseur agréé auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs et de la FINMA.

L'article 20 LBCV<sup>ii</sup> exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'organe de révision lui-même. Selon l'interprétation donnée tant par le Service juridique et législatif du canton de Vaud que par la Banque elle-même, ce tournus régulier est de 7 ans.

### 8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de KPMG SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA), à des attestations requises par des lois spéciales et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement se sont élevés, pour l'exercice 2019, à CHF 1832727.

Les honoraires de KPMG SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2019, à CHF 414920.

Les honoraires totaux de KPMG SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV se sont élevés, pour l'exercice 2019, à CHF 2247647.

### 8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe KPMG SA en relation avec les autres prestations liées à l'audit et les missions d'assurance se sont élevés à CHF 214862 pour la Maison mère et à CHF 15680 pour les autres sociétés du Groupe BCV.

Les honoraires supplémentaires totaux de KPMG SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2019 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV se sont ainsi élevés à CHF 230542.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiés par le Comité Audit et Risque.

## 8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités de l'organe de révision externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de celui-ci pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, l'organe de révision externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée de l'organe de révision externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires de l'organe de révision externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec l'organe de révision externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par l'organe de révision externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. L'organe de révision externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2019, les représentants de l'organe de révision externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat

régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

## 9. Politique d'information

### 9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statuts<sup>i</sup> de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'État de Vaud.

### 9.2 Convention d'information

La BCV et l'État de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004, puis une deuxième datée du 7 octobre 2009. Courant 2015, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 16 décembre 2015 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'État et ceux de la BCV;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'État pour transmettre et recevoir l'information;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

### 9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et le Rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en août. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse. Dès l'année 2015, la Banque a publié ses comptes selon les nouvelles normes suisses en matière de présentation des comptes bancaires. Faisant suite à l'adoption de ces nouvelles normes, la Banque communique ses résultats financiers sur une base semestrielle au 30 juin et annuelle au 31 décembre.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, le Rapport intermédiaire et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations. Le Rapport de gestion et le Rapport intermédiaire sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (bcv.ch) et via l'application gratuite pour iPad BCV Investor Relations.

La BCV publie dans la FOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette assemblée sont également publiés dans la FOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

### 9.4 Liens vers les principaux documents mentionnés

Nom du document	Lien
(i) Statuts	<a href="https://www.bcv.ch/content/download/2769/31475/version/11/file/Statuts.pdf">https://www.bcv.ch/content/download/2769/31475/version/11/file/Statuts.pdf</a>
(ii) Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise	<a href="https://www.bcv.ch/content/download/2770/31480/version/8/file/LBCV.pdf">https://www.bcv.ch/content/download/2770/31480/version/8/file/LBCV.pdf</a>
(iii) Charte du Comité Audit et Risque	<a href="https://www.bcv.ch/content/download/8574/85400/version/6/file/Charte_CAR.pdf">https://www.bcv.ch/content/download/8574/85400/version/6/file/Charte_CAR.pdf</a>

### 10. Adresses de contact

#### Relations investisseurs

M. Grégory Duong  
Tél.: 021 212 20 71  
Fax: 021 212 33 43  
e-mail: gregory.duong@bcv.ch

#### Responsable Médias & Communication

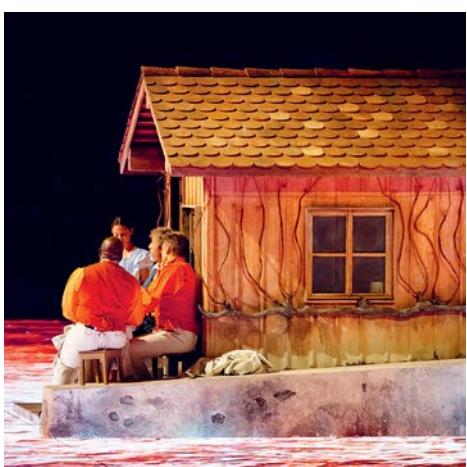
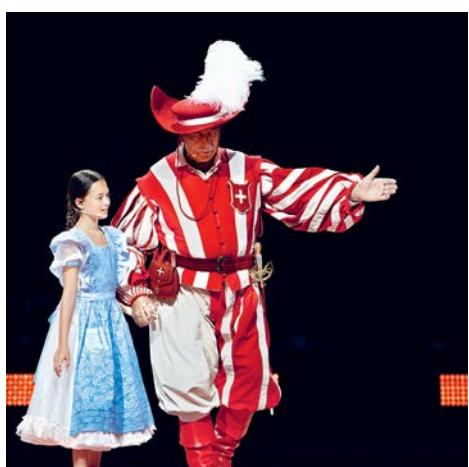
M. Daniel Herrera  
Tél.: 021 212 28 61  
Fax: 021 212 21 06  
e-mail: daniel.herrera@bcv.ch

#### Agenda 2020

30 avril	Assemblée générale ordinaire
5 mai	Détachement du dividende <sup>1)</sup>
6 mai	Clôture du registre des ayants droit au dividende <sup>1)</sup>
7 mai	Paiement du dividende <sup>1)</sup>
28 mai	Division de l'action <sup>2)</sup>
20 août	Présentation des résultats semestriels 2020

<sup>1)</sup> Dividende ordinaire de CHF 36 par action soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

<sup>2)</sup> Date du premier jour de cotation des actions divisées, sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale et sauf report dû à la situation liée au coronavirus.





# Données financières

<b>Commentaires des comptes du Groupe</b>	106	
<b>Comptes du Groupe</b>	111	
1. Bilan consolidé	111	
2. Compte de résultat consolidé	113	
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	114	
4. État des capitaux propres consolidés	115	
5. Raison sociale, activité et effectif	116	
6. Principes d'établissement des comptes consolidés	116	
7. Principes d'évaluation et de gestion des risques	123	
8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)	127	
9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	128	
10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	129	
10.1 Opérations de financement de titres	129	
10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan		
Créances compromises	129	
10.3 Opérations de négociation		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	130	
10.4 Instruments financiers dérivés	131	
10.5 Immobilisations financières	132	
10.6 Participations non consolidées	132	
10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte	133	
10.8 Immobilisations corporelles	134	
10.9 Valeurs immatérielles	134	
10.10 Autres actifs et autres passifs	135	
10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	135	
10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle		
Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions	136	
10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	136	
10.14 Produits structurés émis	137	
10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	138	
10.16 Corrections de valeurs et provisions Réserves pour risques bancaires généraux	139	
10.17 Droits de participation accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs		
Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs	140	
10.18 Créances et engagements envers les parties liées	142	
10.19 Propres parts du capital	142	
10.20 Structure des échéances des instruments financiers	143	
10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile	144	
10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile	145	
10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque	145	
10.24 Répartition du bilan par monnaie	146	
11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	147	
11.1 Engagements conditionnels		
Créances éventuelles	147	
11.2 Crédits par engagement	147	
11.3 Opérations fiduciaires	147	
11.4 Avoirs administrés	148	

<b>12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé</b>		<b>Comptes de la Maison mère</b>	164
12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts	149	1. Bilan	164
12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	149	2. Compte de résultat	166
12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service	149	3. État des capitaux propres	167
12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	150	4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère	168
12.5 Charges de personnel	150	5. Informations et notes se rapportant au bilan	169
12.6 Autres charges d'exploitation	150	6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	185
12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	151	7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	186
12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	151	8. Proposition du Conseil d'administration	189
12.9 Produits extraordinaires	151		
12.10 Charges extraordinaires	151		
12.11 Impôts	151		
12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile de l'exploitation	152	<b>Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes de la Maison mère</b>	190
12.13 Résultat par droit de participation	152		
<b>13. Autres informations</b>	153		
13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités	153		
13.2 Informations par secteur d'activité	154		
13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	158		
13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	159		
<b>Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes du Groupe</b>	160		

# Données financières

## Commentaires des comptes du Groupe

### Croissance du bilan

#### 1. Actif

Le total de l'actif s'est élevé à CHF 48,4 milliards au 31 décembre 2019, en augmentation de CHF 489 millions (+1%) par rapport à fin 2018.

Les liquidités, principalement détenues sous forme d'avoirs auprès de la BNS, ont augmenté de CHF 149 millions (+2%) à CHF 8,4 milliards.

Les créances sur les banques ainsi que celles résultant d'opérations de financement de titres ont baissé de CHF 810 millions (-36%) à CHF 1,4 milliard.

Les avances à la clientèle se sont accrues de CHF 1 milliard à CHF 32,8 milliards (+3%). Le volume des affaires hypothécaires a progressé de CHF 937 millions (+4%) à CHF 27 milliards. Les autres crédits ont augmenté de CHF 75 millions à CHF 5,8 milliards (+1%).

Le total des crédits compromis a diminué à CHF 193 millions. Il représente 0,5% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la qualité et la bonne résistance du portefeuille de crédits.

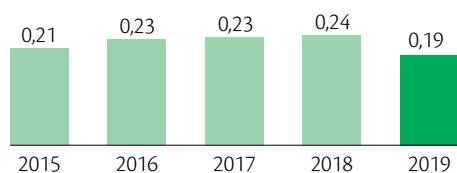
#### Actif

En milliards de CHF



#### Crédits compromis

En milliards de CHF



## Poursuite de la croissance des fonds passifs

### 2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont augmenté de CHF 425 millions (+1%) à CHF 44,8 milliards par rapport à fin 2018.

Les engagements envers les banques ainsi que ceux résultant d'opérations de financement de titres ont diminué de CHF 1,3 milliard (-28%) à CHF 3,2 milliards.

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 1,7 milliard (+5%) à CHF 33,0 milliards.

Les emprunts à long terme ont diminué de CHF 150 millions (-2%) à CHF 7,1 milliards.

### Passif

En milliards de CHF



## Solide assise financière

### 3. Passif – fonds propres

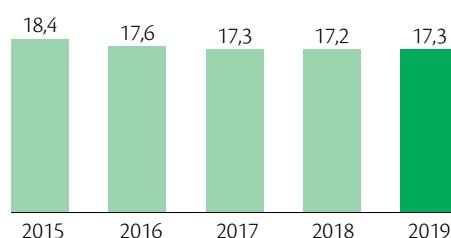
Les fonds propres totaux ont progressé de CHF 64 millions à CHF 3,6 milliards. Cette augmentation résulte du bénéfice net de l'exercice sous revue de CHF 363 millions, réduit de la distribution de CHF 301 millions décidée par l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2019.

À la fin de l'année, le ratio CET1 s'élevait à un niveau conforme de 17,1% et celui du capital total à 17,3%. Ces ratios, calculés selon l'approche IRB, témoignent de la solidité financière de la Banque.

De plus, le ratio de levier au 31 décembre 2019 s'est inscrit à 6,3%, soit sensiblement en dessus de l'exigence réglementaire de 3%.

### Ratio de fonds propres<sup>1)</sup>

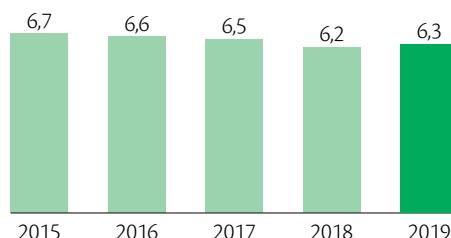
Capital total en %



<sup>1)</sup> À des fins de comparaison, les ratios des années 2015 et 2016 ont été recalculés sans déduire le volant anticyclique des fonds propres existants conformément à la Circ.-FINMA 2016/01 «Publication – banques»

### Ratio de levier

en %

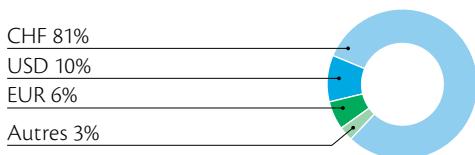


## Poursuite de l'afflux de nouveaux fonds

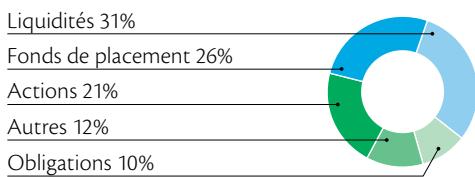
### 4. Avoirs administrés

Les avoirs administrés ont augmenté de 12% à CHF 97,8 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds s'est inscrit à CHF 3,8 milliards. Ce chiffre s'explique par des apports de CHF 1,5 milliard de clients privés et de PME vaudoises ainsi que de CHF 2,3 milliards de grandes entreprises et institutionnels.

#### Répartition des avoirs administrés par monnaie



#### Répartition des avoirs administrés par type d'investissements



## Revenus en hausse dans un contexte de taux négatifs

### 5. Revenus

Par rapport à l'exercice 2018, les revenus du Groupe BCV ont progressé de 3% à CHF 1,0 milliard.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

- Dans un contexte de taux négatifs persistants, le résultat brut des opérations d'intérêts est resté stable à CHF 497 millions. Une dissolution nette de corrections de valeur a fait progresser le résultat net de 3% à CHF 507 millions.

#### Avoirs administrés

En milliards de CHF



#### Revenus

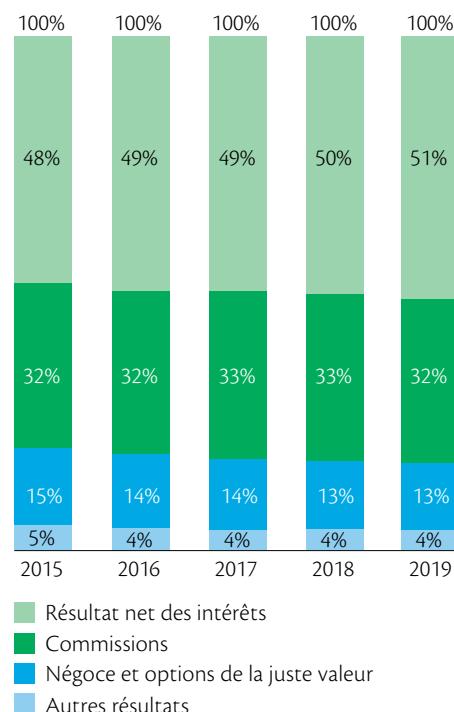
En millions de CHF



- Le résultat des opérations de commissions a augmenté de 2% à CHF 323 millions.
- Le résultat des opérations de négoce, issu essentiellement des activités de la clientèle, est resté stable à CHF 128 millions.
- Les autres résultats ordinaires se sont inscrits à CHF 44 millions, en hausse de CHF 3 millions (+8%).

**Revenus**

Répartition en %



Résultat net des intérêts

Commissions

Négoce et options de la juste valeur

Autres résultats

**Maîtrise continue des charges****6. Charges d'exploitation et amortissements**

Le total des charges d'exploitation a augmenté de CHF 4 millions (+1%) à CHF 504 millions.

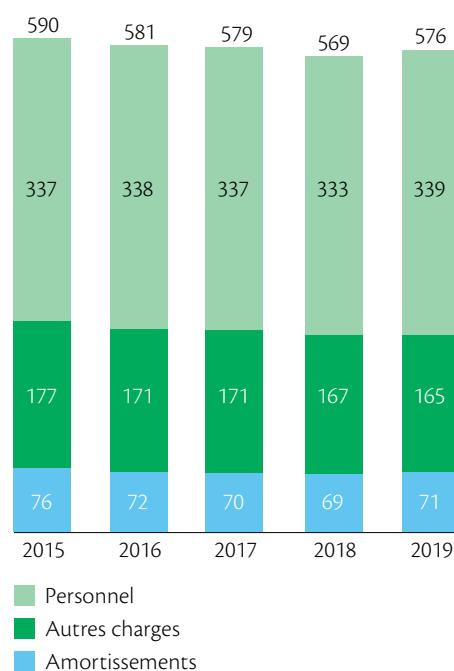
Les charges de personnel ont progressé de CHF 7 millions (+2%) à CHF 339 millions, notamment en raison de l'internalisation d'experts informatiques, et les autres charges d'exploitation ont diminué de CHF 2 millions (-1%) à CHF 165 millions.

Suite aux investissements dans le domaine du digital, les amortissements sur l'actif immobilisé ont augmenté de CHF 3 millions (+4%) à CHF 71 millions.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements (hors amortissement du goodwill) au total des produits (hors variation des corrections de valeur pour risque de défaillance) est resté stable à 57,7%.

**Charges d'exploitation et amortissements**

En millions de CHF



Personnel

Autres charges

Amortissements

## Résultat opérationnel et bénéfice net en hausse

### 7. Résultat opérationnel

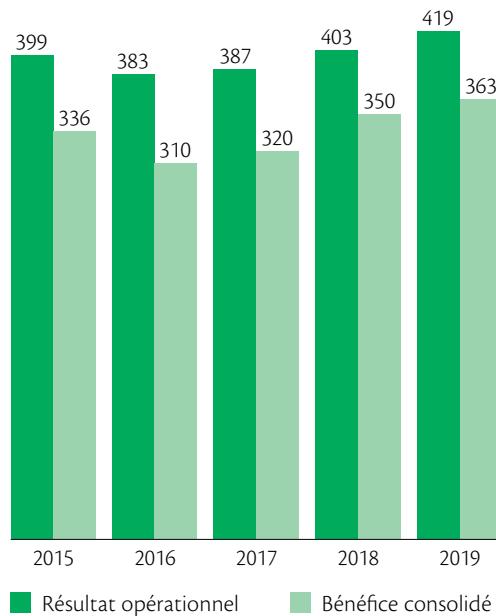
Conséquence de la hausse des revenus et de la maîtrise continue des charges, le résultat opérationnel a augmenté de 4% à CHF 419 millions.

### 8. Bénéfice consolidé

La hausse du résultat opérationnel et la baisse du taux d'imposition liée à l'entrée en vigueur dans le canton de la troisième Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ont permis au bénéfice consolidé d'augmenter de 4% à CHF 363 millions.

## Résultat opérationnel et bénéfice consolidé

En millions de CHF



# Données financières

## Comptes du Groupe

### 1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
<b>Actifs</b>					
Liquidités		8 384	8 235	149	2
Créances sur les banques		1 186	1 921	-735	-38
Créances résultant d'opérations de financement de titres	10.1	239	314	-75	-24
Créances sur la clientèle	10.2	5 752	5 677	75	1
Créances hypothécaires	10.2	27 016	26 079	937	4
Opérations de négoce	10.3	277	334	-57	-17
Valeurs de remplacement positives					
d'instruments financiers dérivés	10.4	273	268	5	2
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3	784	621	163	26
Immobilisations financières	10.5/10.7	3 811	3 767	44	1
Comptes de régularisation		85	80	6	7
Participations non consolidées	10.6/10.7	69	70	-1	-2
Immobilisations corporelles	10.8	433	445	-12	-3
Valeurs immatérielles	10.9	5	9	-3	-39
Autres actifs	10.10	36	42	-7	-16
<b>Actifs</b>	10.20/10.21/10.22/10.24	48 352	47 863	489	1
Total des créances subordonnées		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques		1 703	2 655	-952	-36
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	10.1	1 502	1 809	-307	-17
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		33 048	31 375	1 673	5
Engagements résultant d'opérations de négoce	10.3	2	0	1	326
Valeurs de remplacement négatives					
d'instruments financiers dérivés	10.4	213	236	-23	-10
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	10.3/10.14	918	766	152	20
Obligations de caisse		3	7	-4	-54
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)	10.14/10.15	7 094	7 244	-150	-2
Comptes de régularisation		154	156	-2	-2
Autres passifs	10.10	114	77	37	47
Provisions	10.16	16	15	1	5
<b>Fonds étrangers</b>	10.20	44 766	44 341	425	1
Réserves pour risques bancaires généraux	10.16	701	701	0	0
Capital social		86	86	0	0
Réserve issue du capital		35	35	0	1
Réserve issue du bénéfice		2 419	2 371	48	2
Réserve de change		-2	-1	-0	-5
Propres parts du capital		-18	-20	2	9
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0	-0	-11
Bénéfice consolidé		363	350	13	4
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice consolidé</i>		0	0	0	27
<b>Fonds propres</b>		3 586	3 522	64	2
<b>Passifs</b>	10.21/10.24	48 352	47 863	489	1
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

**Données financières – Comptes du Groupe**

Opérations hors bilan consolidées (en millions de CHF)	Notes	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	10.2/11.1	1 789	1 863	-74	-4
Engagements irrévocables	10.2	1 301	1 623	-321	-20
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	10.2	177	177	0	0
Crédits par engagement	10.2/11.2	46	49	-2	-5

## 2. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		570.3	573.1	- 2.7	- 0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		27.9	31.0	- 3.1	- 10
Charges d'intérêts		- 101.4	- 108.0	- 6.7	- 6
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	12.1	<b>496.9</b>	<b>496.1</b>	<b>0.8</b>	<b>0</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		9.8	- 5.9	- 15.8	- 265
<b>Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>506.7</b>	<b>490.1</b>	<b>16.6</b>	<b>3</b>
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	12.2	259.4	250.2	9.2	4
Produit des commissions sur les opérations de crédit		44.5	46.1	- 1.6	- 4
Produit des commissions sur les autres prestations de service	12.3	73.6	72.6	1.0	1
Charges de commissions		- 54.6	- 51.7	2.9	6
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>322.9</b>	<b>317.2</b>	<b>5.7</b>	<b>2</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	12.4	<b>128.1</b>	<b>128.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0.5	2.1	- 1.6	- 76
Produit des participations		13.7	11.9	1.8	15
<i>dont des autres participations non consolidées</i>		13.7	11.9	1.8	15
Résultat des immeubles		7.5	7.5	0.0	0
Autres produits ordinaires		22.9	20.0	2.9	15
Autres charges ordinaires		- 0.3	- 0.3	0.0	8
<b>Autres résultats ordinaires</b>		<b>44.3</b>	<b>41.1</b>	<b>3.2</b>	<b>8</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>		<b>1 002.0</b>	<b>976.5</b>	<b>25.5</b>	<b>3</b>
Charges de personnel	12.5	- 339.3	- 332.7	6.6	2
Autres charges d'exploitation	12.6	- 165.2	- 167.5	- 2.2	- 1
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 504.5</b>	<b>- 500.2</b>	<b>4.3</b>	<b>1</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	- 71.3	- 68.8	2.6	4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	12.8	- 7.2	- 4.7	2.5	54
<b>Résultat opérationnel</b>	12.12	<b>418.9</b>	<b>402.9</b>	<b>16.0</b>	<b>4</b>
Produits extraordinaires	12.9	0.7	34.9	- 34.2	- 98
Charges extraordinaires	12.10	- 0.2	- 0.0	0.2	637
Impôts	12.11	- 56.6	- 88.1	- 31.6	- 36
<b>Bénéfice consolidé</b>		<b>362.9</b>	<b>349.7</b>	<b>13.2</b>	<b>4</b>
Intérêts minoritaires		- 0.0	- 0.0	0.0	27
<b>Bénéfice consolidé, part du Groupe</b>		<b>362.9</b>	<b>349.7</b>	<b>13.2</b>	<b>4</b>

## 3. Tableau des flux de trésorerie consolidés (en millions de CHF)

	Notes	Sources de fonds	Emplois de fonds	Flux nets de fonds	2019	2018
Résultat de l'exercice		363			350	
Réserves pour risques bancaires généraux						
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	12.7	71			69	
Provisions et autres corrections de valeur	10.16	6	0		3	1
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	10.16	12	22		22	16
Délimitations actives			6		12	
Délimitations passives			2			16
Produits extraordinaires: reprise d'amortissements et cession d'immobilisations corporelles et de participations					34	
Dividende de l'exercice précédent				301		198
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>		<b>452</b>	<b>331</b>	<b>121</b>	<b>455</b>	<b>265</b>
Prélèvement sur la réserve issue du capital						86
Propres parts du capital		24	22		26	27
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion						
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>		<b>24</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>113</b>
Participations non consolidées	10.6	1			0	1
Immeubles	10.8		2		106	4
Programmes informatiques	10.8		47			52
Autres immobilisations corporelles	10.8		7			7
Valeurs immatérielles	10.9					
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>		<b>1</b>	<b>56</b>	<b>-55</b>	<b>106</b>	<b>64</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>						
Engagements envers les banques						
Engagements résultant des dépôts de la clientèle						
Obligations de caisse				4		8
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	10.15	1 176	1 325		857	1 005
Autres engagements		35				26
Créances sur les banques						
Créances sur la clientèle				80		234
Créances hypothécaires				937		673
Immobilisations financières		339			85	
Autres créances		7			15	
<b>Opérations à moyen et long termes (&gt; 1 an)</b>		<b>1 556</b>	<b>2 347</b>	<b>- 791</b>	<b>957</b>	<b>1 946</b>
Engagements envers les banques			952		1 257	
Engagements résultant d'opération de financement de titres			307		460	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1 673			863	
Engagements résultant d'opérations de négoce		1			0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés			23		31	
Engagements résultant des autres instr. fin. évalués à la juste valeur		152			46	
Créances sur les banques		735			908	
Créances résultant d'opérations de financement de titres		75			185	
Créances sur la clientèle		12			608	
Opérations de négoce		57			148	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		5			14	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		163			32	
Immobilisations financières		383			98	
<b>Opérations à court terme</b>		<b>2 704</b>	<b>1 833</b>	<b>871</b>	<b>2 843</b>	<b>1 809</b>
Liquidités			149	- 149		191
<b>Total</b>		<b>4 738</b>	<b>4 738</b>	<b>0</b>	<b>4 387</b>	<b>4 387</b>

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

**4 État des capitaux propres consolidés** (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve de change	Propres parts du capital	Intérêts minoritaires	Bénéfice consolidé	Fonds propres consolidés
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	86	207	2 137	701	-2	-19	0	310	3 420
Dividende 2016								-198	-198
Autre distribution		-86							-86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			112					-112	0
Acquisition de propres parts au capital					-29				-29
Aliénation de propres parts au capital					29				29
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion				0			0		0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			-0			-0			-0
Bénéfice consolidé						0	320	320	
<b>État au 31 décembre 2017</b>	86	121	2 249	701	-1	-19	0	320	3 457
Dividende 2017								-198	-198
Autre distribution		-86							-86
Attribution à la réserve issue du bénéfice			122					-122	0
Acquisition de propres parts au capital					-27				-27
Aliénation de propres parts au capital					26				26
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion				0			-0		-0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			-0						-0
Bénéfice consolidé						0	350	350	
<b>État au 31 décembre 2018</b>	86	35	2 371	701	-1	-20	0	350	3 522
Dividende 2018								-301	-301
Attribution à la réserve issue du bénéfice			48					-48	0
Acquisition de propres parts au capital					-22				-22
Aliénation de propres parts au capital					24				24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0							0
Écarts de conversion				0			-0		-0
Modification du périmètre, variation des minoritaires			-0						-0
Bénéfice consolidé						0	363	363	
<b>État au 31 décembre 2019</b>	86	35	2 419	701	-2	-18	0	363	3 586

## 5. Raison sociale, activité et effectif

### 5.1 Raison sociale, forme juridique et siège

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

### 5.2 Activité

La BCV agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que trois sociétés de direction de fonds de placement. La Banque dispose d'une succursale à Guernesey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés.

### 5.3 Effectif

Unités de travail à plein temps	31.12.19	31.12.18
Groupe	1 921	1 896
dont Maison mère	1 729	1 700

## 6. Principes d'établissement des comptes consolidés

### 6.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordinance du 30 avril 2014 (OB) et aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 27 mars 2014 (circulaire FINMA 2015/1); ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Ils sont arrêtés au 31 décembre.

### 6.2 Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées par la BCV ainsi que les entreprises dont elle est en mesure d'influencer les activités opérationnelles font l'objet d'une intégration globale. L'influence sur les activités opérationnelles d'une entreprise est avérée lorsque, à titre principal, la Banque en tire des avantages économiques ou en supporte les risques.

Lorsque la Banque peut exercer une influence significative sur une entreprise (participations de 20 à 50%) sans qu'il y ait contrôle, la société détenue est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Sont exclues du périmètre de consolidation:

- les participations non significatives en matière d'information financière ou de risque;
- les participations significatives, mais reprises sans visée stratégique et destinées à être revendues ou mises en liquidation dans un délai de 12 mois.

### 6.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existants au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté à l'actif du bilan sous les valeurs immatérielles.

### 6.4 Principes de comptabilisation et d'évaluation

#### 6.4.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la BNS; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### 6.4.2 Crédances sur les banques

Les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

#### 6.4.3 Crédances résultant d'opérations de financement de titres

Dans les créances résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prise en pension de titres.

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

#### 6.4.4 Crédances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale diminuées des corrections de valeur nécessaires, déterminées selon le chiffre 7.2 des Principes d'évaluation et de gestion des risques.

#### 6.4.5 Opérations de négoce

Les opérations de négoce comprennent les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenus pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché.

Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

#### 6.4.6 Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement positives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

#### 6.4.7 Autres instruments financiers évalués à la juste valeur

Les positions en titres nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque et figurant sous la rubrique passive correspondante sont classées sous ce poste et sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

#### 6.4.8 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de créance et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts, destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont répartis jusqu'à l'échéance initiale. Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les titres productifs d'intérêts qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance ainsi que les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est en principe porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### **6.4.9 Comptes de régularisation actifs**

Les comptes de régularisation actifs comprennent principalement les intérêts courus et les autres actifs transitoires.

#### **6.4.10 Participations non consolidées**

Les participations non consolidées englobent les titres de participation d'entreprises qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elles comprennent également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. S'il observe de tels signes, le Groupe détermine la valeur réalisable de chaque actif.

La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

#### **6.4.11 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. Les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage sont valorisés au bilan à leur prix de revient direct de production; les montants ainsi activés sont enregistrés par la rubrique «Autres produits ordinaires».

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour le matériel et les logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés au compte de résultat de la période sous la rubrique «Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

#### **6.4.12 Valeurs immatérielles**

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée , mais au maximum sur 10 ans.

Le Groupe examine à chaque date du bilan si la valeur du goodwill est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles».

#### **6.4.13 Autres actifs**

Les autres actifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à récupérer, les comptes de règlement et le solde actif du compte de compensation.

#### **6.4.14 Engagements envers les banques**

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

#### **6.4.15 Engagements résultant d'opérations de financement de titres**

Dans les engagements résultant d'opérations de financement de titres, le Groupe enregistre, à la valeur nominale, les engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de mise en pension de titres.

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.

#### **6.4.16 Engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Tous les engagements résultant des dépôts de la clientèle non bancaire composent ce poste; ils sont enregistrés au bilan à la valeur nominale.

#### **6.4.17 Engagements résultant des positions de négocie**

Dans cette rubrique sont enregistrés les engagements qui découlent des positions courtes en titres de créance et en titres de participation vendues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché. Ces positions sont évaluées

à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière.

Les titres empruntés dans le cadre de ces ventes à découvert ne sont pas inscrits au bilan tant que le Groupe BCV ne peut pas exercer le contrôle sur les droits contractuels qui en découlent.

#### **6.4.18 Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés enregistrés à la date du bilan sont évalués à la juste valeur découlant de prix donnés par le principal marché représentatif en la matière. Pour les positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation. Les valeurs de remplacement négatives qui en résultent sont enregistrées dans cette rubrique.

Les valeurs de remplacement se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette.

#### **6.4.19 Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur**

Dans les engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur sont enregistrés les produits structurés sans composante de taux d'intérêt émis par la Banque. De type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance», ils sont évalués à la juste valeur découlant d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négociation et de l'option de la juste valeur».

#### **6.4.20 Obligations de caisse**

Les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### **6.4.21 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses**

Les emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses comprennent les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est enregistré dans les «Comptes de régularisation» et réparti sur la durée (accrual method) dans la rubrique «Charges d'intérêts».

Les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt y sont également comptabilisés.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique. Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de «taux d'intérêt» sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

Les positions en propres emprunts obligataires et emprunts structurés de la BCV sont portées en déduction de cette rubrique.

#### **6.4.22 Comptes de régularisation passifs**

Les comptes de régularisation passifs comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe et les autres passifs transitoires.

Les impôts directs sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

#### **6.4.23 Autres passifs**

Les autres passifs enregistrent essentiellement les coupons, les impôts indirects à payer, les comptes de règlement et le solde passif du compte de compensation.

#### **6.4.24 Provisions**

Sous cette rubrique sont enregistrées les provisions nécessaires à l'exploitation et destinées à la couverture de risques de perte tangibles et latents, les provisions pour risques de défaillance du hors bilan ainsi que les provisions pour impôts latents.

Les impôts latents sont calculés sur la base des différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables; ils sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

#### **6.4.25 Réserves pour risques bancaires généraux**

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent (voir sous chiffre 10.16 des informations et notes se rapportant au bilan consolidé).

#### **6.4.26 Capital social**

Le capital social comprend le capital-actions.

#### **6.4.27 Réserve issue du capital**

La réserve issue du capital comprend les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés et les dividendes perçus sur les propres parts du capital.

#### **6.4.28 Réserve issue du bénéfice**

La réserve issue du bénéfice représente les fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les bénéfices thésaurisés et les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

#### 6.4.29 Réserve de change

Les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères sont enregistrés sous cette rubrique, sans impact sur le compte de résultat.

#### 6.4.30 Propres parts du capital

Les positions en propres parts du capital (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des alienations sont attribués directement à la «Réserve issue du capital».

#### 6.4.31 Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par avals, par cautionnements et par garanties, y compris les engagements par garanties sous forme d'accréditifs irrévocables, engagements par endossements d'effets résescamptés, garanties de remboursement d'acomptes et assimilés tels que la mise en gage au profit de tiers.

Ce type d'engagement est conditionnel si, au moment où l'opération est conclue, il n'existe aucune dette du débiteur principal en faveur d'un tiers, mais qu'elle peut naître dans le futur.

#### 6.4.32 Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables, portant sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations, qui ne sont pas utilisés à la date du bilan mais qui ont été accordés de manière définitive ainsi que l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts figurent sous ce poste.

#### 6.4.33 Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et les autres titres de participation sont indiqués sous cette rubrique.

#### 6.4.34 Crédits par engagement

Les engagements de paiements différés, les engagements par acceptation et les autres crédits par engagement y sont comptabilisés.

#### 6.4.35 Engagements de prévoyance

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

À chaque bouclier annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Si un engagement, respectivement un avantage économique, devait être constaté, il serait porté au bilan dans les «Provisions», respectivement dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente serait enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel».

Les cotisations ajustées à la période sont comptabilisées dans les «Charges de personnel».

Un engagement économique existerait si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décidait ou était contraint de participer au financement. A contrario, il existerait un avantage économique si le Groupe avait la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y aurait un avantage économique s'il était licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

## 6.5 Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2019.

## 6.6 Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus.

## 6.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux cours historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat. La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de l'exercice fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	2019		2018	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Euro	1.0870	1.1123	1.1269	1.1521
Dollar américain	0.9684		0.9858	

## 6.8 Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

## 6.9 Présentation des chiffres

Les chiffres contenus dans les comptes sont tous individuellement correctement arrondis à la valeur la plus proche selon le nombre de chiffres significatifs retenu pour le tableau. Ils n'ont pas été adaptés dans le but que leur somme, après avoir été arrondis, soit égale à la somme exacte.

## 7. Principes d'évaluation et de gestion des risques

### 7.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

### 7.2 Risque de crédit

#### 7.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Il correspond au risque de défaillance selon la circulaire FINMA 2015/1. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de Trade Finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

#### 7.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 7.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et seize sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

#### 7.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 7.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 7.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la base de la

probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle.

#### 7.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

Jusqu'à une certaine valeur, les habitations individuelles, les appartements en PPE et les immeubles de rendement sont évalués, sous la supervision de spécialistes, par des modèles d'estimation. Pour ces objets, la Banque utilise des modèles hédonistes ou par capitalisation. Les objets appartenant à d'autres catégories ou de valeur plus élevée sont évalués par des experts.

#### 7.2.5 Créances compromises

Les créances compromises résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. Le débiteur est alors «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes».

Une contrepartie est «en défaut» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée.

#### 7.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance est considérée avec «des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

- avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;
  - crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;
  - la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.
- Les créances avec des «intérêts en souffrance» sont en principe compromises.

#### 7.2.7 Corrections de valeur pour risque de crédit

L'objectif des corrections de valeur pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises et sur les créances non compromises avec risques latents.

Les corrections de valeur sur les créances compromises sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les corrections de valeur créées pour les risques latents couvrent les risques de crédit accrus. Les risques de crédit accrus sont identifiés dans le cas des tiers «réputés en difficulté» (RD) et dans le cas des risques pays.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition ayant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans

faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive. Ces créances ne sont pas compromises car la Banque considère qu'il reste vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Les corrections de valeur pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays à risque accru.

### **7.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit**

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

## **7.3 Risque de marché du portefeuille de négociation (trading book)**

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négociation de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négociation sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future, un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négociation est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en fixant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les

pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau du portefeuille et sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négociation ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négociation, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négociation, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, théta, rhô.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

## **7.4 Risque de marché hors portefeuille de négociation (banking book)**

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

### **7.4.1 Risque de taux du banking book**

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variables, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répli-

quer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la duration des fonds propres et la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de duration et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux. Les résultats de ces simulations dynamiques sont calculés sur un horizon de 3 ans.

#### 7.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques.

Lors de ces simulations, la Banque calcule également à différents horizons de temps les ratios réglementaires: le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaires.

#### 7.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte:

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels);
- d'incidents externes.

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales:

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. La Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard de l'Accord de Bâle.

## 8. Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes» ou «Charges d'intérêts». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

Les opérations de couvertures sont quasi exclusivement composées de swaps de taux (IRS) payeurs et receveurs dont la très large majorité est en CHF. Les opérations de type micro hedge couvrent majoritairement les emprunts à long terme de la Banque, que ce soit ses propres émissions ou par l'intermédiaire de la Centrale de lettres de gage, et les immobilisations financières. Les opérations de type macro hedge couvrent essentiellement les créances hypothécaires fixes.

Les opérations de couverture en micro hedge couvrent une opération de base clairement désignée. L'opération de couverture est de même nominal et de même échéance. Pour des raisons de taille d'opération, une opération de base peut nécessiter plusieurs opérations de couverture.

Pour les opérations de macro hedge, les opérations de base sont majoritairement des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires choisies ont toutes une échéance tombant dans le même mois que l'échéance de l'opération de couverture.

Le nominal des opérations de base doit en outre être supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture pour assurer un nominal toujours suffisant malgré les amortissements et les remboursements anticipés et ainsi prévenir une surcouverture. Lors de la mise en place de la relation de

couverture, la Banque établit une documentation qui comprend la désignation de l'instrument de couverture et de l'opération de base ou du groupe d'opérations de base avec leurs caractéristiques principales. Sont de même précisées la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Les opérations de couverture utilisées étant des opérations linéaires, la relation économique avec les opérations de base est très proche. La principale caractéristique qui diffère entre l'opération de couverture et l'opération de base est le niveau du taux quand il s'agit de créances hypothécaires, ce dernier intégrant la marge de la Banque.

Tous les trimestres, un test d'effectivité est établi. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite la relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ±100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Vu les opérations de couverture utilisées (opérations linéaires), il est difficile de se trouver dans une situation d'ineffectivité. Dans le cas d'une surcouverture, la fraction excédentaire de l'instrument financier dérivé est assimilée à une opération de négociation et enregistrée dans la rubrique «Résultat des opérations de négociation et de l'option de la juste valeur».

## **9. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture**

### **9.1 Événements particuliers**

En marge de l'ouverture d'actions aux États-Unis en août 2010 intentées par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry à l'encontre de la Banque Piguet & Cie SA (aujourd'hui Piguet Galland & Cie SA) et de la BCV, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (BLMIS) a introduit le 6 juin 2012, également aux États-Unis, une demande en paiement à l'encontre de la BCV d'un montant de USD 9,7 millions au titre de subsequent transferee, au même titre que de nombreuses institutions financières en Suisse et à l'étranger. Il s'agit pour le Trustee Madoff de s'assurer que la partie des fonds (refund) versés par BLMIS au feeder fund Fairfield Sentry soit récupérable auprès des investisseurs finaux qui ont été remboursés dans les deux ans précédent la faillite de BLMIS. Cette procédure se superposant à la précédente, ni le risque financier ni le risque juridique ne se sont aggravés. En conséquence, et à l'instar de ce qui avait été publié dans les rapports annuels précédents, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire aux frais de défense juridique de la BCV.

### **9.2 Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes du Groupe n'était connu au 5 mars 2020, date de clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

## 10. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

### 10.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension <sup>1)</sup>	239	314
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension <sup>1)</sup>	1 502	1 809
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 644	1 792
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	<i>1 644</i>	<i>1 792</i>
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	264	346
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont titres aliénés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<sup>1)</sup> Avant prise en compte de contrats de netting

### 10.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

#### Créances compromises (en millions de CHF)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle	570	1 925	3 337	5 832
Créances hypothécaires	27 024			27 024
<i>Immeubles d'habitations</i>	21 812			21 812
<i>Immeubles commerciaux</i>	1 420			1 420
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>	831			831
<i>Autres</i>	2 961			2 961
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	31.12.19 27 594	1 925	3 337	32 856
	31.12.18 26 646	1 856	3 347	31 850
Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	31.12.19 27 586	1 925	3 258	32 768
	31.12.18 26 639	1 856	3 261	31 756
Engagements conditionnels	5	375	1 409	1 789
Engagements irrévocables	376	0	925	1 301
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			177	177
Crédits par engagement			46	46
Hors bilan	31.12.19 380	376	2 558	3 313
	31.12.18 476	329	2 906	3 712

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Créances et engagements hors bilan compromis	31.12.19 193	– 97	96	88
	31.12.18 236	– 138	99	91
Variation absolue	– 44	– 41	– 3	– 3
Variation en %	– 18	– 30	– 3	– 3

### 10.3 Opérations de négocie

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

Actifs	31.12.19	31.12.18
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	164	144
<i>dont cotés</i>	164	144
Titres de participation	2	1
Métaux précieux et matières premières	111	189
<b>Opérations de négocie</b>	<b>277</b>	<b>334</b>
Titres de dette	58	11
Produits structurés	1	0
Autres	725	610
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>784</b>	<b>621</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 061</b>	<b>955</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	70	85

Engagements	31.12.19	31.12.18
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	1	0
<i>dont cotés</i>	1	0
Titres de participation	1	0
Autres passifs du négocie	0	0
<b>Opérations de négocie</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Titres de dette	0	0
Produits structurés	918	766
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>918</b>	<b>766</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>919</b>	<b>766</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	83	62

#### 10.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négocié			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps	15	26	910	183	124	6 349
Futures			145			
Options (OTC)	1	0	82			
<b>Instruments de taux</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>1 137</b>	<b>183</b>	<b>124</b>	<b>6 349</b>
Contrats à terme et swaps	233	230	31 045			
Options (OTC)	29	23	3 613			
<b>Devises et métaux précieux</b>	<b>261</b>	<b>253</b>	<b>34 659</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Futures			16			
Options (OTC)	28	26	210			
Options (exchange traded)	1		9			
<b>Titres de participation / indices</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>236</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Futures			0			
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>31.12.19</b>	<b>306</b>	<b>305</b>	<b>36 031</b>	<b>183</b>	<b>124</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>						
31.12.18	57	49	–	–	–	–
31.12.18	321	336	34 946	165	119	6 012
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>						
114	102	–	–	–	–	–
<b>Récapitulation</b>				Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de négocié				306	305	36 031
Instruments de couverture				183	124	6 349
<b>Total avant impact des contrats de netting</b>	<b>31.12.19</b>	<b>489</b>	<b>429</b>	<b>42 380</b>		
	31.12.18	486	454	40 958		
<b>Total après impact des contrats de netting</b>	<b>31.12.19</b>	<b>273</b>	<b>213</b>	<b>42 380</b>		
	31.12.18	268	236	40 958		
Variation	absolue	5	–23	1 422		
	en %	2	–10	3		
<b>Récapitulation selon les contreparties</b>				Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				89	134	50

## 10.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Titres de créance</b>	<b>3 728</b>	<b>3 841</b>	3 681	3 784
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	3 721	3 833	3 673	3 776
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	8	8	8	8
<b>Titres de participation</b>	<b>28</b>	<b>79</b>	30	78
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	6	6
<b>Immeubles destinés à la revente</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	56	60
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 811</b>	<b>3 980</b>	<b>3 767</b>	<b>3 922</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	3 710	–	3 663	–

### Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
<b>Titres de créance à la valeur comptable</b>	3 510	6	8	1		203	<b>3 728</b>

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée. En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur, sont des titres de créance de 1<sup>er</sup> ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

## 10.6 Participations non consolidées (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investis- sements	Désin- vestis- sements	Corrections de valeur	Valeur comptable à la fin de l'exercice	Valeur de marché
			2018					2019	2019
<b>Participations évaluées selon la mise en équivalence</b>	–	–						–	–
<b>Autres participations, sans valeur boursière</b>	76	–5	70			–1		69	–
<b>Participations non consolidées</b>	76	–5	70	0	0	–1	0	69	–

## 10.7 Entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

### Participations consolidées

Raison sociale et siège	Activité		31.12.19			
			Capital social	Part au capital	Part aux voix	Détention directe / indirecte
			en millions	en %	en %	en %
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	Banque de gestion de fortune	CHF	24.4	99.7	99.7	99.7 / 0
Gérifonds SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF	2.9	100	100	100 / 0
Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	Direction de fonds	EUR	0.1	100	100	0 / 100
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	Direction de fonds	CHF	1.5	100	100	100 / 0

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de modification par rapport au 31 décembre 2018.

Aucune société n'est évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

### Principales participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité		31.12.19			
			Capital social	Part au capital	Part aux voix	Détention directe / indirecte
			en millions	en %	en %	en %
Aduno Holding SA, Zurich	Acquisition, administration et cession de participations	CHF	25.0	4.8	4.8	4.8 / 0
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich dont non libéré CHF 1.3 milliard	Centrale d'émission de lettres de gage	CHF	1 625.0	13.6	13.6	13.6 / 0
NNH Holding AG, Zurich anc. newhome.ch AG, Zurich	Développement d'une plateforme immobilière Administration de participations dans le domaine des finances, de la Bourse, de la banque et des infrastructures financières	CHF	0.1	8.6	8.6	8.6 / 0
SIX Group SA, Zurich	Acquisition de terrains pour édification de logements à loyers modérés	CHF	19.5	2.5	2.5	2.4 / 0.1
Société vaudoise pour le logement (SVL) SA, Crissier	Développement, distribution et services de cartes prépayées	CHF	2.0	45.0	45.0	45 / 0
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	Système suisse de paiement mobile	CHF	10.0	3.2	3.2	3.2 / 0
TWINT SA, Zurich		CHF	12.8	3.2	3.2	3.2 / 0

Aucune modification des participations non consolidées n'est intervenue en 2019.

La participation SVL n'étant pas significative dans l'optique des comptes consolidés, elle est exclue du périmètre. A fin 2018, SVL présentait un total du bilan de CHF 15 millions et des fonds propres de CHF 5 millions.

**Positions significatives en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»**

Raison sociale et siège	Activité		31.12.19			
			Capital social en millions	Part au capital en %	Part aux voix en %	Détention directe / indirecte en %
Sociétés cotées à la Bourse suisse						
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	CHF	42.0	4.8	4.8	4.8 / 0
	Acquisition, vente et gestion de participations dans le domaine de l'énergie					
Romande Energie Holding SA, Morges		CHF	28.5	3.0	3.0	3.0 / 0

**10.8 Immobilisations corporelles** (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2018	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2019
Immeubles à l'usage du Groupe	402	- 171	230	7	2		- 10	230
Autres immeubles	183	- 81	102	- 7	0		- 4	90
Installations immobilières	38	- 21	18	- 0	5		- 5	18
Programmes informatiques	137	- 52	85	0	47		- 45	86
Autres immobilisations corporelles	197	- 187	10	0	2		- 4	8
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>957</b>	<b>- 512</b>	<b>445</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>- 68</b>	<b>433</b>

**10.9 Valeurs immatérielles** (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2018	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2019
<b>Goodwill</b>	<b>47</b>	<b>- 38</b>	<b>9</b>				<b>- 3</b>	<b>5</b>

**10.10 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)**

	31.12.19	31.12.18		
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	0	54	0	39
Impôts indirects	19	9	23	10
Coupons / Coupons et titres échus	0	1	3	1
Comptes de règlement	4	41	6	11
Actifs et passifs divers	12	9	10	16
<b>Autres actifs et autres passifs</b>	<b>36</b>	<b>114</b>	<b>42</b>	<b>77</b>

**10.11 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)**

	31.12.19	31.12.18		
	Valeurs comptables	Engage-ments effectifs	Valeurs comptables	Engage-ments effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	188		189	
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	8 148	5 335	7 498	5 509
Autres	289	281	287	278
<b>Actifs nantis / cédés</b>	<b>8 625</b>	<b>5 616</b>	<b>7 974</b>	<b>5 787</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 10.12 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	217	187
Autres passifs	0	0
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>187</b>

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2019.

### 10.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2019, ni à fin 2018.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert 31.12.19	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2019	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel» 2019	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel» 2018
		31.12.19	31.12.18	Variation			
<b>Institutions de prévoyance patronales:</b>							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV <sup>1)</sup>	51.5	0	0	0	0.0	0.0	0.0
<b>Institutions de prévoyance sans excé- dent de couverture ou découvert:</b>							
Caisse de pensions BCV		0	0	0	36.1	36.1	35.5
Institutions de prévoyance avec excé- dent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.8	0	0	0	1.5	1.5	1.4
<b>Total</b>	<b>52.4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37.7</b>	<b>37.7</b>	<b>37.0</b>

<sup>1)</sup> Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan.

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2019.

#### Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

## 10.14 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Évaluation globale		Évaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négocie	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	0	6	– 0	6	
Titres de participation	–	842	740	– 12	1 570	
Devises	–	67	4	0	71	
Matières premières / métaux précieux	–	9	0	0	9	
<b>Total</b>	<b>31.12.19</b>	<b>918</b>	<b>750</b>	<b>– 12</b>	<b>1 656</b>	
	31.12.18	766	753	– 89	1 430	

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

### Évaluation globale

Les produits structurés sans composante de taux d'intérêt émis par la Banque, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de performance», sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négocie et de l'option de la juste valeur».

### Évaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négocie et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

**10.15 Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) (en millions de CHF)**

Taux	Émis en	Valeur nominale	Échéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.19	31.12.18
2.500%	2010	200	25.03.2020	15	185	
1.625%	2011	125	30.11.2026	32	93	
1.500%	2014	135	28.03.2024	3	132	
0.500%	2016	150	13.12.2028	0	150	
0.400%	2016	150	07.04.2031	0	150	
0.500%	2017	150	12.07.2029	0	150	
0.250%	2017	150	28.11.2025	0	150	
<b>Emprunts obligataires émis par BCV Lausanne<sup>1)</sup></b>		<b>1 060</b>		<b>51</b>	<b>1 009</b>	<b>982</b>
<i>dont emprunts subordonnés</i>		0		0	0	0
Emprunts produits structurés émis par BCV Lausanne ou sa succursale de Guernesey (valeur de l'instrument de base)						
Centrale de lettres de gage des BCS						
<b>Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS</b>						
					<b>7 094</b>	<b>7 244</b>

<sup>1)</sup> Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

	Répartition par échéance						31.12.19	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2031	Total	Taux moyens
Emprunts obligataires	185				132	693	1 009	1.1%
Emprunts produits structurés	280	359	71	19	19	3	750	-0.3%
Centrale de lettres de gage des BCS	184	474	189	425	434	3 629	5 335	1.2%
<b>Total</b>	<b>648</b>	<b>833</b>	<b>260</b>	<b>444</b>	<b>585</b>	<b>4 324</b>	<b>7 094</b>	

	État à la fin de l'exercice	Émissions Souscriptions	Rembour- sements	Variation nette des propres titres	État à la fin de l'exercice
	<b>2018</b>				<b>2019</b>
Emprunts obligataires	982			27	1 009
Emprunts produits structurés	753	784	- 786	- 1	750
Centrale de lettres de gage des BCS	5 509	365	- 539		5 335
<b>Total</b>	<b>7 244</b>	<b>1 149</b>	<b>- 1 325</b>	<b>26</b>	<b>7 094</b>

## 10.16 Corrections de valeurs et provisions

### Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Déficiences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2018						2019	
Provisions pour impôts latents	1						- 0	1
Provisions pour risques de défaillance	1						4	6
Autres provisions	13	- 5		- 0	0	2	- 0	9
<b>Total des provisions</b>	<b>15</b>	<b>- 5</b>	<b>0</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>- 0</b>	<b>16</b>
Réserves pour risques <sup>1)</sup> bancaires généraux	701							701
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	94	- 7	0	0	11	12	- 22	88
dans corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	91	- 7			11	10	- 22	83
dans corrections de valeur pour les risques latents	3					2		5

<sup>1)</sup> Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

**10.17 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs**  
**Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs**

	2019	2018		
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Membres du conseil d'administration	0	0	0	0
Membres des organes de direction	3 531	2 362 572	3 476	2 232 436
Collaborateurs	26 024	10 644 799	25 795	10 455 899
<b>Total</b>	<b>29 555</b>	<b>13 007 371</b>	<b>29 271</b>	<b>12 688 335</b>

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

#### Plans de participation

##### Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département de la Banque, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs de la Banque bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de bourse du 11 mai 2020 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2020. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 19 mars 2020 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs se détermineront jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2020. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le montant figurant dans le tableau ci-dessus correspond au montant maximal pouvant être payé sous forme d'actions.

Les cours de Bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 19 mars 2020 et du 11 mai 2020 (voir ci-dessus), ils ne sont pas connus au moment de la publication du présent rapport. De ce fait, le nombre

d'actions est calculé en prenant en compte le cours de Bourse à la clôture du 5 mars 2020, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

##### Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs du Groupe, à l'exception de ceux de Piguet Galland & Cie SA, ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2019 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 14 mars et le 26 mars 2019;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 650 par action, le cours de Bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 14 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 806.

La valeur figurant dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 806 et le prix d'acquisition de CHF 650, soit CHF 156.

**Rémunération liée à la performance à long terme**

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants figurant dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2019 pour les différents plans en cours.

**Actions gratuites**

La Banque distribue deux actions BCV aux apprentis et maturants ayant réussi leur formation et étant engagés par la Banque.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de Bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

### 10.18 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

		31.12.19		31.12.18	
		Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié		8	3 705	7	2 984
Sociétés liées		172	391	132	350
Affaires d'organes		33	11	19	10

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

### 10.19 Propres parts du capital

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>		<b>8 606 190</b>	<b>28 774</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>		13 200	
Achats	786	28 546	
Ventes	743	– 32 648	
<b>État au 31 décembre 2019</b>		<b>8 606 190</b>	<b>24 672</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>		12 800	

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve issue du capital.

## 10.20 Structure des échéances des instruments financiers (en millions de CHF)

	À vue	Dénon- çable	Échéant				Immobilisé	Total
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans		
Liquidités	8 384							8 384
Créances sur les banques	717		402	67				1 186
Créances résultant d'opérations de financement de titres		239	.					239
Créances sur la clientèle	73	1 672	1 737	385	934	952		5 752
Créances hypothécaires	726	323	2 866	2 354	12 736	8 010		27 016
Opérations de négoce	277							277
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		273						273
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		784						784
Immobilisations financières	497		37	199	2 055	968	55	3 811
<b>Total</b>	<b>31.12.19</b>	<b>11 732</b>	<b>2 234</b>	<b>5 042</b>	<b>3 005</b>	<b>15 725</b>	<b>9 930</b>	<b>55</b>
	<b>31.12.18</b>	<b>11 601</b>	<b>2 501</b>	<b>4 691</b>	<b>2 915</b>	<b>15 522</b>	<b>9 932</b>	<b>56</b>
								<b>47 216</b>
Engagements envers les banques	868	79	757					1 703
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 229	273				1 502
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 951	20 098	659	275	45	20		33 048
Engagements résultant d'opérations de négoce		2						2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		213						213
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		918						918
Obligations de caisse			1	1	2			3
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS			286	362	2 122	4 324		7 094
<b>Total</b>	<b>31.12.19</b>	<b>13 951</b>	<b>20 176</b>	<b>2 932</b>	<b>910</b>	<b>2 169</b>	<b>4 344</b>	<b>44 483</b>
	<b>31.12.18</b>	<b>14 839</b>	<b>18 335</b>	<b>3 804</b>	<b>723</b>	<b>1 827</b>	<b>4 565</b>	<b>44 092</b>

## 10.21 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (en millions de CHF)

		31.12.19	31.12.18
		Suisse	Étranger
		Suisse	Étranger
Liquidités		8 383	2
Créances sur les banques		674	512
Créances résultant d'opérations de financement de titres		239	314
Créances sur la clientèle		5 050	703
Créances hypothécaires		27 015	0
Opérations de négoce		254	23
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		129	144
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		286	498
Immobilisations financières		2 599	1 212
Comptes de régularisation		83	2
Participations non consolidées		69	1
Immobilisations corporelles		433	0
Valeurs immatérielles		5	9
Autres actifs		35	0
<b>Actifs</b>		<b>45 015</b>	<b>3 336</b>
Total en %		93	7
Engagements envers les banques		821	882
Engagements résultant des opérations de financement de titres		1 229	273
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		31 092	1 955
Engagements résultant d'opérations de négoce		2	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		112	101
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		795	123
Obligations de caisse		3	7
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS		6 948	146
Comptes de régularisation		152	2
Autres passifs		114	74
Provisions		16	15
Réserves pour risques bancaires généraux		701	701
Capital social		86	86
Réserve issue du capital		35	35
Réserve issue du bénéfice		2 419	2 371
Réserve de change		–2	–1
Propres parts du capital		–18	–20
Intérêts minoritaires au capital propre		0	0
Bénéfice consolidé		363	350
<b>Passifs</b>		<b>44 869</b>	<b>3 483</b>
Total en %		93	7
		92	8

**10.22 Répartition des actifs par pays / groupes de pays selon le principe du domicile (en millions de CHF)**

		31.12.19	31.12.18
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue
			Part en %
Europe	2 528	5	2 541
France	650	1	614
Royaume-Uni	461	1	491
Allemagne	376	1	346
Luxembourg	341	1	333
Pays-Bas	171	0	166
Autriche	130	0	174
Autres	399	1	416
Asie	410	1	451
Amérique latine, Caraïbes	74	0	106
États-Unis, Canada	134	0	97
Autres	190	0	162
<b>Actifs à l'étranger</b>	<b>3 336</b>	<b>7</b>	<b>3 357</b>
Suisse	45 015	93	44 505
<b>Actifs</b>	<b>48 352</b>	<b>100</b>	<b>47 863</b>
			100

**10.23 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)**

		31.12.19	31.12.18
	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	Part en %
			Valeur absolue
			Part en %
1&2	AAA à AA-	2 919	83
3	A+ à A-	214	6
4	BBB+ à BBB-	57	2
5	BB+ à BB-	12	0
6	B+ à B-	281	8
7	CCC+ à C	23	1
Sans notation	Sans notation	27	1
<b>Expositions nettes à l'étranger</b>		<b>3 533</b>	<b>100</b>
			100

## 10.24 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	8 346	35	2	1	8 384
Créances sur les banques	216	302	400	268	1 186
Créances résultant d'opérations de financement de titres		152	87		239
Créances sur la clientèle	3 819	788	1 108	38	5 752
Créances hypothécaires	27 012	3			27 016
Opérations de négociation	166			111	277
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	270	- 8	11	0	273
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	289	165	221	109	784
Immobilisations financières	3 056	754	0	0	3 811
Comptes de régularisation	75	8	2	0	85
Participations non consolidées	69		1		69
Immobilisations corporelles	433	0			433
Valeurs immatérielles	5				5
Autres actifs	33	1	1	1	36
<b>Positions portées à l'actif</b>	<b>43 789</b>	<b>2 201</b>	<b>1 833</b>	<b>528</b>	<b>48 352</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	10 031	6 703	13 168	3 450	33 352
<b>Actifs</b>	<b>31.12.19</b>	<b>53 821</b>	<b>8 904</b>	<b>15 001</b>	<b>3 978</b>
					<b>81 704</b>
	<b>31.12.18</b>	<b>55 031</b>	<b>8 644</b>	<b>13 926</b>	<b>3 075</b>
					<b>80 676</b>
Engagements envers les banques	740	126	623	214	1 703
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	400	592	358	151	1 502
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	29 190	1 656	1 760	441	33 048
Engagements résultant d'opérations de négociation	2				2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	177	28	7	1	213
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	451	190	265	12	918
Obligations de caisse	3				3
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 959	71	63	1	7 094
Comptes de régularisation	146	3	4	0	154
Autres passifs	65	14	32	3	114
Provisions	8	3	5		16
Réserves pour risques bancaires généraux	701				701
Capital social	86				86
Réserve issue du capital	35				35
Réserve issue du bénéfice	2 419				2 419
Réserve de change	- 2				- 2
Propres parts du capital	- 18				- 18
Intérêts minoritaires au capital propre	0				0
Bénéfice consolidé	363				363
<b>Positions portées au passif</b>	<b>41 727</b>	<b>2 684</b>	<b>3 117</b>	<b>823</b>	<b>48 352</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	12 011	6 290	11 994	3 043	33 337
<b>Passifs</b>	<b>31.12.19</b>	<b>53 737</b>	<b>8 974</b>	<b>15 111</b>	<b>3 867</b>
					<b>81 689</b>
	<b>31.12.18</b>	<b>54 978</b>	<b>8 707</b>	<b>13 979</b>	<b>3 024</b>
					<b>80 688</b>
<b>Position nette par devise</b>	<b>31.12.19</b>	<b>83</b>	<b>- 70</b>	<b>- 110</b>	<b>112</b>
					<b>15</b>
	<b>31.12.18</b>	<b>53</b>	<b>- 63</b>	<b>- 53</b>	<b>51</b>
					<b>- 13</b>

## 11. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

### 11.1 Engagements conditionnels

Créances éventuelles (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires	1 133	1 176	−43	−4
Autres prestations de garanties	656	688	−32	−5
<b>Engagements conditionnels</b>	<b>1 789</b>	<b>1 863</b>	<b>−74</b>	<b>−4</b>
 Créances éventuelles	 0	 0	 0	 0

### 11.2 Crédits par engagement (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
<b>Engagements résultant de paiements différés</b>	<b>46</b>	<b>49</b>	<b>−2</b>	<b>−5</b>

### 11.3 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	540	300	240	80
Crédits fiduciaires	1	1	−0	−0
<b>Opérations fiduciaires</b>	<b>541</b>	<b>301</b>	<b>240</b>	<b>80</b>

#### 11.4 Avoirs administrés (en millions de CHF)

Répartition	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	26 022	22 532	3 491	15
Avoirs sous mandats de gestion	17 305	14 883	2 421	16
Autres avoirs administrés	54 513	50 205	4 308	9
<b>Total des avoirs administrés</b>	<b>97 840</b>	<b>87 620</b>	<b>10 220</b>	<b>12</b>
(y compris prises en compte doubles) <i>dont prises en compte doubles<sup>1)</sup></i>	10 047	8 275	1 772	21
Évolution	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
<b>Total des avoirs administrés initiaux</b>	<b>87 620</b>	<b>86 490</b>	<b>1 130</b>	<b>1</b>
(y compris prises en compte doubles)				
Apports nets d'argent frais / retraits nets	3 833	4 001	- 168	- 4
Évolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	6 388	- 2 871	9 259	- 322
<b>Total des avoirs administrés finaux</b>	<b>97 840</b>	<b>87 620</b>	<b>10 220</b>	<b>12</b>
(y compris prises en compte doubles)				

<sup>1)</sup> La référence 2018 pour le montant des prises en compte double a été retraitée afin d'inclure les fonds de placements contenus dans les avoirs gérés non déposés à la BCV

#### Avoirs administrés

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des prescriptions comptables pour les banques, englobe en particulier certains éléments de la rubrique engagements résultant des dépôts de la clientèle (notamment les comptes épargne, les comptes de placement, les comptes à terme), les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôt dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, de conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

#### Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes, aux commissions et frais ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

## 12. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

### 12.1 Résultat brut des opérations d'intérêts (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	0.4	-1.8	2.2	119
Clientèle	558.4	565.4	-7.0	-1
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	27.9	31.0	-3.1	-10
Autres produits d'intérêts	11.5	9.5	2.1	22
<b>Produits</b>	<b>598.2</b>	<b>604.1</b>	<b>-5.9</b>	<b>-1</b>
Banques et opérations de financement de titres	20.4	16.8	3.6	21
Clientèle	-5.6	-1.5	-4.1	-279
Obligations de caisse et emprunts	73.3	80.3	-7.0	-9
Autres charges d'intérêts	13.3	12.4	0.9	7
<b>Charges</b>	<b>101.4</b>	<b>108.0</b>	<b>-6.7</b>	<b>-6</b>
<b>Résultat brut</b>	<b>496.9</b>	<b>496.1</b>	<b>0.8</b>	<b>0</b>

Le produit des intérêts et des escomptes de l'exercice 2019 comprend des intérêts négatifs sur les opérations actives pour un montant de CHF 5,1 millions contre CHF 7,0 millions en 2018. Ces produits négatifs ont été réalisés principalement sur les liquidités placées auprès de la BNS et sur des placements interbancaires; ils comprennent également le refinancement des opérations de négoce.

Les charges d'intérêts de l'exercice 2019 comprennent des intérêts négatifs sur les opérations passives pour un montant de CHF 42,6 millions contre CHF 38,3 millions en 2018. Ces charges négatives ont été réalisées sur des opérations interbancaires, sur des opérations avec la clientèle et dans le cadre de l'activité d'émission de produits structurés.

### 12.2 Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Commissions d'administration	42.5	41.0	1.5	4
Courtages sur titres et dérivés	33.4	32.7	0.7	2
Produits des émissions	10.2	10.9	-0.7	-6
Commissions de gestion	56.3	51.5	4.8	9
Commissions sur fonds de placement	113.7	111.7	2.1	2
Coupons, opérations fiduciaires et autres	3.2	2.4	0.8	36
<b>Total</b>	<b>259.4</b>	<b>250.2</b>	<b>9.2</b>	<b>4</b>

### 12.3 Produit des commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Cartes, bancomat, transferts et chèques	22.6	21.8	0.8	4
Administration clientèle institutionnelle, relevés et attestations	18.3	17.6	0.7	4
Frais de gestion de comptes	20.8	19.9	0.9	4
Encaissements documentaires, bancassurance	7.0	8.2	-1.2	-15
Location de safes, tiers numériques, correspondance à disposition	4.9	5.1	-0.2	-3
<b>Total</b>	<b>73.6</b>	<b>72.6</b>	<b>1.0</b>	<b>1</b>

#### 12.4 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

Répartition selon les secteurs d'activité	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Banque des particuliers	17.1	17.3	-0.2	-1
Banque des entreprises	9.8	9.7	0.1	1
Gestion de fortune	20.7	20.8	-0.1	-0.5
Trading	46.0	41.5	4.5	11
Corporate Center	34.6	38.8	-4.3	-11
<b>Total</b>	<b>128.1</b>	<b>128.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0</b>
 Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur				
Instruments de taux (y compris les fonds)	2.1	0.9	1.2	134
Titres de participation (y compris les fonds)	20.6	17.2	3.5	20
Devises et métaux précieux	111.6	116.0	-4.3	-4
<b>Sous-total</b>	<b>134.4</b>	<b>134.1</b>	<b>0.4</b>	<b>0</b>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>20.3</i>	<i>17.1</i>	<i>3.2</i>	<i>18</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>192.7</i>	<i>-126.6</i>	<i>319.3</i>	<i>252</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>-172.4</i>	<i>143.7</i>	<i>-316.1</i>	<i>-220</i>
Charges de commissions du négoce	-6.3	-6.0	0.3	5
<b>Total</b>	<b>128.1</b>	<b>128.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0</b>

#### 12.5 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	259.3	254.7	4.6	2
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	<i>39.1</i>	<i>37.1</i>	<i>2.1</i>	<i>6</i>
Charges sociales	26.6	25.7	0.9	4
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	37.7	37.0	0.7	2
Autres frais de personnel	15.7	15.3	0.3	2
<b>Total</b>	<b>339.3</b>	<b>332.7</b>	<b>6.6</b>	<b>2</b>

#### 12.6 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Locaux	22.3	22.6	-0.3	-1
Informatique	72.8	74.0	-1.1	-2
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.2	3.6	-0.3	-9
Fournitures de bureau	1.2	1.2	0.0	2
Télécommunications et frais de ports	6.2	7.5	-1.2	-16
Communication, publicité, dons et cotisations	18.3	17.3	0.9	5
Informations financières	14.1	13.6	0.5	3
Honoraires de la société d'audit	2.5	2.4	0.0	2
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	<i>2.2</i>	<i>2.2</i>	<i>0.0</i>	<i>0</i>
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	<i>0.2</i>	<i>0.2</i>	<i>0.0</i>	<i>22</i>
Autres honoraires	4.4	4.8	-0.4	-8
Trafic des paiements	10.4	10.5	-0.1	-1
Frais d'émissions	1.1	1.0	0.1	12
Autres charges d'exploitation	8.7	8.9	-0.3	-3
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat<sup>1)</sup></i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>	<i>-0.0</i>	<i>-7</i>
<b>Total</b>	<b>165.2</b>	<b>167.5</b>	<b>-2.2</b>	<b>-1</b>

<sup>1)</sup> Garantie limitée de l'Etat de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise, gérée par la BCV

**12.7 Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles**

(en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Immeubles et installations immobilières	19.4	19.8	-0.5	-2
Programmes informatiques	44.8	40.0	4.8	12
Autres investissements	3.8	4.3	-0.6	-13
Participations	0.0	1.2	-1.2	-100
Goodwill	3.4	3.4	0.0	0
<b>Total</b>	<b>71.3</b>	<b>68.8</b>	<b>2.6</b>	<b>4</b>

**12.8 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes** (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	4.4	0.3	4.1	n/a
Provisions diverses	1.7	2.6	-0.9	-35
Pertes diverses	1.1	1.8	-0.7	-39
<b>Total</b>	<b>7.2</b>	<b>4.7</b>	<b>2.5</b>	<b>54</b>

**12.9 Produits extraordinaires** (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Cession de participations	0.2	0.3	-0.1	-44
Cession d'immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	0.0	33.9	-33.9	n/a
Autres produits exceptionnels	0.6	0.8	-0.2	-23
<b>Total</b>	<b>0.7</b>	<b>34.9</b>	<b>-34.2</b>	<b>-98</b>

<sup>1)</sup> Produit de la vente d'un bien immobilier non nécessaire à l'activité bancaire réalisé en 2018**12.10 Charges extraordinaires** (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.2	0.0	0.2	637
<b>Total</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.2</b>	<b>637</b>

**12.11 Impôts** (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	29.2	27.9	1.3	4
Impôts cantonaux et communaux	27.1	60.6	-33.5	-55
Impôts étrangers	0.3	0.3	-0.0	-0
Impôts latents	-0.0	-0.7	-0.7	-96
<b>Total</b>	<b>56.6</b>	<b>88.1</b>	<b>-31.6</b>	<b>-36</b>
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	13%	22%		

Répartition des impôts par pays	2019	2018		
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Suisse	56.2	99.4	87.8	99.6
Luxembourg	0.3	0.6	0.3	0.4
<b>Total</b>	<b>56.6</b>	<b>100.0</b>	<b>88.1</b>	<b>100.0</b>

**12.12 Résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger,  
selon le principe du domicile de l'exploitation** (en millions de CHF)

	2019	2018	
	Suisse	Étranger	
Résultat net des opérations d'intérêts	506.7	0.0	489.6
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	307.5	15.4	301.1
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	127.1	1.1	125.9
Autres résultats ordinaires	44.3	0.0	41.1
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>	<b>985.5</b>	<b>16.5</b>	<b>957.7</b>
Charges de personnel	338.3	1.0	331.8
Autres charges d'exploitation	163.7	1.5	166.1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>502.0</b>	<b>2.5</b>	<b>497.9</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	71.3	0.0	68.8
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.2		4.7
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>404.9</b>	<b>14.0</b>	<b>386.4</b>
			16.5

**12.13 Résultat par droit de participation**

	2019	2018
Bénéfice consolidé, part du Groupe (en millions de CHF)	362.9	349.7
Nombre moyen d'actions émises sur la période (en unités)	8 606 190	8 606 190
Nombre moyen d'actions détenues pour propre compte sur la période (en unités)	– 29 586	– 31 673
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période (en unités)	8 576 604	8 574 517
Résultat par action non dilué (en CHF)	42.31	40.78

Il n'y a pas d'opération financière en cours entraînant  
une dilution du résultat par action.

## 13. Autres informations

### 13.1 Fonds propres réglementaires et ratios de liquidités (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18
<b>Fonds propres de base durs (CET1)</b>	<b>3 220</b>	<b>3 156</b>
Instruments et réserves	3 294	3 240
Ajustements réglementaires	– 73	– 85
<b>Fonds propres de base supplémentaires (AT1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments	0	0
Ajustements réglementaires	0	0
<b>Fonds propres complémentaires (T2)</b>	<b>23</b>	<b>22</b>
Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires	23	22
Ajustements réglementaires	0	0
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>	<b>3 244</b>	<b>3 177</b>
<b>Actifs pondérés par le risque</b>		
Risque de crédit	16 226	15 911
Actifs sans contrepartie	567	580
Risque de marché	232	178
Risque opérationnel	1 761	1 755
<b>Actifs pondérés par le risque</b>	<b>18 786</b>	<b>18 423</b>
<b>Ratios de fonds propres</b>		
Ratio CET1	17.1%	17.1%
Ratio T1	17.1%	17.1%
Capital total	17.3%	17.2%
Ratio de levier	6.3%	6.2%
<b>Ratios de liquidités</b>		
Ratio de liquidités à court terme (LCR)	129%	113%
Ratio de liquidités à long terme (NSFR) <sup>1)</sup>	122%	122%

<sup>1)</sup> Ratio publié sur base volontaire et calculé selon les dernières directives publiées par la FINMA en la matière

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le calcul de l'adéquation des fonds propres selon les normes du Comité de Bâle.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur l'application iPad BCV Investor Relations et sur le site internet, bcv.ch.

Il donne également des informations sur les ratios de levier et de liquidités, aussi bien pour le Groupe que pour la Maison mère.

## 13.2 Informations par secteur d'activité

### 13.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

**La banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million. Ce secteur inclut le Département Multicanal, qui contribue au développement des offres digitales de la Banque.

**La banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des grandes entreprises, des collectivités publiques et du trade finance.

**La gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire ainsi que les filiales Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

**Le Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour les clients et pour compte propre sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

**Le Corporate Center** regroupe le Conseil d'administration, la Direction générale, le Département des Ressources humaines, le Département Stratégie et organisation, le Département Média et information, le Secteur Qualité de service, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance, Juridique et Fiscalité et prévoyance), la Division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la Division Services (Solutions IT, Infrastructures IT, Infrastructures et services généraux, Opérations et Sécurité).

D'une manière générale, les revenus sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique Opérations brutes d'intérêts correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession, incluant un régime interne de prix de transfert pour la liquidité).

Dans le contexte des taux d'intérêt négatifs persistants, les marges commerciales sur les dépôts en francs suisses sont calculées avec un minimum à zéro pour les particuliers, la clientèle privée et les entreprises (sauf Grandes entreprises et Trade Finance).

Pour le Corporate Center, les opérations brutes d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues pour les secteurs d'activité opérant avec la clientèle. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center.

Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui partage une partie de ces revenus avec les autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client. Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille.

Les «Autres résultats» sont attribués en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation et les amortissements sont répartis en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les revenus, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan des comptes du Groupe, chiffre 11.4.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité à 13,0%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers	Banque des entreprises	
	2019	2018	2019
			2018
<b>13.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité</b>			
(en millions de CHF)			
Créances sur la clientèle	88	85	4 761
Créances hypothécaires	8 296	8 003	10 116
<b>Crédits à la clientèle</b>	<b>8 384</b>	<b>8 088</b>	<b>14 876</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>9 086</b>	<b>8 523</b>	<b>10 142</b>
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>81</b>	<b>67</b>	<b>2 686</b>
<b>Avoirs administrés</b> (y compris prises en compte doubles)	<b>10 821</b>	<b>9 937</b>	<b>13 893</b>
			12 900

**13.2.3 Résultat par secteur d'activité** (en millions de CHF)

Opérations brutes d'intérêts	112.0	110.3	231.7	228.4
Pertes sur créances, variations de provisions existantes et récupérations de créances amorties <sup>1)</sup>	- 3.5	- 3.6	- 33.0	- 29.6
Opérations nettes d'intérêts	108.5	106.8	198.7	198.9
Opérations de commissions	46.9	46.4	51.9	53.8
Opérations de négoce	17.1	17.3	9.8	9.7
Autres résultats	1.2	1.3	4.3	4.5
<b>Revenus</b>	<b>173.7</b>	<b>171.8</b>	<b>264.7</b>	<b>266.9</b>
Charges de personnel	- 45.1	- 44.3	- 31.8	- 31.3
Charges d'exploitation	- 45.1	- 44.2	- 10.8	- 11.6
Amortissements	- 15.0	- 15.1	- 1.8	- 1.7
Facturation interne	- 30.5	- 38.2	- 59.3	- 59.0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	- 1.0	- 1.0	- 6.9	- 6.9
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>37.1</b>	<b>29.0</b>	<b>154.1</b>	<b>156.4</b>
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés <sup>2)</sup> et intérêts minoritaires	- 4.9	- 6.1	- 20.5	- 32.8
<b>Bénéfice consolidé</b>	<b>32.2</b>	<b>22.9</b>	<b>133.6</b>	<b>123.5</b>

**13.2.4 Indicateurs**

Fonds propres moyens (en millions de CHF) <sup>3)</sup>	277	263	1 325	1 337
Rentabilité des capitaux propres (ROE en %)	11.6	8.7	10.1	9.2
Ratio charges / produits (en %) <sup>4)</sup>	76.5	80.8	34.8	34.9
Effectif moyen	362	359	188	188

Les chiffres 2018 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

<sup>1)</sup> Les pertes sur créances correspondent aux pertes attendues. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur créances, ainsi que les variations de corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes, les variations de provisions existantes et les récupérations de créances amorties sont attribués au Corporate Center

<sup>2)</sup> Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

<sup>3)</sup> Allocation de fonds propres à 13,0% aux secteurs d'activité, le surplus est enregistré au Corporate Center

<sup>4)</sup> Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements (hors goodwill) et facturation interne, les produits aux revenus avant pertes sur créances

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
705	672	- 0	0	199	280	5 752	5 677
7 781	7 661	0	0	822	821	27 016	26 079
<b>8 487</b>	<b>8 333</b>	<b>- 0</b>	<b>0</b>	<b>1 021</b>	<b>1 101</b>	<b>32 768</b>	<b>31 756</b>
<b>13 432</b>	<b>12 820</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>382</b>	<b>410</b>	<b>33 048</b>	<b>31 375</b>
71	69	10	11	466	480	3 313	3 712
<b>72 741</b>	<b>64 411</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>385</b>	<b>372</b>	<b>97 840</b>	<b>87 620</b>
<hr/>							
121.8	120.4	3.6	3.4	27.7	33.5	496.9	496.1
- 2.7	- 3.4	- 0.0	0.0	49.0	30.5	9.8	- 5.9
119.1	117.0	3.6	3.4	76.7	64.1	506.7	490.1
220.9	214.4	0.5	0.4	2.8	2.1	322.9	317.2
20.7	20.8	46.0	41.5	34.6	38.8	128.1	128.1
1.9	2.0	0.0	0.0	36.8	33.3	44.3	41.1
<b>362.6</b>	<b>354.3</b>	<b>50.1</b>	<b>45.3</b>	<b>150.8</b>	<b>138.3</b>	<b>1 002.0</b>	<b>976.5</b>
- 102.8	- 100.9	- 13.1	- 13.6	- 146.5	- 142.6	- 339.3	- 332.7
- 38.4	- 38.2	- 7.9	- 9.6	- 63.1	- 63.9	- 165.2	- 167.5
- 14.6	- 13.8	- 1.7	- 1.3	- 38.3	- 36.9	- 71.3	- 68.8
- 66.4	- 68.6	- 4.9	- 3.7	161.0	169.3	0.0	0.0
- 1.6	- 2.9	- 0.7	- 1.1	3.1	7.3	- 7.2	- 4.7
<b>138.7</b>	<b>129.9</b>	<b>21.9</b>	<b>16.1</b>	<b>67.0</b>	<b>71.5</b>	<b>418.9</b>	<b>402.9</b>
0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	34.9	0.5	34.9
- 19.7	- 27.6	- 2.9	- 3.4	- 8.4	- 18.3	- 56.6	- 88.2
<b>119.0</b>	<b>102.4</b>	<b>19.0</b>	<b>12.7</b>	<b>59.0</b>	<b>88.1</b>	<b>362.9</b>	<b>349.7</b>
<hr/>							
357	351	65	85	1 482	1 416	3 506	3 451
33.3	29.2	29.4	15.0	0	0	10.4	10.1
59.9	61.0	54.9	62.1	0	0	57.7	57.6
499	498	55	56	807	801	1 910	1 902

## 13.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2015	2016	2017	2018	2019
Produit des intérêts et des escomptes	628.7	599.0	576.4	573.1	570.3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	47.4	40.3	34.7	31.0	27.9
Charges d'intérêts	– 186.9	– 156.7	– 113.3	– 108.0	– 101.4
Résultat brut des opérations d'intérêts	489.2	482.5	497.8	496.1	496.9
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0.9	– 4.7	– 20.2	– 5.9	9.8
Résultat net des opérations d'intérêts	490.1	477.8	477.6	490.1	506.7
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	263.3	241.5	250.3	250.2	259.4
Produit des commissions sur les opérations de crédit	42.7	42.2	44.6	46.1	44.5
Produit des commissions sur les autres prestations de service	80.9	75.2	71.8	72.6	73.6
Charges de commissions	– 54.6	– 51.0	– 50.3	– 51.7	– 54.6
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	332.3	307.9	316.4	317.2	322.9
Résultat des opérations de négocie et de l'option de la juste valeur	150.5	139.2	133.9	128.1	128.1
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	11.4	6.4	2.5	2.1	0.5
Produit des participations	15.3	5.5	6.2	11.9	13.7
<i>dont des autres participations non consolidées</i>	15.3	5.5	6.2	11.9	13.7
Résultat des immeubles	10.7	11.0	10.9	7.5	7.5
Autres produits ordinaires	22.1	21.6	20.0	20.0	22.9
Autres charges ordinaires	– 6.8	– 2.3	– 0.9	– 0.3	– 0.3
Autres résultats ordinaires	52.7	42.1	38.7	41.1	44.3
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	1 025.6	967.1	966.6	976.5	1 002.0
Charges de personnel	– 337.2	– 338.0	– 337.0	– 332.7	– 339.3
Autres charges d'exploitation	– 177.0	– 170.7	– 171.4	– 167.5	– 165.2
Charges d'exploitation	– 514.2	– 508.7	– 508.4	– 500.2	– 504.5
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles	– 75.6	– 72.4	– 70.4	– 68.8	– 71.3
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	– 37.1	– 2.7	– 1.2	– 4.7	– 7.2
Résultat opérationnel	398.7	383.4	386.5	402.9	418.9
Produits extraordinaires	28.6	6.7	16.8	34.9	0.7
Charges extraordinaires	0.0	– 0.0	– 0.0	– 0.0	– 0.2
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0
Impôts	– 91.0	– 83.5	– 83.1	– 88.1	– 56.6
Bénéfice consolidé	336.3	309.6	320.3	349.7	362.9
Intérêts minoritaires	0.0	– 0.0	– 0.0	– 0.0	– 0.0
Bénéfice consolidé, part du Groupe	336.3	309.6	320.2	349.7	362.9

### 13.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.15	31.12.16	31.12.17	31.12.18	31.12.19
Liquidités	6 861	7 496	8 044	8 235	8 384
Créances sur les banques	1 810	1 373	1 013	1 921	1 186
Créances résultant d'opérations de financement de titres	280	306	499	314	239
Créances sur la clientèle	4 935	4 812	4 826	5 677	5 752
Créances hypothécaires	24 522	25 037	25 407	26 079	27 016
Opérations de négocié	155	153	186	334	277
Valeurs de remplacement positives					
d'instruments financiers dérivés	343	281	282	268	273
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	581	630	653	621	784
Immobilisations financières	3 140	3 234	3 753	3 767	3 811
Comptes de régularisation	106	107	91	80	85
Participations non consolidées	48	70	70	70	69
Immobilisations corporelles	558	517	519	445	433
Valeurs immatérielles	23	16	12	9	5
Autres actifs	56	54	57	42	36
<b>Actifs</b>	<b>43 418</b>	<b>44 085</b>	<b>45 415</b>	<b>47 863</b>	<b>48 352</b>

Engagements envers les banques	1 224	1 070	1 398	2 655	1 703
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 738	1 791	1 350	1 809	1 502
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	28 877	29 245	30 512	31 375	33 048
Engagements résultant d'opérations de négocié	0	0	0	0	2
Valeurs de remplacement négatives					
d'instruments financiers dérivés	331	244	205	236	213
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	666	771	812	766	918
Obligations de caisse	40	21	15	7	3
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 873	7 267	7 392	7 244	7 094
Comptes de régularisation	219	184	172	156	154
Autres passifs	35	56	87	77	114
Provisions	18	16	15	15	16
<b>Fonds étrangers</b>	<b>40 021</b>	<b>40 666</b>	<b>41 958</b>	<b>44 341</b>	<b>44 766</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	704	701	701	701	701
Capital social	86	86	86	86	86
Réserve issue du capital	292	207	121	35	35
Réserve issue du bénéfice	1 999	2 137	2 249	2 371	2 419
Réserve de change	-2	-2	-1	-1	-2
Propres parts du capital	-18	-19	-19	-20	-18
Intérêts minoritaires au capital propre	0	0	0	0	0
Bénéfice consolidé	336	310	320	350	363
<b>Fonds propres</b>	<b>3 397</b>	<b>3 420</b>	<b>3 457</b>	<b>3 522</b>	<b>3 586</b>
<b>Passifs</b>	<b>43 418</b>	<b>44 085</b>	<b>45 415</b>	<b>47 863</b>	<b>48 352</b>



# Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

## Rapport sur l'audit des comptes du Groupe

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et l'état des capitaux propres consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 111 à 152) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse.

### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe». Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



#### Méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et les créances hypothécaires

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du Groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



## Méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et les créances hypothécaires

### Elément clé de l'audit

Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités du Groupe et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2019. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par le Groupe. L'évaluation des correctifs de valeur y relatifs repose sur une méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés.

L'identification des risques et l'évaluation des correctifs de valeur correspondants reposent ainsi sur des modèles et des analyses qui impliquent un jugement de la part du Conseil d'administration et de la Direction générale. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

### Notre approche

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation, et le suivi des crédits hypothécaires et des créances sur la clientèle ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des correctifs de valeur.

Pour un échantillon d'expositions non compromises, nous avons évalué la capacité des débiteurs à faire face à leurs obligations. Nous avons confronté nos conclusions avec l'appréciation du risque de défaut défini par le Groupe au moyen de son processus de notation des contreparties.

Pour les créances considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nos procédures ont, entre autres, consisté à apprécier l'évolution de la relation entre les correctifs de valeurs et l'ensemble des créances concernées. Pour un échantillon de créances individuelles considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nous avons évalué la surface financière des débiteurs et la valorisation des sûretés retenues et confronté nos conclusions aux hypothèses et facteurs retenus par le Groupe lors du calcul du besoin de correctifs de valeurs.

Pour plus d'informations concernant les méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et les créances hypothécaires, voir les chiffres suivants des comptes du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2019 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 123 à 125 du Rapport annuel)
- Chiffre 10.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 129 du Rapport annuel)

### Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



**Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du Groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le Groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du Groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

Olivier Gauderon  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Philippe Ruedin  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 mars 2020

# Données financières

## Comptes de la Maison mère

### 1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
<b>Actifs</b>					
Liquidités		8 125	8 049	75	1
Créances sur les banques		1 249	1 954	- 706	- 36
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5.1	239	314	- 75	- 24
Créances sur la clientèle	5.2	5 571	5 485	87	2
Créances hypothécaires	5.2	26 506	25 555	950	4
Opérations de négoce	5.3	277	334	- 57	- 17
Valeurs de remplacement positives					
d'instruments financiers dérivés	5.4	275	274	1	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3	784	621	163	26
Immobilisations financières	5.5	3 790	3 746	45	1
Comptes de régularisation		81	75	6	8
Participations		177	177	0	0
Immobilisations corporelles		402	412	- 10	- 2
Autres actifs	5.6	30	35	- 5	- 14
<b>Actifs</b>	5.18	47 505	47 031	474	1
Total des créances de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques		1 734	2 711	- 977	- 36
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5.1	1 502	1 809	- 307	- 17
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	5.19	32 207	30 528	1 679	5
Engagements résultant d'opérations de négoce	5.3	2	0	1	n/a
Valeurs de remplacement négatives					
d'instruments financiers dérivés	5.4	209	234	- 25	- 11
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	5.3/5.10	918	766	152	20
Obligations de caisse		3	7	- 4	- 54
Emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS)		7 094	7 244	- 150	- 2
Comptes de régularisation		140	144	- 5	- 3
Autres passifs	5.6	116	80	36	44
Provisions	5.11	9	8	1	9
<b>Fonds étrangers</b>		43 933	43 532	401	1
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	701	701	0	0
Capital social	5.12/5.15/5.16	86	86	0	0
Réserve légale issue du capital		7	7	0	0
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		7	7	0	0
Réserve légale issue du bénéfice		87	86	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice		2 337	2 276	61	3
Propres parts du capital		- 18	- 20	2	- 9
Bénéfice de l'exercice		372	362	10	3
<b>Fonds propres</b>		3 572	3 499	73	2
<b>Passifs</b>		47 505	47 031	474	1
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>		0	0	0	0

Opérations hors bilan (en millions de CHF)	Notes	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	5.2	1 793	1 868	-75	-4
Engagements irrévocables	5.2	1 292	1 617	-325	-20
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	5.2	177	177	0	0
Crédits par engagement	5.2	46	49	-2	-5

**2. Compte de résultat** (en millions de CHF)

	Notes	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes		561.0	563.9	- 2.9	- 1
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		27.7	30.9	- 3.2	- 10
Charges d'intérêts		- 99.0	- 105.7	- 6.7	- 6
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	7.1	<b>489.7</b>	<b>489.1</b>	<b>0.6</b>	<b>0</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		9.1	- 6.0	- 15.1	- 251
<b>Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>498.8</b>	<b>483.1</b>	<b>15.8</b>	<b>3</b>
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		170.1	164.0	6.1	4
Produit des commissions sur les opérations de crédit		44.4	46.1	- 1.7	- 4
Produit des commissions sur les autres prestations de service		70.0	69.3	0.6	1
Charges de commissions		- 18.9	- 18.8	0.0	0
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>265.7</b>	<b>260.6</b>	<b>5.0</b>	<b>2</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	7.2	<b>116.4</b>	<b>115.8</b>	<b>0.7</b>	<b>1</b>
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0.4	1.6	- 1.2	- 77
Produit des participations		31.4	31.0	0.4	1
Résultat des immeubles		7.0	7.0	0.0	1
Autres produits ordinaires		23.4	20.4	3.0	15
Autres charges ordinaires		- 0.4	- 0.2	0.2	114
<b>Autres résultats ordinaires</b>		<b>61.8</b>	<b>59.8</b>	<b>2.0</b>	<b>3</b>
<b>Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire</b>		<b>942.8</b>	<b>919.3</b>	<b>23.5</b>	<b>3</b>
Charges de personnel	7.3	- 299.0	- 292.3	6.7	2
Autres charges d'exploitation	7.4	- 148.4	- 150.6	- 2.2	- 1
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 447.4</b>	<b>- 442.9</b>	<b>4.5</b>	<b>1</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		- 64.0	- 60.9	3.1	5
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.5	- 5.8	- 2.0	3.8	185
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>425.6</b>	<b>413.4</b>	<b>12.1</b>	<b>3</b>
Produits extraordinaires	7.6	0.7	34.9	- 34.2	- 98
Charges extraordinaires	7.7	- 0.2	- 0.0	0.2	641
Impôts	7.8	- 53.8	- 86.0	- 32.2	- 37
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>372.3</b>	<b>362.3</b>	<b>10.0</b>	<b>3</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>	8				
Bénéfice de l'exercice		372.3	362.3		
Bénéfice au bilan		372.3	362.3		
Répartition du bénéfice					
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		62.4	61.1		
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		0.0	0.0		
- Distribution au moyen du bénéfice au bilan		309.8	301.2		

### 3. État des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice de l'exercice	Fonds propres Maison mère
<b>État au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	86	179	86	701	2 027	- 19	315	3 375
Attribution aux réserves facultatives					117		- 117	0
Dividende 2016							- 198	- 198
Distribution par la réserve issue du capital		- 86						- 86
Acquisition de propres parts au capital						- 28		- 28
Aliénation de propres parts au capital						29		29
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0	0					0
Bénéfice de l'exercice							329	329
<b>État au 31 décembre 2017</b>	86	93	86	701	2 145	- 19	329	3 421
Attribution aux réserves facultatives					131		- 131	0
Dividende 2017							- 198	- 198
Distribution par la réserve issue du capital		- 86						- 86
Acquisition de propres parts au capital						- 26		- 26
Aliénation de propres parts au capital						26		26
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes		0	0					0
Bénéfice de l'exercice							362	362
<b>État au 31 décembre 2018</b>	86	7	86	701	2 276	- 20	362	3 499
Attribution aux réserves facultatives					61		- 61	0
Dividende 2018							- 301	- 301
Acquisition de propres parts au capital						- 22		- 22
Aliénation de propres parts au capital						24		24
Résultat d'aliénation de propres parts au capital et dividendes				0				0
Bénéfice de l'exercice							372	372
<b>État au 31 décembre 2019</b>	86	7	87	701	2 337	- 18	372	3 572

## **4. Raison sociale et principes des comptes de la Maison mère**

### **4.1 Raison sociale, forme juridique et siège**

La Banque Cantonale Vaudoise est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995. Son siège est à Lausanne.

### **4.2 Principes régissant l'établissement des comptes annuels**

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordinance du 30 avril 2014 (OB) et aux prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) du 27 mars 2014 (circulaire FINMA 2015/1); ils montrent la situation économique de la Banque de façon à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée, selon le principe de la présentation fiable.

### **4.3 Principes de comptabilisation et d'évaluation**

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (boulement individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

#### **4.3.1 Participations**

Les participations englobent les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

#### **4.3.2 Propres parts du capital**

Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement à la «Réserve légale issue du bénéfice» alors que pour les comptes du Groupe, ils sont attribués à la «Réserve issue du capital».

## **4.4 Modifications des principes comptables**

Aucune modification des principes de comptabilisation n'est intervenue en 2019.

## **4.5 Principes d'évaluation et de gestion des risques**

Les principes d'évaluation et de gestion des risques sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont décrits sous le chiffre 7 desdits comptes.

## **4.6 Utilisation de la comptabilité de couverture (hedge accounting)**

Les commentaires relatifs à l'utilisation de la comptabilité de couverture sont les mêmes que pour les comptes du Groupe; ils sont présentés sous le chiffre 8 desdits comptes.

## **4.7 Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes de la Maison mère n'était connu au 5 mars 2020, date de clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

## 5. Informations et notes se rapportant au bilan

### 5.1 Opérations de financement de titres (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension <sup>1)</sup>	239	314
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension <sup>1)</sup>	1 502	1 809
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 644	1 792
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	1 644	1 792
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	264	346
<i>dont titres remis à un tiers en garantie</i>	0	0
<i>dont titres aliénés</i>	0	0

<sup>1)</sup> Avant prise en compte de contrats de netting

### 5.2 Couvertures des créances et des opérations hors bilan

#### Créances compromises (en millions de CHF)

	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Créances sur la clientèle	563	1 758	3 325	5 646
Créances hypothécaires	26 514			26 514
<i>Immeubles d'habitation</i>	21 313			21 313
<i>Immeubles commerciaux</i>	1 410			1 410
<i>Immeubles artisanaux et industriels</i>	831			831
<i>Autres</i>	2 960			2 960
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.19</b>	<b>27 077</b>	<b>1 758</b>	<b>32 160</b>
	31.12.18	26 116	1 680	31 130
<b>Prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.19</b>	<b>27 069</b>	<b>1 758</b>	<b>32 077</b>
	31.12.18	26 108	1 680	31 040
Engagements conditionnels	12	372	1 409	1 793
Engagements irrévocables	369	0	922	1 292
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			177	177
Crédits par engagement			46	46
<b>Hors bilan</b>	<b>31.12.19</b>	<b>381</b>	<b>373</b>	<b>2 555</b>
	31.12.18	480	325	2 906
				3 710

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
<b>Créances et engagements hors bilan compromis</b>	<b>31.12.19</b>	<b>183</b>	<b>– 92</b>	<b>91</b>
	31.12.18	218	– 123	95
Variation absolue	– 34	– 31	– 4	– 4
Variation en %	– 16	– 25	– 4	– 4

### 5.3 Opérations de négoce

Autres instruments financiers évalués à la juste valeur (en millions de CHF)

<u>Actifs</u>	<u>31.12.19</u>	<u>31.12.18</u>
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	164	144
<i>dont cotés</i>	164	144
Titres de participation	2	1
Métaux précieux et matières premières	111	189
<b>Opérations de négoce</b>	<b>277</b>	<b>334</b>
Titres de dette	58	11
Produits structurés	1	0
Autres	725	610
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>784</b>	<b>621</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 061</b>	<b>955</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	0	0
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	70	85

<u>Engagements</u>	<u>31.12.19</u>	<u>31.12.18</u>
Titres de dette, papiers / opérations du marché monétaire	1	0
<i>dont cotés</i>	1	0
Titres de participation	1	0
Autres passifs du négoce	0	0
<b>Opérations de négoce</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Titres de dette	0	0
Produits structurés	918	766
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>918</b>	<b>766</b>
<b>Total des engagements</b>	<b>919</b>	<b>766</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>	83	62

#### 5.4 Instruments financiers dérivés (en millions de CHF)

	Instruments de négocie			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps	20	26	1 017	183	124	6 354
Futures			145			
Options (OTC)	1	0	82			
<b>Instruments de taux</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>1 244</b>	<b>183</b>	<b>124</b>	<b>6 354</b>
Contrats à terme et swaps	235	232	31 308			
Options (OTC)	29	23	3 613			
<b>Devises et métaux précieux</b>	<b>263</b>	<b>255</b>	<b>34 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Futures			16			
Options (OTC)	28	26	210			
Options (exchange traded)	1		9			
<b>Titres de participation / indices</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>236</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Futures			0			
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>31.12.19</b>	<b>313</b>	<b>307</b>	<b>36 401</b>	<b>183</b>	<b>124</b>
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		57	49	–	–	–
	31.12.18	330	336	35 381	165	119
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>		114	102	–	–	–

	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Récapitulation</b>			
Instruments de négocie	313	307	36 401
Instruments de couverture	183	124	6 354
<b>Total avant impact des contrats de netting</b>	<b>31.12.19</b>	<b>496</b>	<b>42 755</b>
	31.12.18	495	41 393
<b>Total après impact des contrats de netting</b>	<b>31.12.19</b>	<b>275</b>	<b>42 755</b>
	31.12.18	274	41 393
Variation	absolue	1	–25
	en %	0	–11
			3

#### Récapitulation selon les contreparties

	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	89	136	49

## 5.5 Immobilisations financières (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Titres de créance</b>	<b>3 710</b>	<b>3 822</b>	3 663	3 765
<i>dont titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	3 710	3 822	3 663	3 765
<i>dont titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)</i>	0	0	0	0
<b>Titres de participation</b>	<b>25</b>	<b>76</b>	27	75
<i>dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	4	4	6	6
<b>Immeubles destinés à la revente</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	56	60
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 790</b>	<b>3 958</b>	<b>3 746</b>	<b>3 901</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	3 710	–	3 663	–

### Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation	Total
<b>Titres de créance à la valeur comptable</b>	3 508					202	<b>3 710</b>

Les classes de rating sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's; elles sont utilisées au niveau des instruments spécifiques auxquels la Banque a souscrit. Si l'instrument n'est pas noté par Standard & Poor's, c'est alors la notation d'une autre agence qui est utilisée.

En cas d'absence de notation spécifique des instruments, ce sont les notations au niveau de l'émetteur à long terme qui sont retenues, selon le même processus en cascade.

Les positions sans notation, ni au niveau de l'émission, ni au niveau de l'émetteur, sont des titres de créance de 1<sup>er</sup> ordre sur des collectivités publiques suisses et sur la centrale d'émission pour la construction de logements.

## 5.6 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
<b>Compte de compensation</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	0	46
<b>Impôts indirects</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	23	9
<b>Coupons / Coupons et titres échus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	3	1
<b>Comptes de règlement</b>	<b>4</b>	<b>41</b>	6	10
<b>Actifs et passifs divers</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	3	15
<b>Autres actifs et autres passifs</b>	<b>30</b>	<b>116</b>	35	80

## 5.7 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	Montant ou valeur comptable du gage	Engage- ments effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engage- ments effectifs
<b>Actifs engagés en faveur de la BNS</b>	<b>188</b>		189	0
<b>Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS</b>	<b>8 148</b>	<b>5 335</b>	7 498	5 509
<b>Autres</b>	<b>281</b>	<b>281</b>	278	278
<b>Actifs nantis / cédés</b>	<b>8 616</b>	<b>5 616</b>	7 965	5 787
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0

## 5.8 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

### Instruments de capitaux propres détenus par ces institutions (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18
<b>Engagements résultant des dépôts de la clientèle</b>	<b>217</b>	<b>187</b>

Les propres institutions de prévoyance professionnelle ne détenaient pas d'actions BCV au 31 décembre 2019.

## 5.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (en millions de CHF)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur, ni à fin 2019, ni à fin 2018.

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert 31.12.19	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2019	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel» 2019	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel» 2018
		31.12.19	31.12.18	Variation			
<b>Institutions de prévoyance patronales:</b>							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV <sup>1)</sup>	51.5	0	0	0	0.0	0.0	0.0
<b>Institutions de prévoyance sans excé- dent de couverture ou découvert:</b>							
Caisse de pensions BCV	0	0	0	31.8	31.8	31.2	
Institutions de prévoyance avec excé- dent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV	0.8	0	0	1.2	1.2	1.1	
<b>Total</b>	<b>52.4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33.0</b>	<b>33.0</b>	<b>32.4</b>	

<sup>1)</sup> Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2019.

### Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de

la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées conformément au cadre réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

## 5.10 Produits structurés émis (en millions de CHF)

Risque sous-jacent du dérivé incorporé	Valeur comptable				Total	
	Évaluation globale		Évaluation séparée			
	Comptabilisation dans les opérations de négociation	Comptabilisation dans les autres instruments financiers évalués à la juste valeur	Valeur de l'instrument de base	Valeur du dérivé		
Instruments de taux	–	0	6	– 0	6	
Titres de participation	–	842	740	– 12	1 570	
Devises	–	67	4	0	71	
Matières premières / métaux précieux	–	9	0	0	9	
<b>Total</b>	<b>31.12.19</b>	<b>918</b>	<b>750</b>	<b>– 12</b>	<b>1 656</b>	
	31.12.18	766	753	– 89	1 430	

Tous les produits structurés émis le sont avec reconnaissance de dette propre.

### Évaluation globale

Les produits structurés sans composante de taux d'intérêt émis par la Banque, de type «participation» (parts de «panier» de valeurs mobilières) et de type «optimisation de la performance», sont évalués de manière globale. Ils sont enregistrés dans les «Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur». La juste valeur découle d'un prix du marché ou d'un modèle d'évaluation. Les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négociation et de l'option de la juste valeur».

### Évaluation séparée

Sont évalués de manière séparée les produits structurés de type «optimisation de la performance», «participation» et «protection du capital» émis par la Banque et contenant une composante de taux d'intérêt.

Ces produits structurés font l'objet d'une séparation entre l'instrument de base et le ou les dérivés incorporés. L'instrument de base est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous «Emprunts». Les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négociation et de l'option de la juste valeur».

Les intérêts provenant de la composante de taux d'intérêt sont enregistrés selon l'accrual method sous «Charges d'intérêts».

## 5.11 Corrections de valeurs et provisions

### Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	État à la fin de l'exercice	Utilisations conformes au but	Reclassements - Modification de périmètre	Déférences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice
	2018				2019			
Provisions pour risques de défaillance	1					4		6
Autres provisions	7	-4			0	1	-0	3
<b>Total des provisions</b>	<b>8</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>-0</b>	<b>9</b>
Réserves pour risques <sup>1)</sup> bancaires généraux	701							701
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays	90	-7			9	11	-20	83
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	87	-7			9	9	-20	78
<i>dont corrections de valeur pour les risques latents</i>	3					2		5

<sup>1)</sup> Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées fiscalement

## 5.12 Capital social (en millions de CHF)

		Nominal	CHF 10.00	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
<b>Capital-actions</b>							
Action nominative, entièrement libérée							
<i>État au 1<sup>er</sup> janvier</i>			8 606 190	86	8 606 190		86
<i>Pas de mouvement</i>			0	0	0		0
<b>État au 31 décembre</b>			8 606 190	86	8 606 190		86
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>					86		86

### Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

### Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

### Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

### 5.13 Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

#### Indications au sujet des plans de participation des collaborateurs

	2019	2018		
	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)	Actions (en unités)	Valeur (en CHF)
Conseil d'administration	0	0	0	0
Direction générale	3 531	2 362 572	3 476	2 232 436
Collaborateurs	25 333	10 545 428	25 218	10 367 968
<b>Total</b>	<b>28 864</b>	<b>12 908 000</b>	<b>28 694</b>	<b>12 600 404</b>

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

#### Plans de participation

##### Rémunération liée à la performance annuelle

Pour les membres de la Direction générale ainsi que les chefs de département, 30% de la rémunération liée à la performance annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 5 et 10 ans.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 21 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part en actions de 30%.

La Direction générale bénéficiera de ces actions après l'approbation par l'Assemblée générale. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 11 mai 2020 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure.

Les autres bénéficiaires recevront les actions à fin avril 2020. Leur nombre sera calculé au cours de Bourse du 19 mars 2020 à la clôture, arrondi à l'unité supérieure. Ces collaborateurs se détermineront jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2020. Leur choix n'étant pas connu au moment de la publication du présent rapport, le montant figurant dans le tableau ci-dessus correspond au montant maximal pouvant être payé sous forme d'actions.

Les cours de bourse pris en compte pour le calcul du nombre d'actions étant ceux du 19 mars 2020 et du 11 mai 2020 (voir ci-contre), ils ne sont pas connus au moment de la publication du présent rapport. De ce fait, le nombre d'actions est calculé en prenant en compte le cours de Bourse à la clôture du 5 mars 2020, date de la décision finale du Conseil d'administration au sujet de l'attribution de cette rémunération.

##### Plan d'intéressement

La Direction générale et les collaborateurs de la Banque ont eu la possibilité de souscrire au plan d'intéressement en avril 2019 aux conditions suivantes :

- le nombre d'actions pouvant être souscrit dépend de la classe de responsabilité de la fonction occupée par le collaborateur;
- la souscription s'est déroulée entre le 14 mars et le 26 mars 2019;
- le prix d'acquisition était fixé à CHF 650 par action, le cours de Bourse pris en compte pour cette opération (cours de clôture du 14 mars, premier jour de la période de souscription) s'élevait à CHF 806.

La valeur figurant dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'actions souscrit, multiplié par la différence entre la valeur boursière de CHF 806 et le prix d'acquisition de CHF 650, soit CHF 156.

### Rémunération liée à la performance à long terme

Au début de chaque plan triennal, les bénéficiaires sont informés du nombre d'actions attribué en cas d'atteinte des objectifs à 100%. À la fin de chaque plan, la Banque leur communique le niveau d'atteinte des objectifs découlant des résultats financiers, stratégiques et qualitatifs. Le nombre d'actions communiqué initialement est multiplié par le niveau d'atteinte des objectifs pour déterminer le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire.

Les montants figurant dans le tableau de la page précédente correspondent à la charge enregistrée durant l'exercice 2019 pour les différents plans en cours.

### Actions gratuites

La Banque distribue deux actions BCV aux apprentis et maturants ayant réussi leur formation et étant engagés par la Banque.

Leur nombre ainsi que la valeur calculée au cours de Bourse du dernier jour ouvrable du mois précédent l'octroi figurent également dans le tableau.

### 5.14 Créances et engagements envers les parties liées (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18		
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participant qualifié	6	3 705	5	2 984
Sociétés du Groupe	86	50	54	72
Sociétés liées	172	391	132	350
Affaires d'organes	32	7	18	5

Sont considérés comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée.

Les opérations conclues avec les membres du Conseil d'administration ont été effectuées aux conditions du marché, celles fournies aux membres de la Direction générale ont bénéficié des conditions usuelles accordées aux collaborateurs. Les opérations avec les autres parties liées ont été réalisées aux conditions du marché.

### 5.15 Participant significatif

	31.12.19	31.12.18				
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Avec droit de vote						
État de Vaud, participation directe	5 762 252	57.6	66.95%	5 762 252	57.6	66.95%

## 5.16 Propres parts du capital et composition du capital propre

Nombre d'actions (en unités)	Prix de transaction moyen	Total	Propres titres
<b>État au 31 décembre 2018</b>		<b>8 606 190</b>	<b>28 774</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>		13 200	
Achats	786	28 546	
Ventes	743	- 32 648	
<b>État au 31 décembre 2019</b>		<b>8 606 190</b>	<b>24 672</b>
<i>dont actions réservées à la rémunération liée à la performance à long terme</i>		12 800	

La composition du capital propre est décrite au chiffre 5.12, page 175.

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice.

### Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve légale issue du capital ne dépassent pas, à elles deux, la moitié du capital-actions (CHF 43 millions), elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire. Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

À relever que la Banque doit maintenir, par ailleurs, une partie de ses réserves afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres.

## 5.17 Rémunérations et crédits accordés aux organes

### 5.17.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées (voir pages 180-181)

#### Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2019, une rémunération brute de CHF 1 400 000 a été octroyée aux sept membres du Conseil d'administration en fonction au 31 décembre 2019. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration s'élèvent à CHF 145 537 (AVS/AC/LAA et allocations familiales). La Banque ne verse pas de contribution au 2<sup>e</sup> pilier pour les sept membres du Conseil d'administration.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Le vice-président bénéficie d'un supplément d'indemnité fixe de CHF 20 000. Pour les comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'élève à CHF 128 333.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

#### *Membres de la Direction générale*

Au titre de l'exercice 2019, une rémunération brute de CHF 7 946 069 a été octroyée aux huit membres de la Direction générale en fonction en 2019. Elle comprend une rémunération liée à la performance annuelle de CHF 3 600 000. Cette dernière sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 avril 2020. En cas d'accord, elle sera versée en mai 2020 en partie en espèces pour un montant de CHF 2 520 000, le solde de CHF 1 080 000 étant versé sous forme d'actions bloquées entre 5 et 10 ans. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 357 851 pour le 2<sup>e</sup> pilier et à CHF 787 106 pour les autres charges (AVS/AC/LAA, perte de gain et allocations familiales), sous réserve de l'approbation de la rémunération liée à la performance annuelle par l'Assemblée générale.

#### **Attribution d'actions au titre de l'exercice 2019**

##### *Membres du Conseil d'administration*

Depuis 2019, les membres du Conseil d'administration touchent la totalité de leur rémunération en espèces.

##### *Membres de la Direction générale*

Au titre de l'exercice 2019, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2019, recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération liée à la performance annuelle, et dont le nombre sera déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 11 mai 2020. En outre, en ce qui concerne le plan d'intéressement, les membres de la Direction générale ont souscrit 600 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 650 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 806. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours de Bourse et définit le nombre d'actions souscriptibles par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre de la rémunération liée à la performance à long terme, plan 2017-2019, 1 519 actions ont été attribuées aux membres de la Direction générale (voir chapitre 5, page 92).

#### **Honoraires et rémunérations additionnelles**

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration sont entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2019, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 343 621.

#### **Crédits aux organes**

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, comme pour l'ensemble du personnel, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1<sup>er</sup> rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2019. Pour les prêts hypothécaires à taux Libor et à taux fixes (moyen – long terme), l'intérêt appliqué est majoré, en fonction de la durée, entre 0,25% et 0,53% par rapport aux taux du marché jusqu'au 9 décembre 2019. À partir du 10 décembre 2019, les majorations de ces taux s'élèvent à 0,15% et 0,36%.

#### **Détention d'actions**

##### *Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV, à acquérir d'ici la fin du premier mandat. Au 31 décembre 2019, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 4 616 actions BCV.

##### *Membres de la Direction générale*

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 18 545 actions BCV.

## Données financières – Comptes de la Maison mère

### Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019 (en CHF)

	Jacques de Watteville	Reto Donatsch	Jack Clemons	Ingrid Deltenre	Fabienne Freymond Cantone	Peter Ochsner	Jean-François Schwarz	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre dès le 1er janvier		
Honoraires	600 000	115 000	95 000	95 000	95 000	95 000	95 000	1 190 000	98 333
Indemnités comités		20 000	20 000	10 000	10 000	40 000	20 000	120 000	20 000
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	90 000	10 000
<b>Total</b>	<b>630 000</b>	<b>145 000</b>	<b>125 000</b>	<b>115 000</b>	<b>115 000</b>	<b>145 000</b>	<b>125 000</b>	<b>1 400 000</b>	<b>128 333</b>
Charges sociales <sup>1)</sup>	46 359	15 843	15 288	13 247	15 026	21 477	18 297	145 537	16 530

<sup>1)</sup> AVS/AC/LAA, allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration

### Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 (en CHF)

	Jacques de Watteville	Paul-André Sanglard	Jack Clemons	Ingrid Deltenre	Reto Donatsch	Fabienne Freymond Cantone	Peter Ochsner	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre dès le 26 avril	Membre		
Honoraires	600 000	115 000	95 000	95 000	95 000	64 652	95 000	1 159 652	93 275
Indemnités comités		20 000	16 667	10 000	20 000	6 806	40 000	113 473	18 912
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	6 806	10 000	86 806	9 468
<b>Total</b>	<b>630 000</b>	<b>145 000</b>	<b>121 667</b>	<b>115 000</b>	<b>125 000</b>	<b>78 264</b>	<b>145 000</b>	<b>1 359 931</b>	<b>121 655</b>
Charges sociales <sup>1)</sup>	44 610	15 468	15 196	14 107	12 851	3 004	21 041	126 277	13 611

<sup>1)</sup> AVS/AC/LAA, allocations familiales. La Banque ne verse pas de contribution au 2e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration

**Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2019 (en CHF)**

	Total	Pascal Kiener	CEO
	Actions (en unités)	Actions (en unités)	
Rémunération fixe	4 660 080	960 000	
Rémunération liée à la performance annuelle versée en espèces <sup>1)</sup>	2 520 000	427 000	
Rémunération liée à la performance annuelle versée en actions <sup>1) 2)</sup>	727 149	102 185	
Actions du plan d'intéressement <sup>3)</sup>	600	16 040	0
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0
Autres	22 800	6 000	
<b>Total</b>	<b>7 946 069</b>	<b>1 495 185</b>	
<i>Exercice précédent</i>	<i>7 968 416</i>	<i>1 495 185</i>	
 Rémunération liée à la performance à long terme exercice 2017 - 2019			
Attribution d'actions à CHF 810 par action <sup>4)</sup>	1 519	1 230 390	217
<i>Exercice précédent</i>	<i>1 374</i>	<i>1 095 078</i>	<i>229</i>
 <b>Total global</b>	<b>9 176 459</b>	<b>1 670 955</b>	
<i>Exercice précédent</i>	<i>9 063 494</i>	<i>1 677 698</i>	
 Charges 2 <sup>e</sup> pilier			
Autres charges sociales <sup>5)</sup>	1 357 851	214 153	
<i>Exercice précédent</i>	<i>787 106</i>	<i>140 999</i>	
 <i>Charges 2<sup>e</sup> pilier</i>	<i>1 356 313</i>	<i>212 616</i>	
<i>Autres charges sociales <sup>5)</sup></i>	<i>753 630</i>	<i>136 904</i>	

<sup>1)</sup> Montants à approuver par l'Assemblée générale 2020<sup>2)</sup> Le nombre d'actions sera calculé en fonction du cours de Bourse du 11 mai 2020, arrondi à l'unité supérieure.

La valeur en francs suisses correspond à la valeur escomptée découlant de la durée de blocage des actions

<sup>3)</sup> Différence entre le prix d'acquisition (CHF 650) et le cours de Bourse du 14 mars 2019 (CHF 806) à sa valeur escomptée<sup>4)</sup> Cours de Bourse du 5 mars 2020<sup>5)</sup> AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales

**Crédits aux organes** (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.19 Exploité
<b>Conseil d'administration</b>					
Jacques de Watteville	Président	0			
Reto Donatsch	Vice-président	0			
Jack Clemons	Membre	365 000	365 000		365 000
Ingrid Deltenre	Membre	0			
Fabienne Freymond Cantone	Membre	0			
Peter Ochsner	Membre	0			
Jean-François Schwarz	Membre	11 050 000	11 050 000		10 700 000
<b>Total</b>		<b>11 415 000</b>	<b>11 415 000</b>	<b>0</b>	<b>11 065 000</b>
Exercice précédent		387 000	387 000	0	387 000
<b>Direction générale</b>					
<b>Total</b>		<b>23 370 000</b>	<b>23 370 000</b>	<b>0</b>	<b>22 372 000</b>
Exercice précédent		20 276 000	20 276 000	0	19 476 000
Gérard Haeberli <sup>1)</sup>	Directeur général	10 579 000	10 579 000	0	10 487 000

<sup>1)</sup> Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

**Crédits accordés aux sociétés liées aux organes** (en CHF)

Aucun crédit n'a été accordé à des sociétés liées aux organes.

## Détention d'actions et d'options

		31.12.19	31.12.18
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
<b>Conseil d'administration</b>			
Jacques de Watteville	Président	200	200
Reto Donatsch	Vice-président	100	100
Jack Clemons	Membre	100	100
Ingrid Deltenre	Membre	174	174
Fabienne Freymond Cantone	Membre	51	25
Peter Ochsner	Membre	300	300
Schwarz Jean-François <sup>1)</sup>	Membre	3 691	
<b>Total</b>		<b>4 616</b>	<b>899</b>

<sup>1)</sup> En 2018, pas membre du Conseil d'administration

## Direction générale

Pascal Kiener	CEO	3 215	2 740
Stefan Bichsel	Asset Management & Trading	5 000	4 590
Andreas Diemant	Entreprises	417	176
Gérard Haeberli	Private Banking	1 929	2 012
Christian Meixenberger	Services	336	210
Thomas W. Paulsen	CFO	1 143	937
Bertrand Sager	Gestion crédit	4 166	3 795
José François Sierdo	Retail	2 339	1 852
<b>Total</b>		<b>18 545</b>	<b>16 312</b>

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détenaient pas d'options au 31 décembre 2019.

### 5.17.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

#### Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2019

Néant

#### Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

Les anciens membres de la Direction générale ayant quitté la Banque pour partir à la retraite continuent à bénéficier des conditions en usage dans la branche accordées aux collaborateurs.

M. Jean-François Schwarz, ancien Directeur général et pensionné de la Caisse de pensions de la BCV, entré au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> janvier 2019, continue de bénéficier des conditions en usage de la branche, accordées aux collaborateurs sur ses prêts hypothécaires à taux fixes jusqu'à leur échéance. Pour le surplus, à l'instar des autres membres du Conseil d'administration, il ne bénéficie plus des conditions préférentielles jusqu'à la fin de son mandat.

**5.18 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays et selon le principe du domicile du risque (en millions de CHF)**

Notation interne des pays	Notation de Standard & Poor's	Valeur absolue	31.12.19 Part en %	Valeur absolue	31.12.18 Part en %
1&2	AAA à AA-	2 832	82	2 868	83
3	A+ à A-	213	6	221	6
4	BBB+ à BBB-	55	2	113	3
5	BB+ à BB-	10	0	56	2
6	B+ à B-	281	8	154	4
7	CCC+ à C	23	1	32	1
Sans notation	Sans notation	19	1	11	0
<b>Expositions nettes à l'étranger</b>		<b>3 433</b>	<b>100</b>	<b>3 455</b>	<b>100</b>

**5.19 Compte spécial de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)**

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2019	2018
<b>Le capital en dépôt au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>188.7</b>	<b>196.7</b>
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	– 10.1	– 8.0
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0.0	0.0
soit une variation nette de	– 10.1	– 8.0
<b>Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à</b>	<b>178.6</b>	<b>188.7</b>
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>108.2</i>	<i>117.3</i>

	31.12.19	31.12.18	Evolution
<b>Répartition et évolution par type de prestation</b>			
Livrets et comptes Épargne nominatifs	129.9	133.4	– 3.5
Livrets et comptes Épargne Senior	26.9	31.7	– 4.8
Livrets Épargne au porteur	21.1	22.7	– 1.7
Livrets et comptes Épargne Jeunesse	0.7	0.9	– 0.2
<b>Total</b>	<b>178.6</b>	<b>188.7</b>	<b>– 10.1</b>

## 6. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

### 6.1 Opérations fiduciaires (en millions de CHF)

	31.12.19	31.12.18	Variation absolue	Variation en %
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	368	198	171	86

### 6.2 Avoirs administrés

La BCV n'ayant pas l'obligation de publier ces chiffres, ceux-ci ne sont présentés, sur une base volontaire, qu'au niveau des comptes consolidés (voir chiffre 11.4 des comptes du Groupe).

## 7. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

### 7.1 Refinancement des opérations de négocié

#### Intérêts négatifs

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Banques et opérations de financement de titres	0.1	-2.0	2.2	106
Clientèle	549.4	556.5	-7.1	-1
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	27.7	30.9	-3.2	-10
Autres produits d'intérêts	11.5	9.5	2.1	22
<b>Produits</b>	<b>588.7</b>	<b>594.8</b>	<b>-6.1</b>	<b>-1</b>
Banques et opérations de financement de titres	20.5	16.9	3.6	21
Clientèle	-5.8	-1.6	-4.2	-253
Obligations de caisse et emprunts	73.3	80.3	-7.0	-9
Autres charges d'intérêts	11.0	10.1	0.9	9
<b>Charges</b>	<b>99.0</b>	<b>105.7</b>	<b>-6.7</b>	<b>-6</b>
<b>Résultat brut</b>	<b>489.7</b>	<b>489.1</b>	<b>0.6</b>	<b>0</b>

Le produit des intérêts et des escomptes de l'exercice 2019 comprend des intérêts négatifs sur les opérations actives pour un montant de CHF 5,0 millions contre CHF 6,9 millions en 2018. Ces produits négatifs ont été réalisés principalement sur les liquidités placées auprès de la BNS et sur des placements interbancaires; ils comprennent également le refinancement des opérations de négocié.

Les charges d'intérêts de l'exercice 2019 comprennent des intérêts négatifs sur les opérations passives pour un montant de CHF 42,6 millions contre CHF 38,3 millions en 2018. Ces charges négatives ont été réalisées sur des opérations interbancaires, sur des opérations avec la clientèle et dans le cadre de l'activité d'émission de produits structurés.

### 7.2 Résultat des opérations de négocié et de l'option de la juste valeur (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
<b>Répartition selon les secteurs d'activité</b>				
Banque des particuliers	17.1	17.3	-0.2	-1
Banque des entreprises	9.8	9.7	0.1	1
Gestion de fortune	9.6	9.1	0.5	6
Trading	46.0	41.5	4.5	11
Corporate Center	33.9	38.2	-4.3	-11
<b>Total</b>	<b>116.4</b>	<b>115.8</b>	<b>0.7</b>	<b>1</b>

#### Résultat provenant de l'utilisation de la juste valeur

Instruments de taux (y compris les fonds)	2.1	0.9	1.2	134
Titres de participation (y compris les fonds)	20.6	17.2	3.5	20
Devises et métaux précieux	100.7	104.4	-3.7	-4
<b>Sous-total</b>	<b>123.4</b>	<b>122.4</b>	<b>1.0</b>	<b>1</b>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur</i>	<i>20.3</i>	<i>17.1</i>	<i>3.2</i>	<i>18</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	<i>192.7</i>	<i>-126.6</i>	<i>319.3</i>	<i>252</i>
<i>dont provenant de l'option de la juste valeur sur les engagements</i>	<i>-172.4</i>	<i>143.7</i>	<i>-316.1</i>	<i>-220</i>
Charges de commissions du négocié	-7.0	-6.7	0.3	5
<b>Total</b>	<b>116.4</b>	<b>115.8</b>	<b>0.7</b>	<b>1</b>

### 7.3 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	228.6	223.9	4.7	2
<i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable (y compris part en espèces)</i>	34.3	32.4	1.9	6
Charges sociales	23.3	22.4	0.9	4
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	33.0	32.4	0.7	2
Autres frais de personnel	14.0	13.6	0.4	3
<b>Total</b>	<b>299.0</b>	<b>292.3</b>	<b>6.7</b>	<b>2</b>

### 7.4 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Locaux	18.8	19.1	-0.3	-2
Informatique	68.3	69.6	-1.3	-2
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3.2	3.5	-0.3	-8
Fournitures de bureau	1.0	1.0	-0.0	-2
Télécommunications et frais de ports	5.9	7.1	-1.2	-17
Communication, publicité, dons et cotisations	16.9	16.2	0.7	4
Informations financières	12.3	11.8	0.5	4
Honoraires de la société d'audit	2.0	1.9	0.1	5
<i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i>	1.8	1.8	0.1	4
<i>dont pour d'autres prestations de service</i>	0.2	0.2	0.0	15
Autres honoraires	3.6	3.8	-0.2	-6
Trafic des paiements	10.4	10.5	-0.1	-1
Frais d'émissions	1.1	1.0	0.1	12
Autres charges d'exploitation	4.9	5.1	-0.2	-4
<i>dont rémunération pour la garantie de l'Etat<sup>1)</sup></i>	0.3	0.3	-0.0	-7
<b>Total</b>	<b>148.4</b>	<b>150.6</b>	<b>-2.2</b>	<b>-1</b>

<sup>1)</sup> Garantie limitée de l'Etat de Vaud accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise, gérée par la BCV

### 7.5 Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Provisions pour risques de défaillance	4.4	0.3	4.1	n/a
Provisions diverses	0.3	0.0	0.3	1 092
Pertes diverses	1.1	1.7	-0.7	-39
<b>Total</b>	<b>5.8</b>	<b>2.0</b>	<b>3.8</b>	<b>185</b>

### 7.6 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Cession de participations	0.2	0.3	- 0.1	- 44
Cession d'immobilisations corporelles <sup>1)</sup>	0.0	33.9	- 33.9	- 100
Autres produits exceptionnels	0.5	0.7	- 0.2	- 28
<b>Total</b>	<b>0.7</b>	<b>34.9</b>	<b>- 34.2</b>	<b>- 98</b>

<sup>1)</sup> Produit de la vente d'un bien immobilier non nécessaire à l'activité bancaire réalisé en 2018

### 7.7 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Diverses charges extraordinaires	0.2	0.0	0.2	641
<b>Total</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.2</b>	<b>641</b>

### 7.8 Impôts (en millions de CHF)

	2019	2018	Variation absolue	Variation en %
Impôt fédéral direct	28.2	27.2	1.0	4
Impôts cantonaux et communaux	25.6	58.8	- 33.3	- 57
<b>Total</b>	<b>53.8</b>	<b>86.0</b>	<b>- 32.2</b>	<b>- 37</b>
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	13%	21%		

## 8. Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 30 avril 2020, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 372,3 millions, est réparti comme suit:

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	36.00	8 606 190	309.8
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			0.0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice			62.4
			<b>372.3</b>

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 7 mai 2020.



# Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

## Rapport sur l'audit des comptes de la Maison mère

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 164 à 189) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



#### Méthodes relatives à l'identification et l'évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et les créances hypothécaires

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



### Méthodes d'identification des risques de crédit et évaluation des correctifs de valeur relatifs aux créances sur la clientèle et les créances hypothécaires

#### Elément clé de l'audit

Les opérations de crédits hypothécaires et les créances sur la clientèle constituent l'une des principales activités de la Banque et représentent environ deux tiers de son bilan au 31 décembre 2019. L'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie repose largement sur l'utilisation de méthodes de notation développées par la Banque. L'évaluation des correctifs de valeur y relatifs repose sur une méthode d'analyse prenant en considération différents éléments tels que des facteurs de marché, la volonté de rembourser et la capacité financière estimée du client ou l'estimation de la valeur des sûretés.

L'identification des risques et l'évaluation des correctifs de valeur correspondants reposent ainsi sur des modèles et des analyses qui impliquent un jugement de la part du Conseil d'administration et de la Direction générale. Les expositions générant une plus grande incertitude sont typiquement celles résultant de crédits non couverts, ou celles sujettes à une perte de valeur des couvertures.

#### Notre approche

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier et tester les contrôles clés relatifs à l'octroi, la comptabilisation, et le suivi des crédits hypothécaires et des créances sur la clientèle ainsi que la méthodologie d'identification du risque de défaut et d'évaluation des correctifs de valeur.

Pour un échantillon d'expositions non compromises, nous avons évalué la capacité des débiteurs à faire face à leurs obligations. Nous avons confronté nos conclusions avec l'appréciation du risque de défaut défini par la Banque au moyen de son processus de notation des contreparties.

Pour les créances considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nos procédures ont, entre autres, consisté à apprécier l'évolution de la relation entre les correctifs de valeurs et l'ensemble des créances concernées. Pour un échantillon de créances individuelles considérées comme compromises ou présentant des risques latents, nous avons évalué la surface financière des débiteurs et la valorisation des sûretés retenues et confronté nos conclusions aux hypothèses et facteurs retenus par la Banque lors du calcul du besoin de correctifs de valeurs.

Pour plus d'informations concernant les méthodes d'identification des risques de crédit et l'évaluation des correctifs de valeur y relatifs, voir les chiffres suivants des comptes de la Maison mère et du Groupe Banque Cantonale Vaudoise au 31 décembre 2019 :

- Chiffre 7.2 «Risque de crédit» (p. 123 à 125 du Rapport annuel)
- Chiffre 5.2 «Couverture des créances et des opérations hors bilan, créances compromises» (p. 169 du Rapport annuel)

#### Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



**Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderait les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (page 189) est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Gauderon".

Olivier Gauderon  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

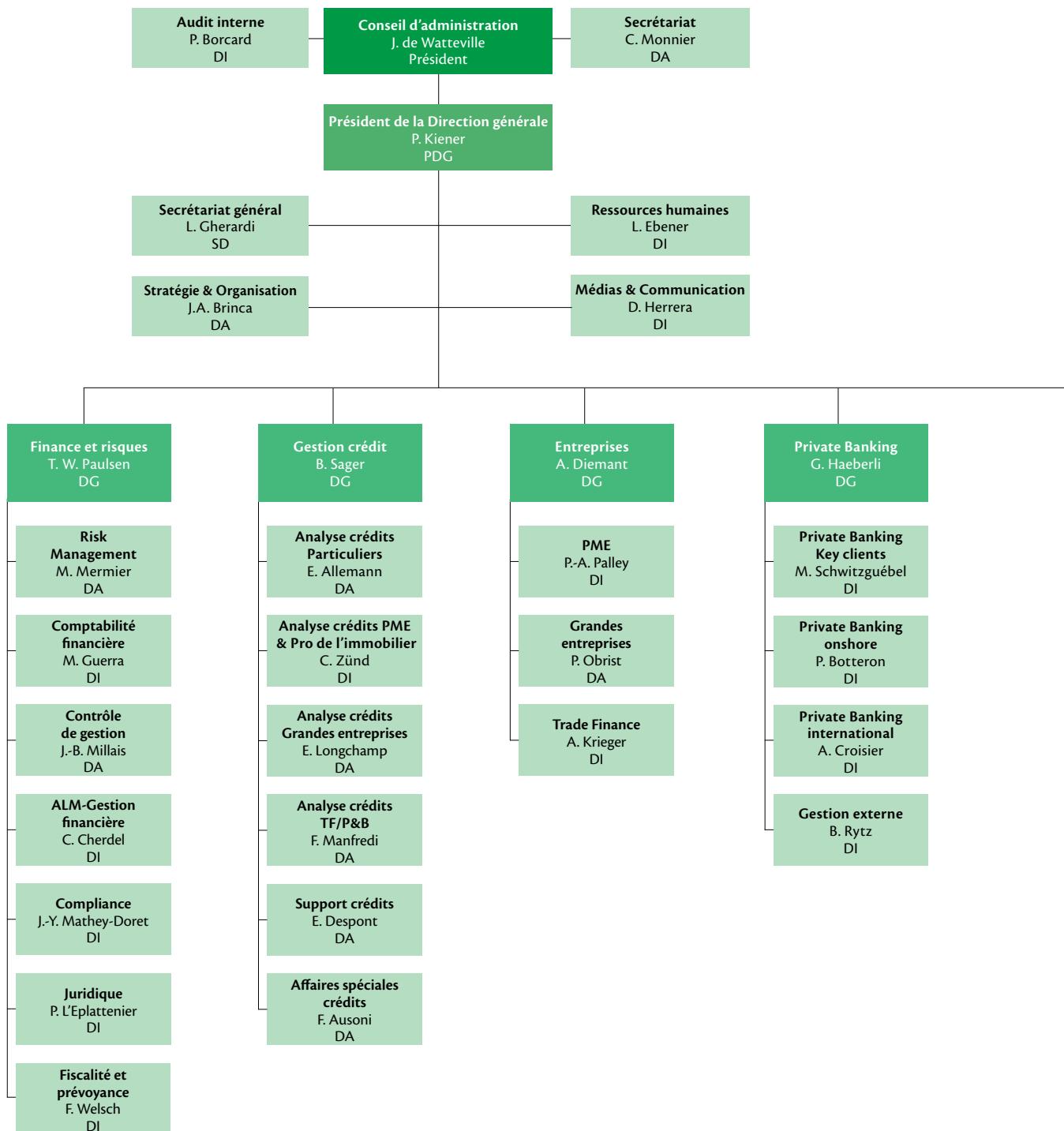
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Ruedin".

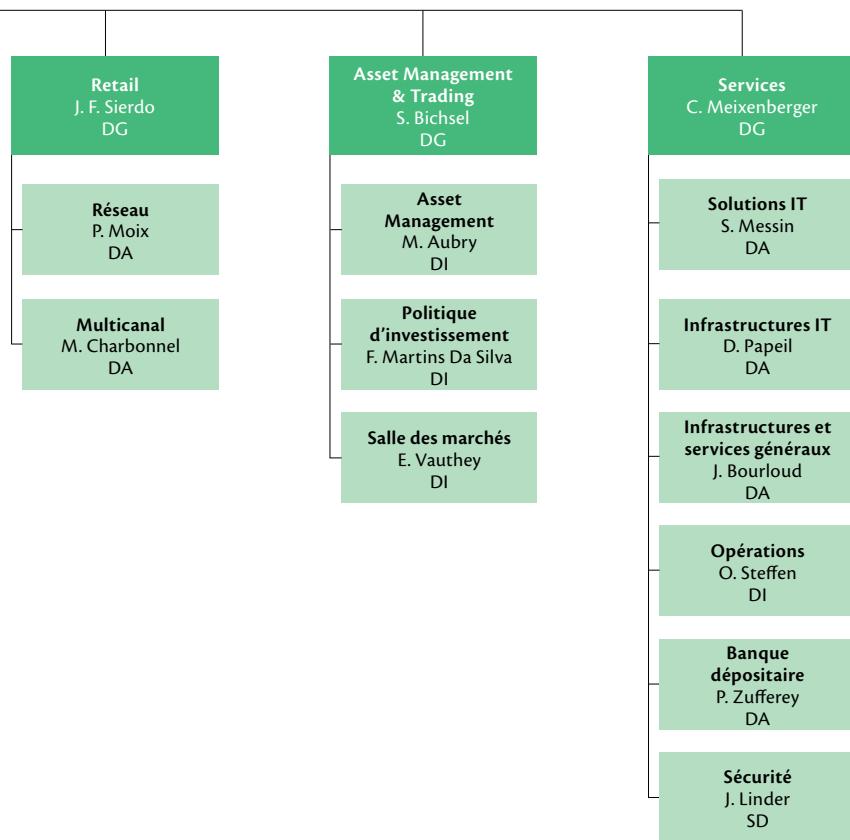
Philippe Ruedin  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 mars 2020

# Organigramme

Situation au 01.03.2020





DG: directeur(rice) général(e)

DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

## Organisation du réseau

Situation au 01.03.2020



## Responsables régionaux

Situation au 01.03.2020

### Région Broye

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

David Platel (a.i.)  
Hubert Joye  
Julien Gander

### Région Morges

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Philippe Diserens  
Daniel Vuffray  
Patrick Blanc

### Région Chablais

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Éric Barroud  
Vincent Mottier  
Sébastien Roduit

### Région Nord vaudois

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Pascal Udry  
Adrian Kocher  
Alexandre Berthoud

### Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Pascal Udry (a.i.)  
Pierre-Yves Zimmermann  
Stéphane Binggeli

### Région Nyon

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Jean-Daniel Dreifuss  
Jean-Michel Isoz  
Jean-Daniel Gebhard

### Région Lausanne

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

Sébastien Rod  
Pascal Aubry  
Henri-Pierre Monney

### Région Riviera

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

David Bressoud  
Christophe Millius  
Didier Muller

### Région Lavaux

Clientèle privée  
Private Banking  
PME

David Platel  
Olivier Engler  
Cédric Ottet

# Agences

Situation au 01.03.2020

## Région Broye

**Avenches**  
Route de Lausanne 9  
Case postale  
1580 Avenches

**Lucens**  
Avenue de la Gare 4 A  
Case postale 69  
1522 Lucens

**Payerne**  
Rue du Temple 9  
Case postale 64  
1530 Payerne

## Région Chablais

**Aigle**  
Rue du Collège 2  
Case postale 449  
1860 Aigle

**Bex**  
Rue Centrale 5  
Case postale 62  
1880 Bex

**Château-d'Oex**  
Grand-Rue 82  
Case postale 172  
1660 Château-d'Oex

**Les Diablerets**  
Les Ormonts 7  
Case postale 28  
1865 Les Diablerets

**Leysin**  
Place du Marché  
Case postale 83  
1854 Leysin

**Villars**  
Avenue Centrale 119  
Case postale 7  
1884 Villars

**Villeneuve**  
Grand-Rue 1  
Case postale 27  
1844 Villeneuve

## Région Gros-de-Vaud

**Cheseaux-sur-Lausanne**  
Rue du Pâquis 1  
Case postale 68  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

**Cugy**  
Centre commercial Migros  
Route de Bottens 1  
Case postale 8  
1053 Cugy

**Échallens**  
Place de la Gare 7  
Case postale 31  
1040 Échallens

**Moudon**  
Rue du Temple 10  
Case postale 32  
1510 Moudon

**Penthalaz**  
Place Centrale 3  
Case postale 7  
1305 Penthalaz

**Romanel**  
Centre commercial Romanel  
En Félezin  
1032 Romanel

## Région Lausanne

**Bellevaux**  
Route Aloys-Fauquez 116  
1000 Lausanne 8

**Bergières**  
Avenue Bergières 42  
Case postale 357  
1000 Lausanne 22

**Bussigny**  
Rue St-Germain 2 A  
Case postale 44  
1030 Bussigny

**Chauderon**  
Place Chauderon 8  
Case postale 300  
1001 Lausanne

## CHUV

Rue du Bugnon 46  
Case postale 8  
1011 Lausanne

**Crissier**  
Centre MMM  
Case postale 210  
1023 Crissier

**Écublens**  
Chemin du Croset 3  
Case postale 47  
1024 Écublens

**Épalinges**  
Place de la Croix-Blanche 17  
Case postale 119  
1066 Épalinges

**La Sallaz**  
Route d'Oron 2  
Case postale 32  
1000 Lausanne 10

**Lausanne - Cour**  
Avenue de Cour 38 A  
Case postale 163  
1000 Lausanne 3

**Lausanne - Gare**  
Place de la Gare 10  
Case postale 192  
1001 Lausanne

**Ouchy**  
Avenue d'Ouchy 76  
1006 Lausanne

**Prilly**  
Route de Cossonay 21  
Case postale 48  
1008 Prilly

**Renens**  
Rue du Midi 15  
Case postale 608  
1020 Renens

**UNIL**  
Internef - Dorigny  
Case postale 125  
1015 Lausanne

## Lausanne - St-François

Place St-François 14  
Case postale 300  
1001 Lausanne

## Région Lavaux

**Chailly**  
Avenue de Chailly 10  
Case postale 79  
1000 Lausanne 12

**Cully**  
Place de l'Hôtel de Ville 7  
Case postale 16  
1096 Cully

**Lutry**  
Route de Lavaux 166  
Case postale 265  
1095 Lutry

**Mézières**  
Rue du Théâtre 2  
Case postale 41  
1083 Mézières

**Oron-la-Ville**  
Le Bourg 16  
Case postale 103  
1610 Oron-la-Ville

**Pully**  
Rue de la Poste 8  
Case postale 62  
1009 Pully

**Savigny**  
Place du Forum 2  
Case postale 120  
1073 Savigny

## Région Morges

**Aubonne**  
Chemin du Mont-Blanc 2  
Case postale 37  
1170 Aubonne

**Cossonay**  
Rue des Étangs 5  
Case postale 35  
1304 Cossonay-Ville

**Denges**  
Route de Genève 107 B  
Case postale 74  
1026 Denges

**Morges Hôtel-de-Ville**  
Place de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 144  
1110 Morges 1

**St-Prex**  
Route de Rolle 2  
Case postale 24  
1162 St-Prex

#### **Région Nord vaudois**

**Chavornay**  
Route d'Yverdon 2  
Case postale 62  
1373 Chavornay

**Grandson**  
Place du Château 8  
Case postale 24  
1422 Grandson

**Le Sentier**  
Grand-Rue 36  
Case postale 62  
1347 Le Sentier

**Orbe**  
Place du Marché 9  
Case postale 27  
1350 Orbe

**Ste-Croix**  
Rue Neuve 2  
Case postale 17  
1450 Ste-Croix

**Vallorbe**  
Rue de l'Horloge 1  
Case postale 36  
1337 Vallorbe

**Yverdon-les-Bains**  
Rue des Remparts 17  
Case postale 256  
1400 Yverdon-les-Bains 1

#### **Région Nyon**

**Coppet**  
Rue Froide 1  
Case postale 30  
1296 Coppet

**Gland**  
Avenue du Mont-Blanc 14 A  
Case postale 338  
1196 Gland

**Nyon**  
Rue Perdtemps 6  
Case postale 1048  
1260 Nyon 1

**Rolle**  
Grand-Rue 60  
Case postale 1208  
1180 Rolle

**Signy**  
Centre Commercial  
Rue des Fléchères 7 A  
Case postale 245  
1274 Signy-Centre

#### **Région Riviera**

**Blonay**  
Route du Village 7  
Case postale 91  
1807 Blonay

**Chexbres**  
Grand-Rue  
Case postale 113  
1071 Chexbres

**Clarens**  
Avenue Vinet 15  
Case postale 51  
1815 Clarens

**La Tour-de-Peilz**  
Grand-Rue 38  
Case postale 64  
1814 La Tour-de-Peilz

**Montreux**  
Grand-Rue 50  
Case postale 1026  
1820 Montreux

**Vevey - Gare**  
Place de la Gare  
Case postale 160  
1800 Vevey 1

**Vevey - Nestlé**  
Avenue Nestlé 55  
Case postale 353  
1800 Vevey 1



## **Impressum**

### Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale  
Grégory Duong

Coordination graphique  
Nicole Robertson

Rédaction  
Jean-Pascal Baechler  
Marina De Carli  
Grégory Duong  
Maxime Mermier  
Christian Monnier  
Roger Walder  
Bertrand Werro

Réalisation graphique  
Nicole Robertson  
Dominique Scholl

Photographies  
Thierry Jayet, Marc Döbler  
Jean-Bernard Sieber

Photolithographie  
Images3 SA, Renens

Impression  
Genoud Arts graphiques  
Le Mont-sur-Lausanne



Siège social  
Place Saint-François 14  
Case postale 300  
1001 Lausanne  
Suisse

Téléphone: 0844 228 228  
Adresse Swift: BCVLCH2L  
Clearing: 767  
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756  
Internet: [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)  
e-mail: [info@bcv.ch](mailto:info@bcv.ch)

